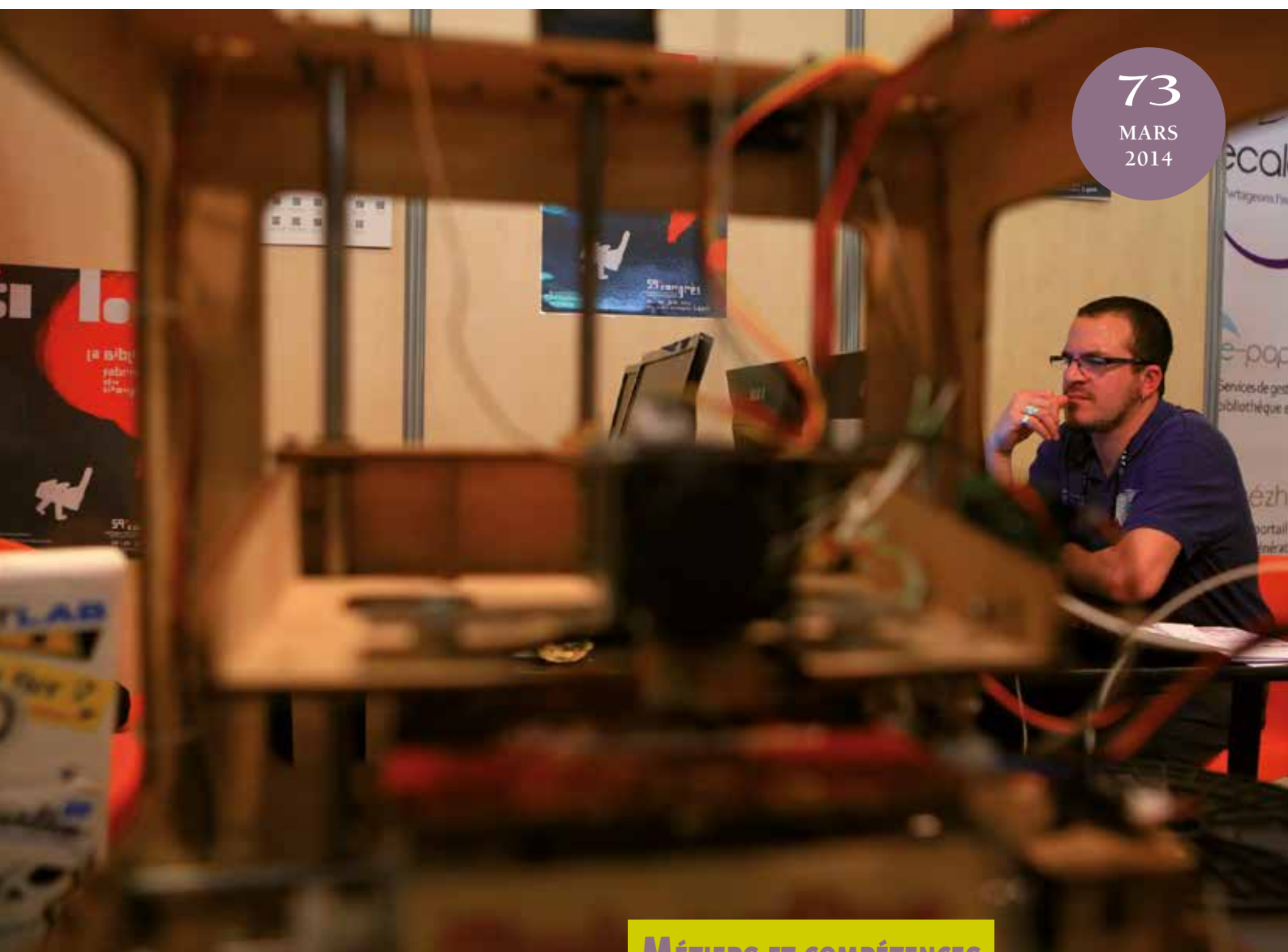


Bibliothèque(s)

73

MARS
2014



MÉTIER(S) ET COMPÉTENCES

Éditorial, par Anne Verneuil et Claudine Belayche **1** Sommaire **2** Bibliobrevés **4** **Je ne suis plus celle que j'étais. Les mutations d'un métier**, par Anne Verneuil **8** **L'affaire de la virgule. Un concentré d'histoire statutaire et professionnelle**, par Dominique Lahary **10** **La réforme du nouvel espace statutaire**, par Claude Mazzoni **14** **Questions de représentations**, par Émilie Thilliez-Fernandes **16** **La mobilité des personnels de bibliothèques**, par Vincent Deyris **20** **Le frisson du petit matin**, par Grégor Blot-Julienne **23** **« Bibliothécaire, moi ? Jamais !... »**, par Aude Pilard **26** **Du bibliothécaire ingénieur au bibliothécaire ingénieur ?**, par Anne Boraud **28** **Mobiliser les compétences, réussir sa stratégie. La bibliothèque à la conquête des réseaux sociaux**, par Romain Gaillard **32** **Le bibliothécaire producteur de contenus**, par Lionel Dujol **37** **Intérieur/Extérieur. Le poste de chargé des partenariats**, par Audrey Michelson **40** **Un parcours de combattante ou la conquête du métier**, par Frédérique Manin **42** **Analyser, recruter, former dans le réseau de Plaine Commune, Seine-Saint-Denis**, par Martine Farget **46** **La bibliothèque de demain. Recrutement et management des équipes. L'exemple de la médiathèque Françoise-Sagan**, par Christophe Séné **49** **Nouvelles compétences, nouvelles formations ? Les CRFCB ou Comment adapter l'offre à la demande**, par Catherine Roussy **54** **La formation en BDP : un nécessaire aggiornamento**, par Jérôme Triaud et Christelle Vivet **59** **Actualités de l'ABF** • Les gens • En bref • Panorama des bibliothèques au Québec. Voyage d'étude au Québec, par Patrick Megel, Nathalie Allemand, Julien Vidal, Laurence Tornato et Marie-Pierre Curis **62** **Réflexions** • Les raisons de la colère. Sur : Denis Merklen, *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*, par Cristina Ion **75** **Reportages** • Sur la création d'un réseau de bibliothèques d'archives, par Sabine Souillard et Annie Prunet • *Le Library hosts directory* ou le couchsurfing revu par les bibliothécaires, par Céline Huault **79** **En route pour l'Ifla, Lyon 2014** • Ifla 2014 : l'Ifla et les bibliothèques françaises. Défense et illustration, par Annie Dourlent, Claire Nguyen et Claire Gaudois **85** **Notes de lecture** • Médiathèque de Montauban, par Bernard Mnich • Une forêt cachée, par Philippe Levreaud • Vitrolles, Un laboratoire de l'extrême droite et de la crise de la gauche (1983-2002), par Marie Pascale Bonnal **87**



Vodeclit est une marque déposée de la société Vodeclit SAS - RCS 49997744 - Crédit photo : Fotolia.com

73%*
des bibliothèques disposent de
ressources numériques

Plus de 190 bibliothèques utilisent la solution Vodeclit :

- Un catalogue exclusif de 16 000 formations bureautiques en accès illimité
- Plusieurs solutions adaptées à vos besoins dans les murs ou hors les murs
- Solution intégrable simplement dans votre portail documentaire
- Accès d'un simple clic pour aider vos adhérents à progresser

Ils nous font confiance : Béziers, Bibliothèques Départementales du Calvados, de la Gironde, de Lot-et-Garonne et du Jura, Anglet, Boulogne-Billancourt, BPI, Caen, Chartres, Cité des Sciences, Claye-Souilly, Dinan, Epinal, Huy, La Garenne Colombes, La Rochelle, Le Chesnay, Lyon, Lorient, Melun, Miramas, Montreuil, Moulins, Nanterre, Sainte-Sigolène, Strasbourg, Toulouse, Troyes, Villejuif...

Plus d'informations au 01 83 64 04 10

* Enquête annuelle 2012 sur les ressources numériques dans les bibliothèques, réalisée par Vodeclit

Vodeclit
www.vodeclit.com



Publication paraissant depuis 1907.
Éditée par l'**Association des bibliothécaires de France**
31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
info@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directrice de la publication
Anne Verneuil

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud
redaction@abf.asso.fr

Coordination du dossier
Sylvie Larigauderie

Comité éditorial
Gérard Briand, Grégory Colcanap, Lionel Dujol, Bernard Huchet, Amandine Jacquet, Véronique Mesguich, Bernard Mnich, Anne Verneuil.

Publicité
Christine Guyot
Téléphone : 06 26 64 91 68
christine.guyot5@gmail.com

Diffusion
ABIS
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Sciences & Co : Cécile Castillo.

Abonnements 2014
abis@abf.asso.fr / 01 55 33 10 30
Individuel : 42 € – Collectivités :
France 85 € / Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1114G82347
ISSN : 1632-9201
ISSN en ligne : 2270-4620
Dépôt légal : mars 2014

Impression : Jouve, Paris

Bibliothèque(s)
**REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE**
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist et dans la base Lisa.

Couverture :
© Frédéric Gayral

Éditorial

À numéro spécial, édito très particulier. Deux présidentes de l'ABF le signent de concert : 20 ans séparent leurs mandats et les deux congrès, Vichy 1994 - Paris 2014, les problématiques des programmes se faisant écho : cela signifie-t-il que nous tournons en rond ? C'est plutôt que les missions des bibliothèques évoluent constamment, exigeant une remise en question continue dans la pratique de nos métiers, de nos fonctions, de nos représentations. Une exigence, mais aussi une vraie richesse pour une profession loin d'être sclérosée.

Ces dernières semaines, les bibliothèques de Jeunesse ont fait la une de nombreux journaux et sites web : des groupes activistes d'extrême droite exigeaient le retrait des rayons de publications pour la jeunesse, inappropriées selon eux. Il s'agissait de suivre les conseils d'activistes hyper-conservateurs, dont « le salon beige », prétendant expurger les programmes scolaires et les fonds de bibliothèques de livres tels que *Tous à poil*.

Pour mémoire, ce type d'offensive est récurrent. L'ouvrage *Écrits pour nuire* de Mme Monchaux en 1986-1987, dénonçait une liste d'ouvrages à proscrire, selon elle véritable entreprise de perversion de la jeunesse ; des thèmes comme l'homosexualité, les violences dans les familles, et d'autres réalités devaient être cachés aux jeunes.

1995, les idéologues du Front national dénoncent « le clair engagement des collections vers la gauche » et veulent censurer des livres dans les bibliothèques d'Orange, de Marignane ou de Vitrolles, pour « rééquilibrer » les collections des domaines politique et philosophique, remettant en cause l'objectivité et le pluralisme des collections.

2014 : certains exigent le retrait de titres pour la jeunesse de bibliothèques... et dénoncent ce petit album *Tous à poil*, au contenu profondément marxiste ! Heureusement si une dizaine de candidats aux élections défendent ces positions, ils sont ultra-minoritaires.

Il reste que le sujet revient trop régulièrement sur le tapis, mettant en cause la libre expression, la libre circulation des idées qui sont l'une des missions fondamentales des bibliothèques. Les bibliothécaires doivent donc rester attentifs à la constitution des collections, à leur politique d'acquisition, défendant toujours le libre accès à l'information pluraliste, pour les publics les plus divers. Il est crucial que ces principes qui régissent la constitution des collections soit promus et enseignés. C'est bien par une formation professionnelle de qualité que cet aspect fondamental du métier sera préservé, et le congrès de 2014 y consacrerait une part.

La communauté des bibliothécaires, locale ou associative, est au cœur de ces questions. L'adhérent d'une association professionnelle aujourd'hui est-il semblable à celui des années 1990, ses motivations à rejoindre l'ABF ont-elles changé ? Le militantisme est-il vraiment abandonné, dépassé, voire méprisé ? L'association professionnelle semble pourtant avoir toute sa place dans la défense de valeurs, l'engagement quotidien pour un accès pour tous à l'information, les échanges et les travaux avec les interlocuteurs officiels et culturels. Cette place dans le débat professionnel ne peut être tenue avec efficacité que par une association forte en nombre, en idées, en actions... donc en adhérents.

Anne VERNEUIL
Claudine BELAYCHE



Au sommaire des prochains numéros de **Bibliothèque(s)**

- n° 74/75 : Coopération internationale – 31 juillet 2014
- n° 76 : Les biens publics – 15 octobre 2014
- n° 77 : Bibliothèques et politique – 31 décembre 2014

73

MARS
2014

Sommaire

4 **Bibliobrèves**

Dossier

MÉTIERS ET COMPÉTENCES

- 8 Je ne suis plus celle que j'étais. Les mutations d'un métier, par ANNE VERNEUIL
- 10 L'affaire de la virgule. Un concentré d'histoire statutaire et professionnelle, par DOMINIQUE LAHARY
- 14 La réforme du nouvel espace statutaire, par CLAUDE MAZZONI
- 16 Questions de représentations, par ÉMILIE THILLIEZ-FERNANDES
- 20 La mobilité des personnels de bibliothèques, par VINCENT DEYRIS
- 23 Le frisson du petit matin, par GRÉGOR BLOT-JULIENNE
- 26 « Bibliothécaire, moi ? Jamais !... », par AUDE PILARD
- 28 Du bibliothécaire ingénieur au bibliothécaire ingénieur ? , par ANNE BORAUD
- 32 Mobiliser les compétences, réussir sa stratégie. La bibliothèque à la conquête des réseaux sociaux, par ROMAIN GAILLARD
- 37 Le bibliothécaire producteur de contenus, par LIONEL DUJOL
- 40 Intérieur/Extérieur. Le poste de chargé des partenariats, par AUDREY MICHELSON
- 42 Un parcours de combattante ou la conquête du métier, par FRÉDÉRIQUE MANIN
- 46 Analyser, recruter, former dans le réseau de Plaine Commune, Seine-Saint-Denis, par MARTINE FARGET
- 49 La bibliothèque de demain. Recrutement et management des équipes. L'exemple de la médiathèque Françoise-Sagan, par CHRISTOPHE SÉNÉ
- 54 Nouvelles compétences, nouvelles formations ? Les CRFCB ou Comment adapter l'offre à la demande, par CATHERINE ROUSSY
- 59 La formation en BDP : un nécessaire aggiornamento, par JÉRÔME TRIAUD & CHRISTELLE VIVET

Liste des annonceurs

- | | | | |
|--------------|------------------------------|-----------|------------------------------|
| • Vodeclic | 2 ^e de couverture | • Decitre | 3 ^e de couverture |
| • Europresse | p.19 | • IDM | 4 ^e de couverture |
| • ABIS | p.25 | | |

Actualités de l'ABF

62 *Les gens. En bref*

67 Panorama des bibliothèques au Québec. Voyage d'étude au Québec, 10-19 septembre 2013, par PATRICK MEGEL, NATHALIE ALLEMAND, JULIEN VIDAL, LAURENCE TORNATO et MARIE-PIERRE CURIS

Réflexions

75 Les raisons de la colère. Sur : Denis Merklen, *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*, par CRISTINA ION

Reportages

79 Sur la création d'un réseau de bibliothèques d'archives, par SABINE SOUILLARD et ANNIE PRUNET

81 Le *Library hosts directory* ou le *couchsurfing* revu par les bibliothécaires, par CÉLINE HUAULT.

En route pour l'Ifla, Lyon 2014

85 Ifla 2014 : l'Ifla et les bibliothèques françaises. Défense et illustration, par ANNIE DOURELLENT, CLAIRE NGUYEN et CLAIRE GAUDOIS

Notes de lecture

87 *Les bibliothèques dans le monde*

Médiathèque de Montauban, par BERNARD MNICH

87 *Boîte à idées, boîte à outils*

Une forêt cachée, par PHILIPPE LEVREAUD

88 *Vitrolles, Un laboratoire de l'extrême droite et de la crise de la gauche (1983-2002)*, par MARIE PASCALE BONNAL

Les opinions exprimées dans Bibliothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



• **9 avril, Paris (75)** : colloque de la Mission Ecoter « Des bibliothèques aux centres de ressources et de connaissances. Des enjeux pour les collectivités territoriales », avec N. Georges, L. Delrue-Vandenbulcke, D. Llavori V. Poyant, A. Cerisier, G. Husson, F. Gabriel, P. Charrier, C. Sonnier, M.-H. Serra, B. Calenge... Modération : P. Bellin. Salle Solférino - CDC - 15 quai Anatole France, Paris 7^e.
Inscr. : www.ecoter.org/agenda_090414

• **23-24 avril (région Auvergne)** : Conférence sur les Droits culturels par Patrice Meyer Bisch (univ. de Fribourg), coordonnateur de l'Institut Interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg (Suisse) et de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie.
nicole.combezou@letransfo.fr

• **17 avril, Rouen (76)** : « Des livres qui n'ont que l'air ordinaire », journée d'étude en lien avec l'exposition « Bibliologie » en partenariat avec l'ARL et le Frac Haute-Normandie: « (Quelques) formes, pratiques et enjeux du livre d'artiste » (J. Dupeyrat, Y. Sérandour, G. Ginet) ; « La vie sociale des livres d'artistes » (D. Rouet, C. Boutin, Édith, laboratoire de recherche sur le livre et l'édition, C. Daviet-Thery, M.-A. Guilleminot, Y. Owens, mod. : Olivier Bouteiller). A l'Auditorium du Pôle régional des Savoirs.
Rens. : www.art-haute-normandie.fr/
Rés. : 02 35 72 27 51

• **23-24 juin, Paris (75)** : 5^e journées professionnelles des CTLes : « Quelles collections pour quelles bibliothèques ? » Amphithéâtre de la Bulac, Paris 13^e. Entrée : 70 € TTC. Progr. détaillé et rens. : www.ctles.fr/
Tél. 01 64 76 27 80

En vrac

■ BIBLIOTHÈQUE CULINAIRE

La collection de plus de 40 000 livres culinaires rassemblés par Edouard Cointreau (cf. *Bibliothèque(s)* n°63, p. 31), sera confiée à la future Cité de la gastronomie prévue pour 2019 à Paris-Rungis (94) « pour que le public y ait accès, ce qui n'est pas le cas actuellement » et qu'elle serve « à la formation des jeunes, à des professionnels ou à la télé pour préparer des émissions. » La Cité de la gastronomie, réseau thématique, a été officiellement lancée en juin dernier. Il réunit les villes de Lyon, Dijon, Tours et Paris-Rungis.

■ LIEUX ET USAGES

« Lieux du livre et usages de lecteurs » est le thème de la journée d'étude annuelle consacrée à l'actualité de la recherche des élèves conservateurs de l'Enssib et du service Études et Recherches de la Bpi, à la Bpi, le 8/04 (10h-18h). Programme : « Le lecteur de presse people en bibliothèque municipale » (M. Peyrou, BM-Mériadeck, Bordeaux) ; « La bibliothèque est sur la plage : les conséquences sur

l'image de la bibliothèque de l'ouverture saisonnière des bibliothèques de plage » (B. Groleau, bib. de Saumur Agglo) ; « De l'espace livre au lieu de vie, Usages et représentations des librairies indépendantes dans la ville » (C. Evans et S.a Kellenberger, F. Raffin - enquête Bpipar) ; « Les "décrocheurs" - Enquête sur la non-réinscription en bibliothèque à Limoges et à Saint-Étienne » (C. Ducroux, BDP du Val-d'Oise) ; « En temps de crise, quels usages des bibliothèques et quelles attentes des citoyens ? » (T. Fouillet Enssib, DCB 22). Rens. et inscr. : christelle.petit@enssib.fr

■ PRIX NOBLE

Les ligues de vertu, très actives outre-Atlantique, ont trouvé en Daniel Handler (Lemony Snicket pour les familiers des *Désastreuses aventures des orphelins Baudelaire*) un opposant inventif. Avec l'ALA, il a créé le *Noble Librarians Prize* (Prix des Bibliothécaires héroïques face à l'adversité, a-t-on traduit) afin d'« honorer un bibliothécaire qui a fait face à l'adversité en gardant son intégrité et sa dignité intactes ». L'heureux lauréat recevra 3 000 \$, ainsi qu'un « objet symbolique étrange ». L'auteur a eu à subir les

foudres du puritanisme ambiant... en compagnie, entre autres, d'Anne Frank, de Machiavel et de JK Rowling ! Il est vrai que le projet « *Kid's Right To Read* » a estimé qu'en une année les demandes d'interdiction ont augmenté de 53% par rapport à 2012.

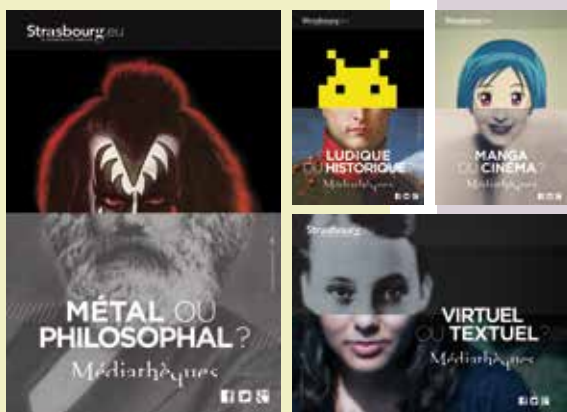
■ TRENTE ANS APRÈS, JEAN GATTÉGNO



Intellectuel engagé, Jean Gattégno fut le premier directeur du Livre et de la Lecture du premier gouvernement Mitterrand. Sa politique (bibliothèques, CNL, loi sur le prix unique du livre), saluée comme exemplaire, autorise à interroger les politiques du livre aujourd'hui, plus de trente ans après. C'est l'objet de la journée d'étude organisée par l'Enssib les 13 et 14/06 : « Une voix qui manque toujours. Journées d'hommage à Jean Gattégno ». Programme (*sous réserve*) : 13/06 – « Un fonctionnaire contre les bureaucrates (et les corporatismes), Jean Gattégno, les institutions et le service public » (M.-O. Baruch) ; 3 tables rondes : « Bibliothèques et développement de la lecture » (mod. G. Grunberg), « Distribution du livre et librairie » (mod. F. Gèze), « Édition, création littéraire et traduction » (mod. : P. Lepape). – 14/06 : « L'homme avec qualités » : 3 sessions. « 1. Le métier d'enseigner »,

■ KISS MARX

Pour faire passer le message que les médiathèques sont des lieux de vie et de culture pour tous qui ne sont pas réservés à une élite, les médiathèques de la Ville de Strasbourg et de sa Communauté urbaine ont lancé une campagne d'affichage fondée sur la confrontation de plusieurs domaines culturels éloignés les uns des autres, symbolisée par un visage composite mais plausible : en un mot, « accrocheur ». Si Gene Simmons (Kiss) et Karl Marx invitent à croquer dans le *Capital* au son de *Love gun*, Napoleon et les *Space invaders* appellent-ils à considérer que le champ de l'Histoire n'est jamais qu'un écran ludique ?



« 2. Travailler avec Jean Gattégno », « 3. Géographies personnelles » ; « Domaines de l'intime ».

Rens., inscr. : julia.morineau@enssib.fr / www.enssib.fr

■ MARIONNETTES CONTRE L'ILLETTRISME

Dans le cadre du programme « Éducation tout au long de la vie » (Grundtvig), proposé par la Commission Européenne, la Cie Les Mille et une vies-Théâtre de marionnettes itinérant, a imaginé un atelier pour amener les participants à se doter des techniques artistiques qu'elle utilise comme autant d'outils innovants pouvant favoriser l'inclusion (sociale, scolaire, culturelle). Elle pense ainsi enrichir leurs pratiques professionnelles engagées dans la lutte contre l'illettrisme de moyens pédagogiques nouveaux pour l'acquisition des savoirs fondamentaux, lire, écrire et compter.

Rens. : www.eulalie.fr

■ PRENEZ LA FILL, SUIVEZ LES GUIDES



La Fill a lancé la publication d'une série de guides à télécharger dont les deux premiers, parus en décembre dernier, sont consacrés au plan de conservation



PRIX SORCIÈRES 2014

Décerné comme chaque année conjointement par l'ABF et l'ALSJ, le Prix Sorcières 2014 a distingué 6 livres dans autant de catégories. Il sera remis au Festival Littérature et Journalisme de Metz, le samedi 12 avril à 10h30.

Tout-petits : Julie Safirstein, *Le jour, la nuit, tout autour*, Hélium.

Albums : Roberto Innocenti. et Aaron Frisch, *La petite fille en rouge*, Gallimard.

Premières lectures : Agnès Domergue et Cécile Hudrisier, *Il était une fois... Contes en haïkus*, Thierry Magnier.

Romans 9-12 : Pam Munoz Ryan, *Le rêveur*, ill. Peter Sis, Bayard.

Romans ados : Jacqueline Kelly, *Calpurnia*, L'école des loisirs.

Documentaires : Thierry Lenain, *C'est ta vie*, ill. Benoît Morel, Oskar.

Une nouveauté cette année :



Prix spécial : Tomi Ungerer. Depuis son tout premier album, *Les Mellpops font de l'avion* (New-York, 1957) et jusqu'au *Maître des brumes* en passant par *Les trois brigands*, *Jean de la lune*, *Le géant de Zeralda* ou *Otto*, nombre de ses albums sont devenus des classiques de la littérature enfantine qui ont marqué des générations d'enfants. Né à Strasbourg en 1931, et connu pour ses dessins satiriques, ses créations pour la publicité et ses livres pour enfants, il a été couronné par le prix Andersen, et un musée – le Centre international de l'illustration – porte son nom.



partagée pour les collections Jeunesse (*PCPJ*) et les périodiques (*PCPP*). Réalisés par le groupe de travail sur la conservation partagée de la Fill dans le cadre d'une coédition du CRL Nord-Pas-de-Calais, de la Fill et du service de la Lecture publique du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, deux nouvelles publications viennent de les compléter portant sur *Désherbage/Élagage* (Désherber, élaguer les périodiques en bibliothèque : critères et apports de la conservation partagée) et le *Dépouillement* (le dépouillement des périodiques : valeur ajoutée et mutualisation. L'expérience en Fédération Wallonie-Bruxelles). À découvrir sur : www.fill.fr/fr/repertoires_et_guides

■ UN AUTRE TOUR DE FRANCE

En amont du congrès international de l'Ifla (Lyon, 16-22/08) un Tour de France des bibliothèques est organisé afin de promouvoir les bibliothèques françaises.

Vous n'avez pas même à pédaler, nous assure-t-on ! Il vous suffira de vous prendre en photo avec votre vélo devant votre bibliothèque et d'envoyer le résultat à l'adresse ci-dessous (ou de les déposer directement sur le stand Ifla pendant le congrès ABF). Elles seront épinglées sur une carte de France, lors des congrès de l'ABF en juin à Paris, et bien sûr de l'Ifla à Lyon en août.
Rens. : raphaelle.bats@enssib.fr

International

■ CHÂTEAU DE LUMIÈRE À RIGA

Riga (Lettonie), capitale européenne de la culture 2014, s'est dotée d'une nouvelle bibliothèque nationale

inaugurée le 18 janvier dernier. Surnommée le Château de lumière, ce bâtiment pyramidal dû à Gunars Birkerts, architecte letton d'origine mais qui a principalement œuvré aux États-Unis. L'ancien établissement, créé en 1919 avait dispersé ses 4,5 millions de documents sur 8 sites. De nombreuses manifestations sur le livre accompagneront l'événement : conférence internationale « Le monde dans un livre illustré », autour de la littérature jeunesse, expositions (« The Book 1514-2014 » 1^{er}/07-31/12), passe-livre lors du Festival du livre à l'automne. C'est également à Riga que se déroulera la 43^e conférence annuelle de Liber (2-5/07).

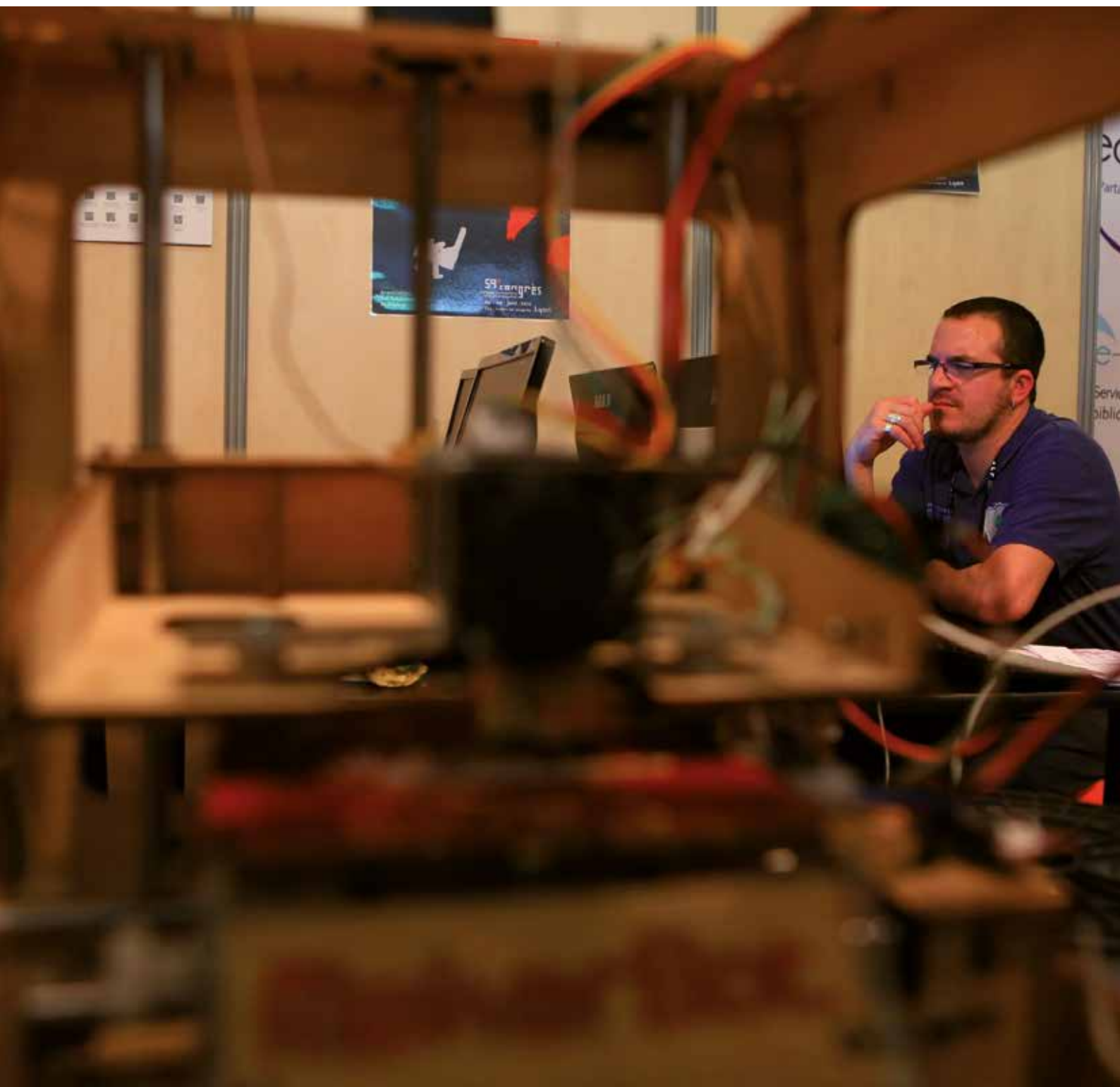




► 20



► 28





▶ 43



▶ 47



▶ 53



▶ 61

Métiers et compétences

Il y a vingt-cinq ans presque jour pour jour, en mars 1989, Jean Gattégno entamait son *Discours aux bibliothécaires*¹ en attirant l'attention sur l'évolution de leur métier. Il recensait alors « *deux sortes de révolutions dans le métier de bibliothécaire ces cinq ou dix dernières années* » : la décentralisation et l'introduction de techniques nouvelles, notant au sujet de la seconde que « *moins importante dans l'immédiat, [elle] le sera peut-être plus à terme* ». C'était clairvoyant.

En réponse aux malaises ressentis et aux risques réels qu'il décelait de « *voir les différents métiers de bibliothécaire – bibliothécaires techniciens, bibliothécaires de la transmission du savoir, bibliothécaires de la culture – devenir étrangers les uns aux autres* », Jean Gattégno apportait l'espoir d'un brassage, pas tant celui des compétences individuelles que celui des traditions bibliothéconomiques, pensant aux répercussions possibles de l'ouverture des frontières sur l'emploi des professionnels.

À ce moment-là, la révolution informatique affectait principalement la gestion des établissements et les conditions de travail ; d'internet il n'était pas encore question, ni non plus, a fortiori, d'un web participatif. Pourtant sa conclusion était déjà sans appel : « *le progrès des bibliothèques, et notamment des bibliothèques de lecture publique, est venu d'une adéquation beaucoup plus grande entre le service effectivement rendu et la perception qu'en avaient les gens (...). Je crois que c'est par cette écoute des usagers que vont mourir ou grandir les bibliothèques.* »

Attentes et représentations, évolutions de carrière et révolutions technologiques, services aux usagers, mobilité, formation : aujourd'hui donc comme hier, ces mêmes axes se sont imposés à nous pour esquisser à notre tour, un quart de siècle après Jean Gattégno, le visage d'un bibliothécaire reprofilé.

¹ Jean Gattégno, « Discours aux bibliothécaires (printemps 1989) », in *Une voix qui manque. Écrits en mémoire de Jean Gattégno*, Fayard, 1999. Rappelons que Jean Gattégno fut directeur du Livre et de la Lecture de 1981 à 1989, au ministère de la Culture et de la Communication conduit par Jack Lang.

ANNE VERNEUIL
Directrice de la médiathèque d'Anzin
Présidente de l'ABF



Je ne suis plus celle que j'étais

Les mutations d'un métier

D'un congrès de l'ABF l'autre, que 20 ans séparent, une même question demeure : « Quel métier ? » que celui de bibliothécaire, mais aujourd'hui, une deuxième question s'invite : « quelles compétences ? », qui, hier, ne se fût pas distinguée de la première. Un décalage qui résume notre présent... et laisse l'avenir ouvert.

Vichy, 1994, congrès ABF, mon tout premier. L'intitulé d'alors « Quel métier ? » se retrouve vingt ans après dans la problématique du 60^e congrès. Depuis, la technologie a fait irruption dans notre quotidien, sans parler des changements sociétaux qui ont sans doute une influence encore plus grande sur notre évolution.

Car évolution il y a, et heureusement. Bien sûr, ce n'est pas en trois jours qu'on disséquera le bibliothécaire d'aujourd'hui, encore moins celui de demain. D'ailleurs, peut-on encore parler de bibliothécaire, ou même de « -thécaire » ? Voici venir les *community managers*, les *web designers*, les animateurs, les médiateurs, les producteurs de contenus... Quelle définition de leur travail ? Quelle intégration au sein des équipes ? Quels savoirs apportés, partagés, multipliés ?

Non, trois jours ne suffisent pas. Pourtant, ce seront vingt séances, six rencontres, trois tables rondes qui se déclinent en trois axes de réflexion : nouveaux profils et nouvelles représentations (l'*homo bibliothecus* nouveau est arrivé), les frontières du métier (attention la zone 51 n'est pas loin) et compétences et formation¹. Vous rêviez d'un congrès

pépère ? Fatale erreur, cette année, vous serez au cœur des choses, on va parler de vous, tel un portrait établi par un profileur du FBI.

En guise de hors-d'œuvre, ce numéro entame la réflexion et pose les jalons des problématiques qui seront déclinées en juin.

NOUVEAUX PROFILS, NOUVELLES REPRÉSENTATIONS

Les missions des bibliothèques étant à présent diversifiées bien au-delà des collections, il est fait appel à des professionnels aux parcours multiples qui doivent mettre en place de nouveaux services. Qui sont ces agents recrutés, comment prennent-ils place dans les équipes, comment sont-ils considérés ? Christophe Séné décrit la démarche d'embauche de la future médiathèque Françoise-Sagan à Paris, qui mêle générations et savoir-faire, et où la transversalité a la part belle. Son collègue de la Canopée, Romain Gaillard, s'est penché, dès la préfiguration, sur la place souhaitable d'une bibliothèque dans les réseaux sociaux. À Plaine Commune, Martine Farget décrit des recrutements ouverts aux profils les plus variés, mais où l'expérience de l'accueil reste un critère fondamental. Quant à Lionel Dujol, il dépeint le bibliothécaire producteur de contenus dont les compétences doivent être multiples pour être un bon médiateur. Car c'est de cela qu'il s'agit : au-delà de la technicité, c'est aussi l'attention portée à son environnement et la façon

1. Cf. *infra* le programme complet p. 63.

de transmettre l'information à un public hétérogène et exigeant qui vont déterminer l'efficacité du professionnel. Ces profils émergents questionnent également des organigrammes autrefois verticaux qui se ramifient et multiplient les niveaux d'interaction, créant des postes plus complexes. Audrey Michelson, qui se définit elle-même comme un électron libre, témoigne ainsi de l'intérêt de ses tâches mais aussi des difficultés à se positionner auprès de ses collègues, par manque de présence physique sur des tâches traditionnelles. Quant à Émilie Thilliez-Fernandes, elle a interrogé professionnels et profanes autour de l'image du bibliothécaire d'aujourd'hui. Représentations, individuel et collectif, recrutement et entrée dans le métier, atouts et faiblesses de celui-ci, autant de points qui seront ensuite abordés dans le colloque.

COMPÉTENCES ET FORMATION

Comme le professionnel n'apparaît pas (sauf extraordinaire coïncidence) instantanément avec l'intégralité des talents liés à la fonction à pourvoir, comment faire pour qu'il acquière les compétences nécessaires ? La formation est la première réponse, elle aussi en profonde mutation. L'article de Catherine Roussy montre bien les CRFCB tâchant de faire évoluer leur offre pour mieux répondre aux nouveaux besoins techniques. Jérôme Triaud de la BDP de la Saône-et-Loire s'interroge : les formations sont souvent suivies par des salariés là où il faut trouver une forme d'échanges plus adaptée aux bénévoles qui constituent une part importante de la lecture publique en milieu rural.

Quant aux concours, parcours du combattant qui revient dans de nombreux témoignages, Claude Mazzoni du CNFPT en fait l'état des lieux et décrypte la réforme statutaire. En vis-à-vis, Dominique Lahary brosse l'historique de ces statuts mais pointe l'incohérence du dernier décret qui tend à refermer la porte des concours externes. À trop vouloir professionnaliser, est-ce le risque d'un repli sur soi ? Ou arrive-t-on aux limites d'un système qui ne parvient pas à concilier professionnalisme et variété des profils ?

Reste la carte de la mobilité, jouée par Vincent Deyris. Bouger pour progresser, un choix fait par plusieurs collègues qui viendront en témoigner lors du congrès. Où l'on parlera aussi de compétences conjointes (travailler avec ceux qui savent faire autre chose), de polyvalence et spécialisation, de formation, d'isolement dans le travail mais aussi du cœur de métier... s'il existe encore !

LES FRONTIÈRES DU MÉTIER

Du bibliothécaire devenu directeur des affaires culturelles, on connaît de plus en plus d'exemples. Certains changent radicalement d'orientation, d'autres nous arrivent de branches différentes. C'est l'exemple de Frédérique Manin, passeuse de livres au parcours atypique qui a conquis sa légitimité par son action comme par sa formation tardive. Inversement, Hélène Brochard se demande si ce qu'elle aime faire ne serait pas plus productif dans un autre cadre professionnel, pointant le paradoxe de la diversité d'un métier en constante mutation et des limites d'un milieu parfois trop fermé sur lui-même.

La réflexion d'Anne Boraud est à ce titre particulièrement détonante, analogie percutante et pertinente entre le bibliothécaire et l'ingénieur, posant la question de notre utilité, traçant une voie intemporelle pour une posture de survie... On est en plein darwinisme bibliothéconomique !

La frontière du métier, si elle existe encore, est vite franchie: de la mutation aux métiers voisins, du bénévolat aux contributions extérieures, jusqu'à savoir si l'on doit trouver tous les métiers en bibliothèque ou s'il faut tracer une limite... Des débats passionnants qui nous attendent en juin.

DE L'ÉVOLUTION DES ESPÈCES... DE BIBLIOTHÉCAIRES

Et me voilà moi, ayant débuté en 1993, ayant beaucoup changé de postes, suivi de formations, franchi cette frontière au gré des aléas de la vie professionnelle... Bien sûr il y a eu tous les changements technologiques, de nombreux outils dont je ne pourrais plus me passer maintenant. Mais l'évolution que je ressens, elle, relève bien plus des missions, de l'environnement, des méthodes de travail, du rapport aux élus, des partenariats qui se sont diversifiés; management, finances et juridique constituent notre nouveau biotope, les rythmes s'accélérent, la communication est omniprésente...

Aude Pilard témoigne de son entrée dans le métier : presque malgré elle, là où je m'y suis dirigée naturellement. Et alors qu'elle ignore si elle y trouvera son compte dans l'avenir, je me dis que la profession nous réserve encore bien des changements. Je ne suis plus la bibliothécaire que j'étais il y a vingt ans, et heureusement. Le tout est d'être encore différente dans vingt autres années, car le métier évoluera encore et nous avec. Rendez-vous pour un congrès sur ce thème en 2034 ? ■

DOMINIQUE LAHARY
Ex-directeur de la BDP du Val d'Oise
Ex-vice-président de l'ABF



L'affaire de la virgule

Quand les exigences de la professionnalisation sont aux prises avec les évolutions du « métier »

– un concept pour le moins plurivoque, sinon équivoque –, les revendications professionnelles sont prises dans les courants contraires d'une Histoire, qui, si elle n'est pas achevée, est passée par bien des étapes qu'il convient de rappeler.

Un concentré d'histoire statutaire et professionnelle

DE LA « BATAILLE DES STATUTS »...

Jusqu'en 1992, les bibliothécaires communaux de catégorie B (« sous-bibliothécaire ») et A (« bibliothécaire ») étaient issus de la même formation : le CAFB, obtenu après une formation d'un jour et demi à deux jours par semaine pendant un an, et qui a été le creuset de la constitution d'une identité professionnelle.

Le CAFB est mort de la création de la filière culturelle territoriale (voir mon éloge funèbre publié par l'ABF¹) mais son fantôme hante encore les générations successives jusqu'à sa très étonnante réincarnation sous la forme d'une virgule publiée au *Journal officiel*. Mais n'allons pas trop vite.

Après la terrible bataille des statuts que j'ai racontée dans le numéro de *Bibliothèque(s)* consacré au centenaire de l'ABF², les « CAFBistes » (dont je suis) découvrent un paysage à leurs yeux désolant : les catégories A, B et C

sont coupées en 2 (et même en 3 pour la catégorie C) avec, au niveau inférieur de chacune, un concours généraliste (consternation !). Seuls les niveaux B+ (les assistants qualifiés de conservation) et A+ (conservateurs, un terme qui n'a que 21 ans dans la territoriale !) sont garantis « appellation professionnelle contrôlée ». Les assistants qualifiés par l'exigence d'un diplôme technico-professionnel bac + 2 et un concours professionnalisé (c'est « ceinture et bretelle » !), les conservateurs par leurs 18 mois de « villeurbanisation³ ».

L'accès au concours externe d'assistant concentre les critiques les plus vives : *Coû*, un simple bachelier, titulaire de n'importe quel baccalauréat, peut entrer comme ça en bibliothèque, quand auparavant on se lestait préalablement du noble CAFB, même pour accéder au « B-type » (appellation technico-syndicale du B moins ?)

Ce B-type accessible aux bacheliers, le gouvernement Rocard l'impose comme un dogme : on veut des débouchés pour les bacheliers, dans le même temps qu'on proclame vouloir que 80 % de chaque classe d'âge accède au bac. On est encore loin de se rendre compte qu'on va vers un « sur-diplômage » massif.

Quant aux bibliothécaires accédant par concours externe, avec leur licence de n'importe quoi (« même de chinois », se gaussait-on), ils devaient quand même subir une formation en alternance durant un an à l'IFB (Institut de formation des bibliothécaires), nouvellement créé à Villeurbanne et dirigé par Bertrand Calenge, qui plus tard fusionnera avec l'Enssib.

1. Dominique Lahary, « CAFB : mort et transfiguration ? » in : *Note d'information de l'ABF* n°66, octobre 1992. En ligne : www.lahary.fr/pro/1992/cafb.htm.

2. Dominique Lahary, « 1988-1992 : La bataille des statuts », *Bibliothèque(s)* n°28, juin 2006. En ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59091-28-special-l-abf-a-100-ans.pdf#page=96.

3. Les conservateurs sont formés à l'Enssib située à Villeurbanne (Rhône).

Ces formations post-recrutement, c'est compliqué pour les collectivités, pour les services. Une alliance des élus et des professionnels se noua pour les critiquer verbalement, les seconds rêvant de concours sur titre.

J'ai résumé cette situation dans un *Supplément aux Lettres persanes*⁴. C'est la bataille du protectionnisme bibliothéconomique contre l'invasion des barbares, dont j'ai été partie prenante, assumant les contradictions : j'étais déjà loin des dévots du catalogage, pareillement défenseurs acharnés du professionnalisme, mais je me souviens avoir dit qu'il fallait passer une alliance tactique avec eux.

... AU BOUCLIER DU « MÉTIER »...

Pourtant, j'avais déjà trouvé mon chemin de Damas sur la question du ou des métiers en préparant une intervention pour le congrès ABF de 1994⁵. En fouillant dans la littérature économique, sociologique et gestionnaire, je découvre trois concepts de métier bien distincts : celui de l'entreprise – on va dire « de la bibliothèque » –, qui est collectif et ne qualifie pas chaque individu. Celui des DRH et des formateurs, qui identifie un bassin de mobilité, ensemble de postes entre lesquels un même individu peut muter sans avoir à se reformer lourdement. Et celui qui est vécu, autoproclamé, revendiqué : un pur phénomène psycho-sociologique. Le métier vécu est naturellement légitime, c'est lui qui donne chaque matin du cœur à l'ouvrage. Mais est-il, tel que revendiqué dans sa subjectivité, d'utilité publique ? Finalement, quand on entend parler « métier » chez les bibliothécaires, c'est d'abord ce dernier qui parle ou se cache derrière les autres. Méfions-nous du métier, si souvent brandi comme un bouclier pour s'abriter sous la transcendance d'une référence internationale et spécialisée afin de mieux échapper au véri-

4. [Dominique Lahary], *Lettre retrouvée*, <http://sosbibli.free.fr/archives2003/persan.htm>. Le site Sosbibli (<http://sosbibli.free.fr>) a été créé pour héberger l'Appel pour une révision des textes des concours que j'ai lancé en 1999 avec le soutien de l'ABF et l'ADBDP.

5. Dominique Lahary, « Du profil de poste au métier, 2. Le métier : discours et méthodes », in *Bulletin d'informations de l'ABF* n°164, 1994. En ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/43886-du-profil-de-poste-au-metier.pdf.

ARCHEOLOGIE BIBLIOTHECAIRE



← précieuse faute du bon bac

← formation post-recrutement 5 jours

← formation post-recrutement 1an

← CAFB

← âges obsurs

2L

table contexte des politiques publiques. Cette théorie des trois métiers, je ne cesserai de la resservir lors d'interventions diverses, devant un public qui semblait la découvrir. Elle a l'avantage de vacciner chaque fois qu'on parle de mutations, de changement, d'évolutions, contre les interpellations qui montent sur le thème « moi, mon métier, c'est pas... » ou « moi, mon métier, c'est... »

Mais du temps a passé dans la filière culturelle, que j'ai raconté dans le *Bulletin des bibliothèques de France* en 2010⁶. Il n'y a pas eu d'invasion barbare mais plutôt une diversification des parcours. À partir des DUT et des DEUST, exécuteurs testamentaires officiels du CAFB, une floraison de diplômes d'université, de licences pro, de masters, a surgi. On avait

6. Lahary, Dominique, « Vie et aventures du millefeuille statutaire », *BBF*, 2010, n° 2, p. 13. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0013-003>.

pensé que les concours allaient engendrer un paysage uniforme de la formation initiale, c'est le contraire qui s'est produit. D'autres sont entrés par la petite porte et se sont formés sur le tas. Finalement la plupart des candidats aux concours externes se sont révélés être de « faux externes », déjà dans la place et cherchant la titularisation ou la promotion, ou bien s'étant déjà formés en bibliothéconomie, tandis que les vrais barbares forment les gros bataillons des « reçus-collés », diplômés mais jamais recrutés – car l'ultime rempart du protectionnisme bibliothéconomique, c'est bien l'entretien de recrutement !

MOUVEMENTS INVERSES

Mais, parallèlement, une autre aventure se déroule : celle de la mutation des bibliothèques. Le bloc bibliothéconomique se déconstruit pour se reconstruire tant bien que mal – ou pas – dans un certain chaos. Une véritable ruse de l'Histoire va jouer un rôle éminent : la concomitance entre un gouvernement de Lionel Jospin (1997-2002), fruit d'une hasardeuse dissolution de l'Assemblée nationale imaginée par un certain Dominique de Villepin, et le déchaînement de ce qu'on nomme alors les NTIC et devant lesquels nombre de bibliothécaires se trouvaient comme une poule devant un couteau. Les emplois jeunes vont les déniaiser et montrer que des barbares peuvent apporter une certaine civilisation.

Curieusement, l'obsession informatique puis numérique va s'accompagner d'un mouvement vers les gens : c'est le « public au cœur » qui taille des croupières à « la collection au centre », annonçant la future vogue du troisième lieu. On parle mélange des métiers, relativisation de la collection. Bref, le protectionnisme bibliothéconomique paraît de plus en plus hors de saison devant la montée de l'hybridation.

Mais voilà qu'une troisième histoire se déroule parallèlement, qui concerne l'évolution de la fonction publique territoriale. Les CAFBistes avaient été horrifiés par la décomposition de la filière culturelle en 7 (puis 6) cadres d'emplois. Un mouvement contraire, concernant l'ensemble des filières, se déploie à son rythme. C'est d'abord la catégorie C qui est réduite à un seul cadre d'emplois par filière, puis la B, même si dans les deux cas on peut entrer directement en milieu de cadre d'emplois par un concours spécifique.

Mais ce n'est pas tout. Une quatrième aventure se superpose aux trois autres. Voici que la mode des concours généralistes est passée en haut lieu : ce que les bibliothécaires ont

si longtemps prêché dans le désert (« il faut professionnaliser les concours ») devient un discours officiel. Cela a commencé par le concours de bibliothécaire, avec notamment un questionnaire qui a connu ses ratés au moment de son introduction, et s'étend maintenant à toute la filière.

C'est qu'une autre revendication a été exaucée à l'extrême : la formation post-recrutement a été réduite à peau de chagrin, suscitant à l'époque un communiqué rageur ABF-ADBDP-ADBGV⁷ : « 5 jours pour former un bibliothécaire, qui dit mieux ? »

On va donc en haut lieu chercher à tout professionnaliser, même le « B-type », et une mystérieuse commission va s'attacher à déterminer lequel parmi les bacs pourrait être considéré comme une préprofessionnalisation menant aux bibliothèques. Et voilà comment, par la grâce d'une virgule habilement placée dans un décret du journal officiel (*cf. encadré*), l'option « Histoire des arts » du bac A est promue voie royale d'accès aux bibliothèques, suscitant un communiqué cinglant de l'ABF.

En 20 ans, deux mouvements inverses se sont donc produits. Les revendications de simplification statutaire, d'allègement de la formation post-recrutement et de professionnalisation des concours, autrefois défendues avec la rage du désespoir par les « professionnels des bibliothèques », ont fini par être satisfaites jusqu'à l'extrême, jusqu'à l'absurde par le ministère de l'Intérieur, tandis qu'une profession métissée de barbares a fait le mouvement inverse et ne se reconnaît plus dans ce que les institutions aujourd'hui mettent en place et qu'elles repoussaient autrefois avec obstination.

Mais cette histoire n'est pas finie.

Comment l'affaire de la virgule va-t-elle être résolue ? Les concours professionnalisés ont-ils un avenir ? La filière culturelle va-t-elle garder sa spécificité ? Et le métier de bibliothécaire lui-même ? Et finalement, quand les concours à la française disparaîtront-ils, leurs seuls véritables cousins, les concours mandarinaux institués par la dynastie Tang au 8^e siècle, ayant été abolis avec l'avènement de la République chinoise en 1911 ?

Vous le saurez dans les 20 ou 30 ans qui viennent en suivant les futurs épisodes de notre grande série, pleine de bruit et de fureur, qui vous réserve sans nul doute encore de nombreux rebondissements inattendus. ■

7. 5 jours pour former un bibliothécaire : qui dit mieux ?, communiqué ABF-ADBDP-ADBGV, 21 novembre 2007. En ligne : www.adbdp.asso.fr/spip.php?article801

VIRGULE OU PAS VIRGULE ? OU LE DIABLE EST DANS LES DÉTAILS

Selon l'article 5 du décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, l'accès au concours externe est réservé « *aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3 du présent décret : Archives, Bibliothèques, Documentation, Musées* ».

Le fait que l'expression « *correspondant à l'une des spécialités* » est précédée d'une virgule a permis de l'appliquer aux deux types de diplômes mentionnés (« baccalauréat ou (...) diplôme homologué au niveau IV » d'une part, « qualification reconnue comme équivalente » d'autre part. C'est l'interprétation du ministère de l'Intérieur et des centres de gestion de la fonction publique territoriale. Un comité technique a indiqué que tous les titulaires d'un baccalauréat relevaient de la commission d'équivalence siégeant auprès du CNFPT, à l'exception de la série L dans la spécialité Histoire de l'art¹. C'est cette information qui a été communiquée aux candidats par les centres de gestion.

Pour les associations professionnelles et la plupart des candidats, n'importe quel type de baccalauréat doit permettre d'accéder au concours, comme c'était le cas depuis 1992. Sans virgule, une telle interprétation serait impossible. Mais il se trouve qu'elle a été mise à dessin.

L'ABF a été alertée par de nombreux courriers et posts sur Agorabib² de candidats se voyant refuser leur inscription au concours ou invités à transmettre leur dossier à une commission d'équivalence. Elle a saisi l'Union nationale des Centres gestion, le CNFPT et la Direction générale des collectivités territoriales du ministère de l'Intérieur et publié un communiqué³.

Anne Verneuil, présidente de l'ABF a écrit à cette dernière le 9 novembre 2013 en mentionnant le soutien de huit autres associations⁴ ainsi que de l'IABD (Interassociation archives bibliothèques documentation). Une délégation interassociative a été reçue le 18 novembre 2013 par le sous-directeur général des collectivités territoriales, en présence du CNFPT. La question va être étudiée. Affaire à suivre...



1. Groupe Technique Filière culturelle, Cadre d'emplois des ACPB, Communiqué à l'attention des candidats aux concours externes d'assistant de conservation et d'assistant de conservation principal de 2ème classe, sans lieu ni date, www.cdg69.fr/documents/divers/Filière_culturelle.pdf
2. www.agorabib.fr/index.php/topic/133-demande-d%C3%A9quivalence-assistant-principal-de-conservation/
3. www.abf.asso.fr/2/128/343/ABF/concours-externe-d-assistant-territorial-de-conservation-du-patrimoine-une-interpretation-absurde-condamnee-par-labf.
4. L'AAF (Association des archivistes français), l'ADBDP (Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt), l'ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation), l'ACIM (Association de coopération des professionnels de l'information musicale), l'ADDNB (Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque), INTERDOC (Association des documentalistes de collectivités territoriales), l'ADBGV (Association des directeurs de bibliothèques municipales et des groupements intercommunaux des villes de France) et l'AGCCPF (Association générale des conservateurs des collections publiques de France).

CLAUDE MAZZONI

Centre national de la fonction publique territoriale
Direction générale adjointe chargée du développement de la formation
Secrétariat de la commission d'équivalence de diplômes

La réforme du nouvel espace statutaire

L'Histoire est le lieu de l'éternel conflit du réel et de la loi – celui de savoir lequel doit s'adapter à l'autre – qui s'illustre aujourd'hui au sein de la fonction publique, dans les métiers de bibliothèque : déficits de formation, décalages du statut et de la fonction... L'état des lieux qui inspire la réforme en cours.

Si notre modèle de fonction publique s'oppose à la conception dominante de l'Union européenne basée sur la libre concurrence¹, la nécessité de rationaliser les dépenses publiques implique quelques aménagements. Notamment en matière de concours : les employeurs publics recherchent des compétences adaptées à la diversité des missions alors que les épreuves sont souvent théoriques et inadaptées aux métiers. Le phénomène des reçus-collés (lauréats non recrutés) a, de son côté, fortement contribué à dénigrer le principe du recrutement par concours.

Ces éléments ont abouti aux préconisations de M. Silicani visant à réduire la fonction publique aux seules missions régaliennes et promouvant le contrat comme mode de recrutement. Mais la crise financière a positionné la fonction publique comme un « amortisseur social de la crise ». En 2013, le rapport de M. Pêcheur² s'oppose à une réduction des effectifs mais évoque la création de concours communs inter fonctions publiques.

Mais des interpénétrations entre public et privé existent déjà. Le recrutement par contrat s'est amplifié ainsi

que l'accès sans concours aux grades les plus pourvus (catégorie C).

C'est dans ce contexte qu'intervient la réforme du nouvel espace statutaire (NES) traduisant la volonté de moderniser le déroulement de carrière des agents de catégorie B et visant à :

- favoriser les mobilités et influencer sur les pratiques de promotion ;
- harmoniser les grades entre filières et fonctions publiques ;
- moderniser les épreuves (moins d'épreuves, plus professionnelles) ;
- systématiser un double niveau de recrutement ;
- revaloriser les grilles indiciaires.

Pour le secteur patrimoine et bibliothèques, ceci s'est traduit par :

- la fusion des deux anciens cadres d'emplois dans un cadre d'emplois unique, celui des assistants territoriaux du patrimoine et des bibliothèques, comportant deux grades : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et assistant de conservation principal de 2^e classe ;
- la réduction des postes ouverts au concours externe au profit du concours interne et du 3^e concours ;
- une nouvelle définition et répartition des missions entre les deux nouveaux grades ;
- la professionnalisation des épreuves.

COMPRENDRE LA RÉFORME

Pour mieux comprendre cette réforme voici quelques constats. En 2003, le 1^{er} cadre d'emplois totalisait 3 665 agents : 2 983 titulaires, 682 non titulaires. En 2011, il totalise 4 425 agents dont 3 422 titulaires, 1 003 non titulaires, en augmentation de 20,7% sur huit ans³. La moyenne d'âge du grade est de

1. Cf. Pierre Bauby, « La notion de service public », in *Bibliothèque(s)*, n°53/54, déc. 2010, pp. 8-10. En ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59925-53-54-service-public.pdf#page=10

2. Bernard Pêcheur, « Rapport à Monsieur le Premier ministre sur la fonction publique ». En ligne : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/rapports-missionnes/rapport-Pecheur-2013.pdf>. Lire aussi le communiqué de l'ABF, *infra*, p. 66.

3. Observatoire de la fonction publique territoriale, nov. 2013.

42 ans et 10 mois. L'augmentation des agents non titulaires peut s'expliquer par la rareté des concours pendant cette période. Paradoxalement, le nombre de postes ouverts a suivi la courbe inverse : environ 500 postes en 2005 contre 335 en 2013.

En 2003 le 2^e cadre d'emplois totalisait 4 366 agents dont 3 973 titulaires et 393 non titulaires. En 2011, il comporte 4 559 agents : 3 995 titulaires, 564 non titulaires, (en augmentation de 4,4 %). La moyenne d'âge du grade est de 43 ans et 9 mois. Celle de la filière est de 43 ans et 7 mois.

En 2008, la surqualification des candidats est constatée : une des hypothèses avancées est le nombre insuffisant de postes ouverts des cadres d'emplois supérieurs aboutissant au repli sur les grades inférieurs.

Cinq ans plus tard le constat est inchangé, mais on peut avancer une autre hypothèse expliquant ce phénomène. Avant la réforme NES, si les missions dévolues à ces cadres d'emplois pointaient la spécificité des métiers, rares étaient les diplômés nationaux de niveau IV adaptés à ceux-ci. Cette technicité existait en revanche pour les diplômés de niveau supérieur.

Ces concours ne pouvaient donc attirer que les candidats possédant la culture « métier » acquise pendant leur formation ou ceux détenant la culture générale et méthodologique leur permettant de réussir les épreuves mais sans compétence métier. Ceux possédant un niveau IV, ne détenant ni la technicité métier, ni la méthodologie « épreuves » étaient concurrencés par les diplômés de niveau supérieur ce qui n'était guère incitatif. La nature des épreuves favorisait en outre les candidats diplômés à profil généraliste.

Si, dans le cadre du NES, les missions des grades ont été redéfinies et réparties entre les deux niveaux, leur nature spécifique demeure, et l'observation concernant les diplômés reste inchangée. En revanche la professionnalisation des épreuves est amorcée ainsi qu'une réduction des postes en externe (de 70 % à 30 %) impliquant un concours plus sélectif. Les candidats les mieux armés pour réussir les épreuves sont ceux qui détiennent un diplôme technico-professionnel adapté (et non un cursus de formation généraliste) ou ceux

disposant d'une expérience professionnelle. On peut supposer que les candidats sans expérience, possédant uniquement un diplôme de niveau IV généraliste, seront difficilement lauréats du concours externe.

En 2013, on a recensé environ 6 000 candidats au concours externe du nouveau 1^{er} grade pour 335 postes (1 poste pour 20 candidats). 88 % d'entre eux ont accédé directement au concours, ce qui démontre la latitude offerte par les nouveaux textes. 12 % des candidats ont relevé de la commission d'équivalence de diplômes avec un pourcentage de surdiplômés important (minimum identifié 61 %) et un profil majoritairement littéraire.

En tout état de cause, le constat est confirmé d'un déficit et d'un besoin de formation de niveau IV répondant aux exigences des missions définies par le statut particulier du cadre d'emplois.



MÉTIER ET STATUTS

Une autre problématique existe : celle du rôle attribué aux agents de catégories B, positionnés sur un champ d'activités allant de l'exécution au management, positionnement ambigu ne permettant pas de les caractériser. Ainsi, comme il est possible de le constater au travers du répertoire des métiers du CNFPT, pour le domaine des bibliothèques et des centres documentaires, la catégorie B sous le vocable de bibliothécaire, est en concurrence avec la catégorie A. Le double niveau de ce cadre d'emplois ne va pas améliorer la situation. Amener les gestionnaires à réussir la hiérarchisation des emplois, à corrélérer le niveau de recrutement aux missions et à leur degré de complexité est un véritable défi.

Outre cette difficulté de positionnement, un dernier enjeu demeure : celui du respect des filières. Il ressort des expériences décrites par les candidats saisissant la commission d'équivalence que le grade de référence est parfois établi au regard de l'intitulé du service et non des missions exercées (ex : régisseur ...), ou est problématique (ludothécaire : filière animation ou culturelle ?).

Faire cohabiter la spécificité des métiers territoriaux et le cadre statutaire constitue un véritable défi au regard des tendances qui s'affrontent. Être conscient de ces forces et faiblesses est le premier pas vers une meilleure reconnaissance du secteur patrimoine et bibliothèques au sein de la fonction publique territoriale. ■

ÉMILIE THILLIEZ-FERNANDES

Chargée de mission pour le Réseau
communautaire des médiathèques
Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (62)

Questions de représentations

Bibliothèques et bibliothécaires connaissent depuis plusieurs années d'importantes évolutions. Comment sont-elles perçues par les personnes extérieures à la profession, par les bibliothécaires eux-mêmes ? Une enquête pour faire le point.

Mars 2005 – je passe les oraux du concours de bibliothécaire territorial. Une question me revient : « *Que pensez-vous des services de questions/réponses à distance ?* », liée à l'actualité du moment. Fêrue de nouvelles technologies et de tous les services qui peuvent être rendus par ce biais, je fais l'éloge de ces nouveaux services. Souvenez-vous, les foyers s'équipent alors massivement en internet à haut débit, Wikipédia existe en français depuis quelques années, Facebook vient de naître, et c'est le plein essor des blogs. L'un des membres du

jury, professionnel des bibliothèques, visiblement peu enthousiasmé par ces nouvelles perspectives, lâche : « *Ah oui, c'est sûr, il va bien falloir des gens pour s'occuper de tout cela. Ça vous plairait, vous, d'être un des bibliothécaires qui répond aux questions, derrière un ordinateur, sans voir de public ?* »

À l'aube de mon entrée dans la profession, me voici plongée dans les différentes visions de ce qu'est ou doit être une bibliothèque, et des services qu'elle doit rendre. Pas de doute, les bibliothèques sont en pleine mutation, et les savoirs et savoir-faire des bibliothécaires, en plein chamboulement.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque ? À quoi, à qui sert-elle ? Quelles sont ses missions ? Cela semble très banal aujourd'hui, mais au début des années 2000, généraliser l'accès à internet à domicile, c'était faire pénétrer le monde entier dans les foyers ; le succès actuel des téléphones connectés fait entrer dans une poche un océan d'informations, de connaissances, de services – au point que nos processus d'apprentissage pourraient s'en

trouver changés¹. L'accès à l'information, aux contenus culturels, n'est plus l'apanage des bibliothèques. Ébranlées dans leurs bases, les bibliothèques cherchent de nouvelles pistes pour continuer d'exister.

Pour suivre cette société qui évolue très vite, comment les bibliothécaires réagissent-ils ? Comment le métier évolue-t-il ? Quelles sont les nouvelles compétences attendues ? Les formations, initiales et continues, sont-elles affectées ?

LA PERCEPTION DES BIBLIOTHÈQUES

Comment les bibliothécaires perçoivent-ils l'avenir de leur métier et des bibliothèques ? Inversement, comment ces changements sont-ils perçus, perceptibles à l'extérieur ? Les représentations traditionnelles concernant les bibliothèques et les bibliothécaires ont-elles toujours cours ?²

• **Du côté des non-bibliothécaires.** « *Qu'est-ce qu'une bibliothèque pour vous ?* » J'ai synthétisé les réponses à cette question ouverte autour de plusieurs axes : fonctions, usages et impressions subjectives. Voici, par ordre décroissant, la fréquence des réponses.

Une bibliothèque est avant tout un lieu de découverte, où l'on flâne, où l'on trouve ce à quoi l'on n'aurait pas pensé. Pour nombre de personnes, la bibliothèque est vue comme un lieu de prêt : on peut emporter les documents chez soi, on emprunte ce

1. Sandra Enlart et Olivier Charbonnier, dans *Faut-il encore apprendre ?* (Dunod, 2010), développent l'idée selon laquelle il deviendra demain moins important d'emmagasiner des connaissances, car elles sont facilement disponibles, que d'apprendre à traiter des flux importants d'informations.

2. Certaines de ces questions ont fait l'objet du mémoire de Master 2 Sciences humaines et sociales, spécialité « Métiers du livre », que j'ai soutenu à l'Université Paris 10 - Nanterre en 2007, « Imaginaires et identités des bibliothécaires : entre mythes et réalités » ; en ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1805-imaginaires-et-identites-des-bibliothecairesentre-mythes-et-realites.pdf

que l'on n'aurait pas pu ou voulu acheter. C'est aussi un lieu de détente, calme voire silencieux ; un lieu de sociabilité, de partage et d'échanges (avec les bibliothécaires ou entre usagers) ; un lieu d'accès à la culture, à de l'information, aux savoirs et à la connaissance. Les conseils donnés par les bibliothécaires occupent une partie non négligeable des réponses. La dimension de « consultation/lecture sur place » (de tous types de documents) est également présente. De nombreuses personnes voient la bibliothèque comme un espace agréable et plaisant. Le fait que la bibliothèque est un lieu public et ouvert à tous a été mentionné plusieurs fois.

• **Du côté des bibliothécaires.** « *Depuis que vous travaillez en bibliothèque, votre perception des bibliothèques a-t-elle évolué ?* » : la majorité répond par l'affirmative. Parmi les itérations les plus fréquentes :

– le passage d'un métier centré sur les collections à un métier tourné vers le public (soin apporté à l'accueil, à la médiation ; actions culturelles ; nouveaux services dont services à distance ; la bibliothèque qui sort de ses murs et noue des partenariats pour aller au-devant du public ; un bibliothécaire qui quitte son rôle de prescripteur pour laisser les usagers exprimer leurs avis et leurs choix) ;

– l'introduction de l'informatique et d'internet, qui ont modifié les outils de travail et les supports/ressources à proposer au public ;

– les bâtiments et leur agencement intérieur qui ont évolué : moins de « murs de livres », plus de possibilités de séjourner sur place (pour flâner ou pour travailler) ;

– l'impression que le discours professionnel a beaucoup évolué (ouverture des bibliothèques sur le monde, adaptabilité à la société et aux nouveaux modes de vie...) mais que cela est moins vrai sur le terrain.

Quelques professionnels ont profité de cet espace pour exprimer leur lassitude et/ou leur frustration actuelle (bibliothèques/collègues qui n'évoluent pas assez vite à leur goût, lourdeurs de la fonction publique qui empêchent la réactivité, contraintes budgétaires trop fortes...).

Plusieurs réponses expriment une crainte face à une remise en cause de la bibliothèque, parlant de « contexte instable », « d'incertitude de l'avenir » : « hier la bibliothèque semblait aller de soi, aujourd'hui nous devons sans cesse réinterroger nos fondamentaux ». Face à cela, on observe dans les réponses soit un repli, soit l'envie de relever les défis qui se présentent.

L'ENQUÊTE

Cet article repose sur les résultats d'une enquête en ligne. Deux questionnaires, l'un destiné aux personnes travaillant, ayant travaillé ou projetant de travailler en bibliothèque (dits ici « bibliothécaires »), l'autre aux personnes n'ayant jamais travaillé en bibliothèque (dits « non-bibliothécaires »), ont été diffusés par le biais de réseaux sociaux et par courriel auprès de contacts professionnels et personnels, avec invitation à les faire suivre auprès de son entourage, professionnel ou non. En 11 jours, plus de 900 réponses ont été collectées (608 bibliothécaires et 328 non-bibliothécaires, que je remercie chaleureusement pour leur participation).

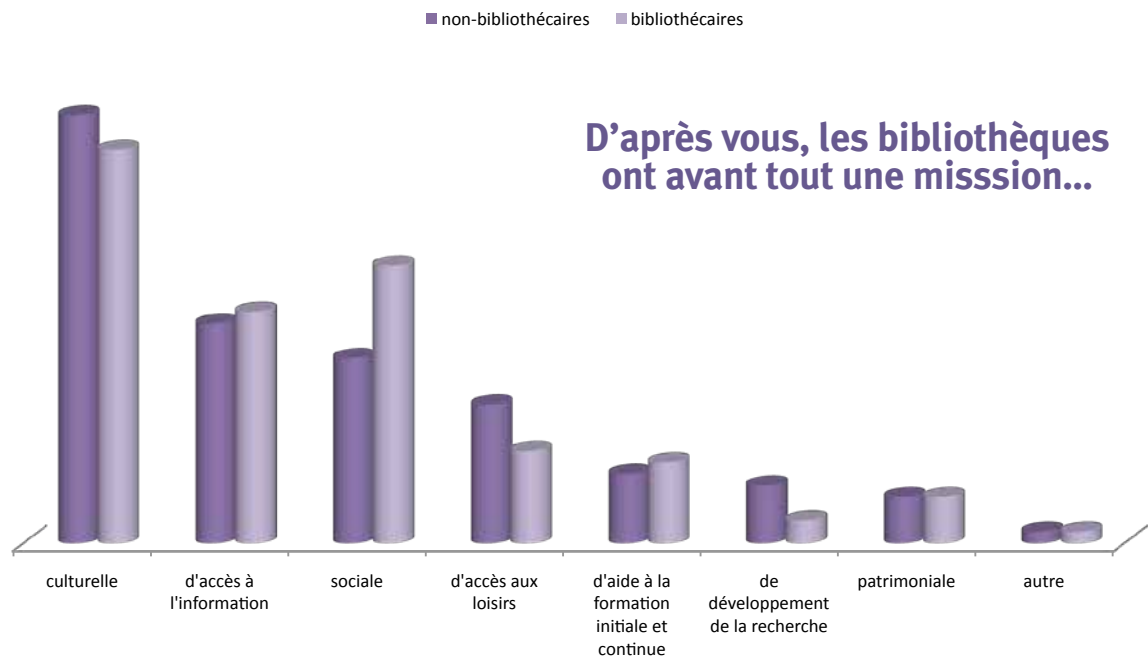
L'enquête a été essentiellement relayée par des bibliothécaires ; il se peut que la majorité des répondants non-bibliothécaires ait au moins un bibliothécaire dans son entourage, ce qui peut influencer les réponses, tout comme le fait que cette enquête a été accessible uniquement via internet. Elle avait pour but de broser le profil socioprofessionnel des répondants, avant d'orienter plus précisément les questions sur la perception des bibliothèques et des bibliothécaires. Certaines questions étaient posées de manière identique dans les deux questionnaires, de manière à pouvoir comparer les points de vue¹.

LE PROFIL DES RÉPONDANTS

Non-bibliothécaires : Moyenne d'âge : 37 ans. Ces personnes ont presque toutes (98 %) déjà fréquenté une bibliothèque (municipale/intercommunale pour 35 % d'entre elles, scolaire pour 25 %, universitaire pour 25 %). La moitié fréquente actuellement une bibliothèque : BM ou intercommunale (73 %) ; BU (13 %) ou bibliothèque scolaire (8 %). La majorité des répondants est diplômée du 2^e cycle ou plus (44 %).

Bibliothécaires : Moyenne d'âge : 38 ans. La fonction publique territoriale est très largement représentée (78 % travaillent dans une BM/intercommunale ou dans une BDP ; 18 % dans une BU). La majorité est titulaire de la fonction publique (80 %). Les emplois de catégorie B sont majoritairement représentés (39 %), suivis par les emplois de catégorie A (30 %) et C (27 %). La majorité des répondants a un diplôme du 2^e cycle ou plus (51 %), et a suivi des études « métiers du livre » (62 %) ; 73 % ont également suivi des études dans au moins une autre filière.

1. À l'heure de la rédaction de cet article, l'enquête n'a pu être entièrement dépouillée ; les résultats complets sont disponibles sur le site de l'ABF, www.abf.asso.fr



• **Regards croisés.** À la question posée à tous : « *D'après vous, les bibliothèques ont avant tout une mission...* », les non-bibliothécaires ont majoritairement répondu « culturelle », puis « d'accès à l'information », et « sociale », alors que les bibliothécaires ont placé la dimension « sociale » de la bibliothèque en seconde position (cf. graphique).

Pour la majorité, bibliothécaires (55 %) ou non-bibliothécaires (47 %), les bibliothèques ont suivi une évolution constante ces cinq dernières années. Les personnes n'ayant jamais travaillé en bibliothèque soulignent tout d'abord les évolutions liées à l'informatique : informatisation, mise à disposition du public de postes informatiques, accès internet (depuis la bibliothèque), services à distance (catalogue, compte lecteur, réservations...), automates (souvent dénommés « bornes libre-service »), ressources électroniques (livres électroniques, films), wifi, prêt de liseuses, de tablettes.

Viennent ensuite la diversification des supports (CD, DVD, jeux vidéo) et une amélioration des collections (plus étoffées, plus de nouveautés, plus en adéquation avec les attentes du public). Sont également cités : l'amélioration des locaux, de l'organisation des espaces et des collections, l'amélioration de l'accueil des publics, des extensions d'horaires d'ouverture, la multiplication des animations et des activités de médiation.

Du côté des bibliothécaires, les réponses sont quasiment identiques. Les professionnels parlent de RFID, technologie

tout à fait absente des réponses des non-bibliothécaires (même décrite en d'autres termes) ; les usagers parlent de ce qui est sans doute le plus visible pour eux : l'automate. Les professionnels sont par ailleurs nombreux à évoquer des améliorations en termes de communication (présence sur les réseaux sociaux, campagnes de communication), alors que les réponses des non-bibliothécaires n'en parlent pas.

LA PERCEPTION DES BIBLIOTHÉCAIRES

• **Du côté des non-bibliothécaires.** La question « *Quelle vision avez-vous des bibliothécaires ?* » était une question ouverte. À partir du contenu et du ton des réponses, 4 grandes représentations ont pu être identifiées : une vision positive (54 %) ; partagée, positive par certains côtés, négative par d'autres (16 %) ; assez neutre, décrivant des tâches par exemple (15 %) ; négative (14 %). Dans les réponses, assez peu de dames âgées à chignon et jupes plissées... mais dans les réponses plutôt négatives, j'ai trouvé : « trop axés sur leur profession », personnes « pas très à l'écoute des besoins », « peu favorables aux échanges », « pas toujours agréables », « peu dynamiques ».

« *Que pourraient faire les bibliothécaires, selon vous, pour faire évoluer cette vision ?* » : les propositions foisonnent, portant principalement sur l'accueil (être plus souriant, plus avenant, plus chaleureux), le conseil (pouvoir identifier les

spécialités des bibliothécaires pour des conseils ciblés, pouvoir être conseillé « comme par un libraire »). Beaucoup recommandent aux bibliothécaires de communiquer : sur les activités de la bibliothèque, mais aussi sur leurs propres activités, souvent mal connues. Enfin, il est demandé aux bibliothécaires d'être ouverts sur le monde, d'intégrer dans la bibliothèque de nouveaux supports, de nouveaux domaines, bref, de suivre les évolutions de la société en général.

• Du côté des bibliothécaires.

Les bibliothécaires vont dans le même sens : ils sont nombreux à promouvoir l'accueil du public, et à encourager la communication : adopter un ton plus libre, moins institutionnel, montrer les bibliothécaires sous un autre jour, en phase avec leur époque ; utiliser tous les canaux possibles : échanges directs de personne à personne, médias, réseaux sociaux ; montrer les activités par le biais d'ateliers ; lancer une grande campagne nationale... Autre piste : varier les profils, faire en sorte que la population des bibliothécaires reflète la population tout court. Et enfin, se former, innover, faire preuve de curiosité dans tous les domaines.

CONVERGENCES, INTERROGATIONS

Bien que les profils des non-bibliothécaires ne soient pas représentatifs de la composition de la société, les réponses apportées constituent un point de départ pour comparer points de vue de professionnels et non professionnels, qui se rejoignent dans les grandes lignes. Les évolutions des dernières années sont globalement visibles, bibliothèques et bibliothécaires sont perçus de manière plutôt positive par les personnes extérieures, qui attendent de l'institution comme des personnels qu'ils reflètent davantage la société qui est la nôtre, en mettant l'accent sur l'accueil, la médiation, la communication.

Du côté des bibliothécaires, beaucoup de questions sont soulevées, concernant l'avenir des bibliothèques notamment, mais aussi la multiplicité et la diversité des tâches : « qu'est-ce qu'un bibliothécaire ? » est une question qui apparaît en filigrane, certains n'hésitant pas à prendre de la distance, ne se reconnaissant pas ou peu dans les représentations qu'ils ont de ce métier.

Cette enquête, remaniée et simplifiée, pourrait être menée avec profit à une échelle encore plus large et auprès de profils socioprofessionnels plus diversifiés. ■



Moi, j'europresse...
et je trouve.



Lui,...
il cherche encore.

**OFFREZ À VOS USAGERS
UN ACCÈS À PLUS
DE 8 000 SOURCES
D'INFORMATION GRÂCE À
EUROPRESSE.COM !**

- Presse nationale, régionale et internationale
- Presse du jour et archives, texte intégral et PDF
- Presse imprimée, sites web et blogs, biographies, capsules vidéo de Web TV, études et rapports ...
- Accès sur place et/ou à distance
- Services d'accompagnement et formation
- Statistiques de consultation...

Pour en savoir plus et **TESTER GRATUITEMENT** Europresse.com
David JULIEN - david.julien@cedrom-sni.com - **01 44 82 73 57**


EUROPRESSE.COM
une initiative de CEDROM/SNI

VINCENT DEYRIS

Responsable du service du signalement,
Bibliothèque Diderot de Lyon

La mobilité

des personnels de bibliothèques

Acquérir de nouvelles compétences au fil d'expériences variées, faire évoluer sa carrière ? Depuis plusieurs années, décrets et circulaires sont parus afin de faciliter la mobilité au sein de la fonction publique. Selon quelles modalités ? Vers quels établissements ?

Quelle soit fonctionnelle, structurelle ou géographique, la mobilité est un élément très important dans la carrière d'un fonctionnaire. Longtemps restée un critère discriminant pour l'avancement ou la promotion d'un agent, elle est désormais de plus en plus recherchée par des collègues désireux de découvrir d'autres structures, d'acquérir de nouvelles compétences sur des postes différents et de rencontrer des publics variés dans un éventail géographique qui peut être très large.

LE DÉTACHEMENT ET L'INTÉGRATION

Il s'agit du cas le plus fréquent qui consiste à être placé dans un corps différent de celui d'origine. On est alors rémunéré au sein du corps d'accueil dans lequel on exerce de nouvelles fonctions. Le détachement peut se faire entre les trois fonctions publiques existantes (d'État, hospitalière, territoriale). Le corps d'accueil doit être de même catégorie que le corps d'origine. Un détachement se demande par écrit aux deux administrations concernées : celle que l'on souhaite quitter et celle que l'on souhaite intégrer. Un avis favorable est nécessaire de la part des deux parties, sans quoi le détachement ne pourra pas être accepté. En cas de double avis favorable, le détachement est soumis à l'avis de la Commission administrative paritaire (CAP) lorsqu'il s'agit de rejoindre la fonction publique d'État. Trois mois au moins

avant la fin du détachement qui est très généralement d'une période d'une année, le fonctionnaire demande à prolonger son détachement ou à réintégrer son corps d'origine. L'agent peut demander son intégration dans le corps où il a été détaché au bout d'un an. Dans tous les cas son employeur doit la lui proposer au bout d'une durée de cinq ans. Enfin, plus rarement, il est possible de demander à bénéficier d'une intégration directe : les règles sont les mêmes que le détachement, à la seule différence que l'agent quitte définitivement son corps d'origine.

LA DISPONIBILITÉ

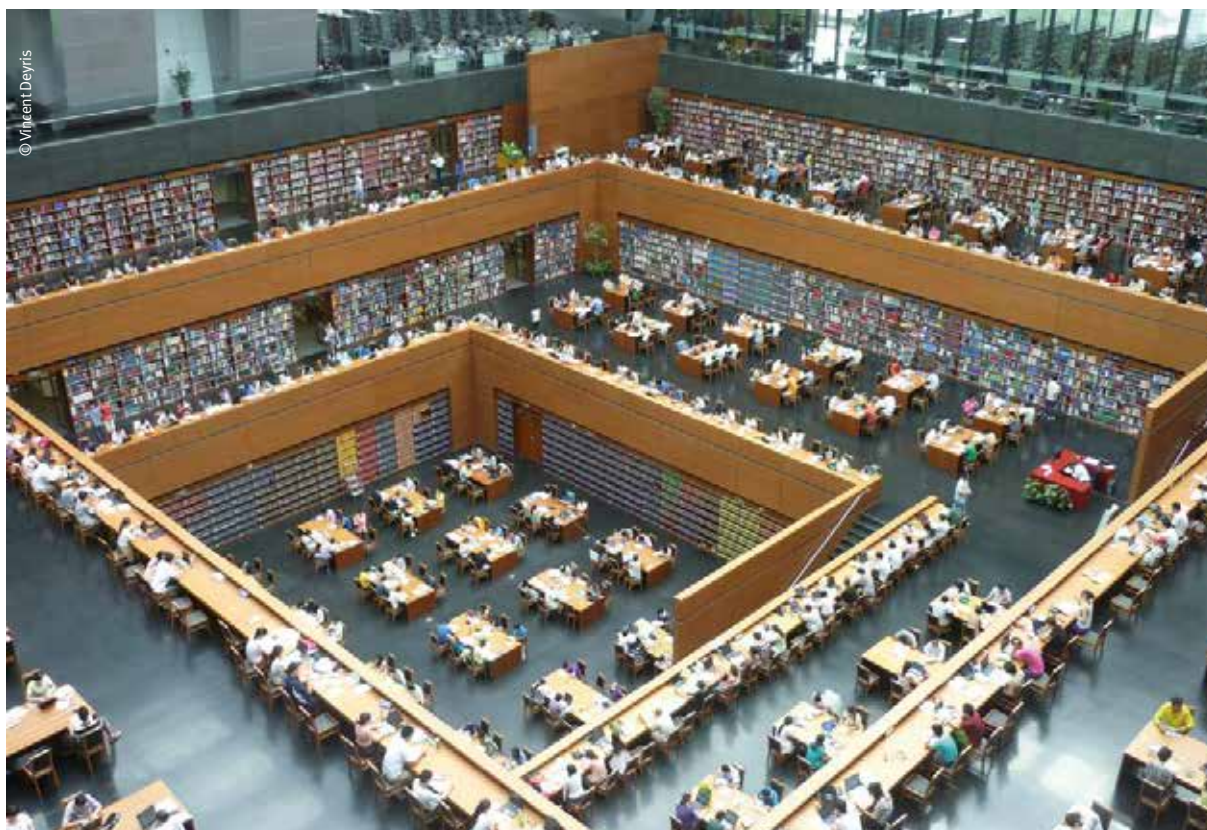
On peut demander une disponibilité à l'établissement qui vous emploie : on cesse alors d'être payé et l'avancement ne se fait plus, contrairement au détachement. En outre, il faut savoir qu'il n'est pas possible de passer de concours interne lorsque l'on est en disponibilité, ces derniers exigeant d'être en activité. Grâce à la disponibilité, on a ainsi la possibilité de chercher du travail dans la fonction publique en tant que contractuel ou vacataire ou dans une entreprise privée dans le secteur de la documentation. Ces expériences professionnelles permettent d'acquérir de l'expérience, de découvrir d'autres postes et se révéleront peut-être un excellent tremplin pour un futur détachement lorsque vous aurez réintégré la fonction publique.

TROUVER UN POSTE DANS LE SUPÉRIEUR

Si l'on trouve des sites répertoriant les offres d'emploi tous corps confondus, il faut toutefois faire attention aux calendriers qui existent. Ainsi, pour demander son détachement dans la fonction publique d'État, on doit consulter les postes vacants sur la base POPPEE au mois de février, prendre contact



« Mobilité, ne rien oublier ! »



La Bibliothèque nationale de Chine, à Pékin.

avec les directeurs de bibliothèque, les rencontrer, monter un dossier qui sera présenté en Commission paritaire d'établissement (CPE), un autre qu'il faudra envoyer au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et un dernier à l'administration d'origine. Tout cela doit être clôturé pour le début du mois d'avril. Autant dire que ces démarches, très lourdes, se font dans un laps de temps record. Migrer vers la fonction publique d'État demande donc de préparer son dossier en amont pour ne pas être pris par les délais, et de consulter de manière approfondie les profils de poste, tant les missions proposées peuvent être différentes entre la filière d'État et la territoriale.

LA BNF ET LA BPI

La Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information, qui sont soumises au même calendrier que les établissements d'enseignement supérieur et dont l'attribution des postes fait l'objet d'un examen lors des CAP nationales, publient sur leur site chaque année les profils de tous les postes à pourvoir avec les personnes à contacter pour obtenir davantage de renseignements. Ces établissements étudient toutes les candidatures, s'intéressent à tous les profils et accueillent chaque année des agents en détachement.

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le recrutement se fait au fil de l'eau, selon les besoins des employeurs. Les banques de postes à pourvoir sont désormais nombreuses et une veille rigoureuse et régulière permet de trouver des opportunités. Là-encore, ayez un CV à jour, relisez vos dernières lettres de motivation : en effet, les délais pour postuler sont souvent très minces. Parfois, les municipalités sont extrêmement pressées de recruter un agent pour pallier une absence ou un départ imprévu, et les choses peuvent s'enchaîner très rapidement. Dans certains cas, vous pourrez

Les différents corps entre lesquels il est possible de demander un détachement ou une intégration directe lorsque l'on travaille déjà en bibliothèque

A+	Conservateur d'État, conservateur territorial, ingénieur de recherche, conservateur du patrimoine.
A	Bibliothécaire d'État, bibliothécaire territorial, ingénieur d'études, assistant ingénieur, chargé d'études documentaires, attaché territorial de conservation du patrimoine.
B	Bibliothécaire assistant spécialisé, technicien, assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
C	Magasinier, adjoint technique, adjoint territorial des bibliothèques.

ILS SONT LÀ POUR VOUS AIDER :

- **Votre supérieur hiérarchique** : l'article 22 du décret n°2010-88 indique que l'entretien professionnel doit examiner les besoins de l'agent en termes de mobilité. En outre, à n'importe quel moment, vous pouvez lui faire part de vos intentions ou lui demander de l'aide dans ce domaine.
- **Les conseillers mobilité-carrière** : présents dans chaque académie, ils sont là pour vous aider dans vos démarches, examiner vos projets. Consultez les sites internet des régions pour avoir leurs coordonnées. Voir aussi ce guide qui explique tous les enjeux de la mobilité : www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll_ressources_humaines/guide_brochure_mobilite_carriere_.pdf (consulté en janvier 2014)

être convoqués deux fois, il faut donc se préparer à effectuer des déplacements avec tout ce que cela représente (congrés, frais de déplacement...). En outre, il vous faudra négocier votre départ avec votre administration d'origine si vous êtes recruté : elle doit arrêter la paye, rédiger l'arrêté de détachement, la question du solde des congés, de leur paiement ou de leur perte est à étudier attentivement.

ET PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES ?

Si vos envies de mobilité vous poussent plus loin que la France, sachez qu'il est possible de travailler dans les biblio-

thèques à l'étranger. Pour les jeunes collègues, qui ont 28 ans au maximum, faire du volontariat international pour occuper un poste de médiathécaire est envisageable. Par ailleurs, le ministère des Affaires étrangères (MAE) propose chaque année une liste de postes à pourvoir : médiathécaires, chargés du livre, de la promotion et de la diffusion de la culture française... Pour les agents travaillant dans l'enseignement supérieur, n'oubliez pas que le dispositif Erasmus n'est pas réservé qu'aux étudiants : tous les personnels peuvent faire acte de candidature, en fonction des partenariats internationaux noués par l'établissement. Des bourses sont parfois proposées. Enfin, il existe des conventions entre établissements qui permettent des échanges de postes pour des durées qui peuvent varier de quelques semaines à quelques mois et qui ont pour but de découvrir le travail fait par son homologue.

MOTIVÉ(E)S ?

La mobilité se prépare aussi bien mentalement, physiquement qu'administrativement : si les règles ont été assouplies ces dernières années pour permettre aux agents d'aller plus facilement d'une fonction publique à une autre, il n'en reste pas moins que c'est à vous qu'il appartient d'être extrêmement vigilant pour constituer vos dossiers et chercher des postes. La mobilité peut s'avérer un acte enrichissant professionnellement et épanouissant d'un point de vue personnel : à vous le tour ? ■

SITOGRAFIE UTILE À LA RECHERCHE DE POSTES¹

- ADBDP (directeurs de BDP) : www.adbdp.asso.fr
- ADBGV (directeurs de BM) : www.adbgv.asso.fr
- BIEP (filiale culturelle) : www.biep.fonction-publique.gouv.fr/common/jobSearch
- Biblioemplois (tous types d'offres) : <http://biblioemplois.wordpress.com/>
- BiblioFrance (FP territoriale) : www.bibliofrance.org
- BnF : <http://emploi.bnf.fr/>
- BPI : www.bpi.fr/fr/emplois_et_stages/offres_d_emploi.html
- Cap Territorial : www.cap-territorial.fr
- Emploi public (FP territoriale) : <http://infos.emploipublic.fr>
- ENSSIB (tous types d'offres) : www.enssib.fr/emploi/consulter-les-offres/emploi

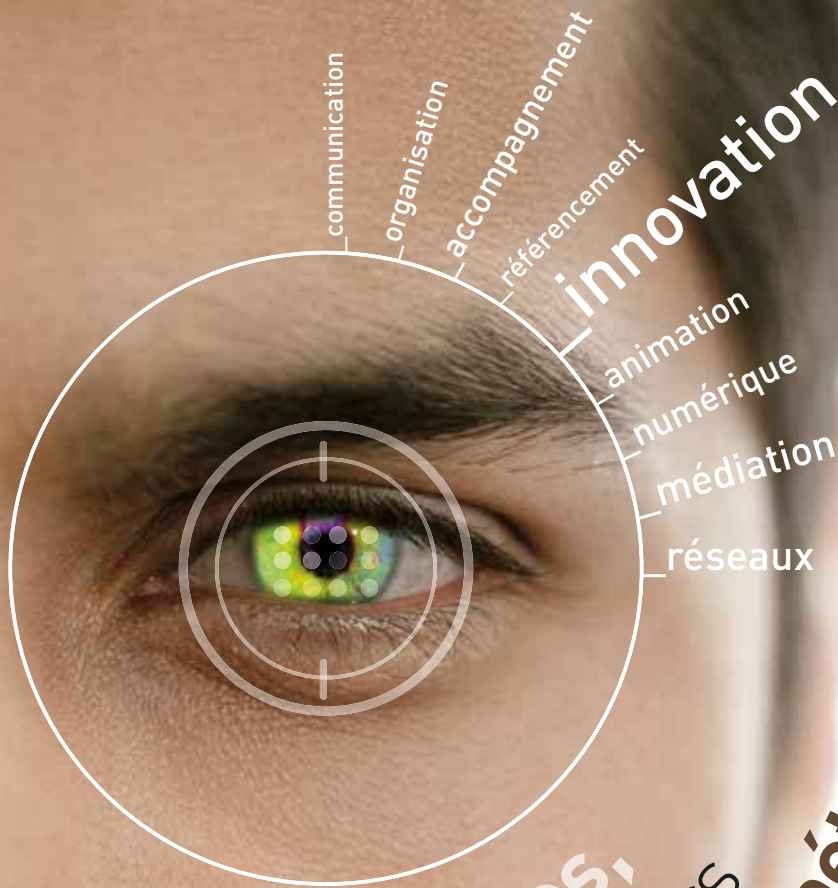
QUELQUES TEXTES UTILES¹

Circulaire du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/11/cir_29932.pdf

La mobilité dans la fonction publique : <http://vos-droits.service-public.fr/particuliers/N31057.xhtml>

- Gazette des communes (FP territoriale) : www.lagazettedescommunes.com
- POPPEE (FP état) : <https://mvtbib.adc.education.fr/mvtbib/servlet/mvtbib.Centrale>
- Travailler à l'étranger (fiche pratique) : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/40776-travailler-a-l-international-en-bibliotheque.pdf

1. Liens consultés en janvier 2014.



Bibliothèques,
nouveaux métiers
nouvelles compétences

60^e congrès

PARIS Porte de Versailles

19 | 20 | 21 juin 2014

Association
des Bibliothécaires
de France



GRÉGOR BLOT-JULIENNE
 Directeur-adjoint par intérim du SCD
 de l'Université de Caen Basse-Normandie



Le frisson du petit matin

Quand un libraire
 d'anciens se reconvertit
 en bibliothécaire
 pour échapper à une
 confortable routine sans
 quitter l'univers des
 livres, on sent pointer le
 malentendu derrière le
 jeu des représentations.
 Et pourtant...

LE GOÛT DES AUTRES

Je travaillais dans une librairie de livres anciens et d'occasion, seul salarié d'un petit commerce. C'est une boutique de quartier, attachée à une clientèle très locale, littéralement *The Shop Around The Corner*. Du caractère particulier du livre ancien, la boutique recueille aussi l'attention d'une clientèle très large, bien au-delà des limites de la région ou du pays : clientèle de passage, clientèle estivale, clientèle scrutant les catalogues en ligne, clientèle de salons, professionnels et même parfois bibliothèques.

C'est une évidence que ce métier requiert un goût particulier pour la lecture, le livre et son histoire, la recherche bibliographique, pour une forme particulière de classement qui ne repose sur aucune indexation connue mais sur une conjonction très personnelle alliant sédimentation, tectonique et mémorisation. Il requiert aussi une « compétence », une connaissance essentiellement accumulative, et, avant tout, un goût des autres, une attention particulière à leurs souhaits et à leurs besoins qui se concrétise ou non dans une transaction. Il ne s'agit pas seulement d'une « médiation », fût-elle à visée commerciale, mais de la construction d'une relation de confiance primordiale car les sites d'enchères en ligne ont mué chaque particulier en libraire occasionnel. Surtout, le libraire de livres anciens et d'occasion n'achète pas à des représentants ou sur catalogue, ni seulement en vente publique ; quand il achète à des particuliers, c'est presque toujours dans des moments délicats de leur vie. Le livre a probablement encore une charge

symbolique particulière telle que nous ne nous en séparons qu'à des caps majeurs, souvent douloureux de nos existences : fins d'études, fins de carrières, déménagements, mais surtout séparations et divorces, décès. J'ai aimé ce métier et ce n'est certainement pas par désamour que je l'ai quitté.

L'INCERTITUDE DU MATIN

D'ailleurs, pourquoi quitte-t-on, de son plein gré, non seulement un emploi mais un métier ? On pourra trouver des raisons objectives de temps et de conditions de travail, de rémunération, de responsabilités, de relations et d'humeurs, etc. Mais les raisons décisives me paraissent relever bien davantage de l'intime, d'autant qu'un tel « changement » ne peut pas être sans lien ni sans impact sur la vie personnelle, le cas échéant, conjoint(e), enfant(s).

Peut-on « faire le tour » d'un métier ? Je ne le pense pas, dès lors que nous sommes en contact avec un « public » qui se renouvelle : « clients » ou « usagers ». Mais pour ma part, ce sentiment m'était venu d'une lassitude, d'une frustration aussi. La répétition du quotidien ne semblait plus présenter de ces « défis » qui permettent de vivre un jour de travail comme un « événement », parfois grave, parfois ludique mais qui toujours nourrit cette incertitude du matin (celle qui succède heureusement à la certitude du café fumant).

Aussi immodeste que cela puisse paraître, j'aspirais aussi à exercer un métier dont les enjeux me dépasseraient, qui ait une utilité sociale plus évidente, qui rejoigne surtout une dimension plus humaniste de la culture et du savoir, presque militante, au-delà de la préservation et de la circulation du livre lui-même auprès d'un public déjà acquis. Après huit ans, il y avait bien ce confort qui consiste à avoir gagné la reconnaissance de l'expérience mais celle-ci ne me suffisait plus.





© Elsie esq.

Une librairie d'anciens d'Eastbourne, 2010.

PAR-DELÀ LE MALENTENDU

À ce stade, je voudrais bien pouvoir écrire que j'ai été illuminé par la vocation des bibliothèques avant de recevoir la laïque onction du concours. Ce serait mentir. Je suis préalablement passé par la case bilan de compétences, bilan très utile mais qui n'a pas permis de dissiper la fausse idée, ou plutôt l'idée si partielle, que j'avais des métiers des bibliothèques.

Mes représentations des bibliothèques étaient encore très conditionnées par le faible usage que j'avais pu en faire comme étudiant salarié puis comme salarié du commerce. Pour moi, la bibliothèque avait toujours été un réservoir à livres empruntables, ouvrant trop peu et, l'idée même de m'y asseoir, d'y passer du temps me m'était jamais venue. Je dois donc reconnaître que je me suis inscrit au concours sur la base d'un authentique malentendu : je me projetais en fait dans une forme de continuité de métier, à l'interface entre le livre ancien, patrimonial, et un « public » : in fine, la différence entre les deux métiers ne m'apparaissait que liée au passage d'une relation à visée commerciale à une relation de médiation comme s'il s'était uniquement agi de se dégager du rapport à l'argent comme évaluation du travail fourni, comme si l'idéal du service public pouvait se réduire à son illusoire gratuité.

Quelques lectures entre les résultats d'admissibilités et les épreuves d'admission, le début de la scolarité à l'Enssib ont eu tôt fait de dissiper le malentendu. J'aurais pu le vivre difficilement et concevoir le sentiment de m'être fourvoyé. Au contraire, j'ai vite eu dans l'idée de me trouver face à tout un continent à découvrir quand je n'en connaissais que le trait de côte. Il a fallu me départir de ma propre vision datée, étriquée et restrictive des bibliothèques et de leurs métiers. Il a fallu comprendre que la question du numérique n'est pas seulement une question de concurrence des supports qui conduirait à ne revoir que la nature de l'offre documentaire ou simplement à enrichir l'offre de services y compris en dehors de la bibliothèque elle-même ou de ses horaires. Il a fallu encore prendre conscience de l'évolution du rôle pédagogique et social de la bibliothèque. En dehors de certains savoir-être, au-delà de quelques connaissances accumulées, au moins ai-je transféré la certitude que d'avoir pignon sur rue (ou sur Toile) ne suffit jamais.

Alors, si mon projet de reconversion professionnelle initial n'est pas celui qui s'est réalisé, il n'en est que plus passionnant car il se nourrit du sentiment de vivre un moment particulier dans l'histoire d'une profession et de la certitude de l'opportunité d'avoir encore plusieurs métiers à exercer durant les trois décennies à venir... et j'ai retrouvé le petit frisson du matin. ■

AUDE PILARD
Médiathèque Daniel-Rondeau, Épernay
(Marne)



« Bibliothécaire, moi ?

... Mais le chemin de l'école est parfois un chemin de Damas!

Un fourvoisement et une révélation plus tard, on découvre la course d'obstacle des concours, les premiers emplois... Premiers enthousiasmes, premières désillusions... L'histoire n'est pas écrite d'avance, mais son premier enseignement, c'est qu'une carrière est un jardin où les sentiers bifurquent.

Jamais !... »

Actuellement responsable d'une médiathèque de proximité dans la Marne depuis 1 an, je fais donc partie des « jeunots » du métier. Encore que... des jeunes bibliothécaires il y en a tous les jours et chaque profil est unique car nous avons tous eu nos raisons de rejoindre les rangs.

Jeune bachelière, j'ai choisi la fac pour étudier l'Histoire. Ma mère, perplexe devant cette filière sans débouchés, interpelle mon professeur principal : « *Vous n'auriez pas pu lui conseiller une autre filière car moi, je l'aurais bien vue faire des études pour devenir bibliothé-*

caire ! » Et là, c'est moi : « *Quoi ? Bibliothécaire, moi ? Jamais !* »

Je fais trois ans à la fac et ce choix finalement ne me plaît pas. Que faire d'autre maintenant ? La révélation arrive en période d'examen : culture, création, communication et contact avec le public... Ce sera bibliothécaire ! (Oh non, ma mère avait raison !) Rendez-vous au SIOU¹ : comment fait-on pour devenir -thécaire ? Et non pas : « Il faut faire des études pour être bibliothécaire ? »

Formée à l'IUT de Nancy-Charlemagne, je poursuis en licence pro. Premier semestre en Angleterre, cette expérience me confronte à un autre modèle que le français et j'acquière une autre vision du métier.

Mes études ont été épanouissantes, j'y ai rencontré des camarades venant tous d'horizons différents : jeunes bacheliers, ex-étudiants ou encore personnes en reconversion. M'interpelle particulièrement le clivage entre deux types d'approche : au cœur du métier, le livre ou le public ? Partout où j'irai, je retrouverai ces deux profils de bibliothécaires.

1. SIOU : Service d'information et d'orientation universitaire.

CONCOURIR

Encore étudiante, concours d'assistant qualifié externe : 500 candidats pour 10 postes mais une motivation à toutes épreuves. À l'oral du concours nous sommes vingt-trois « finalistes » ; on me fait comprendre que je suis un peu jeune et que des personnes déjà en poste seront privilégiées. C'est de bonne guerre, la prochaine fois ce sera mon tour... Direction Pôle emploi. Beaucoup de candidatures, surtout en région parisienne où les profils de postes sont les plus intéressants. Peu de réponses et quelques entretiens. Mon principal handicap : je ne suis pas titulaire (ah ! cet oral).

Je décroche un poste au sein de la section adulte d'une médiathèque de région parisienne. Mon profil de poste au moment de mon embauche : suivi des collections adultes, participation aux animations et aux accueils de primo-arrivants dans le cadre de cours de français langue étrangère.

Comme pour tous les débuts, je me donne à fond ! Tout me plaît, tout m'intéresse, donc dès qu'on me propose d'autres missions je les accepte, bien sûr ! J'ai la chance d'avoir une responsable qui peaufinera par la pratique mes connaissances théoriques. Elle me fait confiance et me délègue aussi certaines tâches. Je commence à m'occuper de la communication des animations dont je m'occupe aussi presque complètement.

En 2011, concours d'assistant qualifié. J'engage, avec les 400 candidats d'Île-de-France, un parcours du combattant : le boulot de « -thécaire », plus révisions soirs et week-ends ! Les concours sont une épée de Damoclès au-dessus de la tête des contractuels, on ne cesse de répéter qu'il le faut pour pérenniser notre poste avant que l'on nous propose un contrat catégorique C. C'est une pression énorme pour chaque jeune professionnel et cela finit par en décourager certains !

L'oral est une grosse désillusion. Nous passons devant huit jurys de quatre personnes, et dans ces huit jurys trois bibliothécaires seulement... Les textes sont sur des sujets complètement improbables, pire : les sujets sont les mêmes d'une journée à l'autre. Je décroche le sésame avec 140 autres camarades.

L'équipe dont je fais partie change. Le management devient rétro et je perds ma motivation. Il est temps pour moi de partir. Je cherche un poste avec des responsabilités afin de faire évoluer mon profil. J'aime beaucoup la transversalité dans un réseau et je cherchais des postes de chargée d'action culturelle, de communication ou encore multimédia. On me fait confiance sur un poste de responsable de médiathèque de proximité. C'est pour moi un défi encore plus grand, auquel je ne m'attendais pas, et je m'y épanouis chaque jour. C'est stressant, stimulant, palpitant et parfois effrayant mais je me sens à l'aise avec ce poste et ses projets car je peux apporter des idées sans être frustrée.

BILAN PROVISoire

Je ne viens pas du monde des fonctionnaires, ni de la culture. La fonction publique est un sac de nœuds administratif et parfois un panier de crabes. On est ralenti par les lenteurs administratives dans nos missions : certains sujets sont sensibles, toute com' n'est pas bonne à faire...

J'ai eu tour à tour des collègues hyper-motivés jusqu'à l'épuisement et d'autres complètement blasés par le métier qui se sont reconvertis en « gardiens de livres ». Les plus motivés s'épuisent à convaincre leurs collègues revenus de tout, leur hiérarchie mais aussi leur tutelle qu'il y a encore des choses à proposer en bibliothèques. Il n'y a rien de plus épuisant que

d'expliquer notre métier à nos décideurs (« Il y a des diplômés pour faire ce métier ? Eh oui monsieur le DGS »).

On se retrouve face à des collègues démotivés qui se concentrent sur les fondamentaux : livres et catalogage. Ils se retrouvent alors dans une posture attentiste face à la nouveauté. Ils deviennent réfractaires au changement et dès qu'il y a une nouveauté (missions, technologies, pratiques...) on essuie facilement un « pour quoi faire ? ». J'ai l'impression de répéter mille fois le pourquoi du comment de chaque projet mais ce n'est pas grave, je suis patiente, je ne me vexe pas et le plus important c'est mon but : faire passer ledit projet ! Malheureusement, j'ai aussi vu des collègues dont les idées étaient tout simplement ignorées car ils étaient issus d'autres métiers ou filières comme le graphisme et l'informatique. Cette mise à l'écart, je ne la comprendrai jamais...

Je n'étais pas forcément une acharnée du sacro-saint livre durant mes études et j'avais peur de la dimension bibliographique du métier. Le livre n'a jamais été le cœur de mes motivations, le catalogage m'ennuyait sincèrement et cela m'a valu quelques critiques de collègues un peu choqués de mes positions (sans parler de la question du travail le dimanche...). Je continue alors mon petit bonhomme de chemin en me demandant si j'aurai toujours l'envie dans quinze ans. ■

ET EN BELGIQUE

Lectures, « Le métier de bibliothécaire en Fédération Wallonie-Bruxelles », n°184, janvier-février 2014.

La question de l'évolution des métiers en bibliothèque et de la nature des compétences requises pour les exercer n'est bien sûr pas propre à la France. Notre confrère *Lectures*, la revue des bibliothèques wallonnes, vient de publier son copieux dossier « Le métier de bibliothécaire en Fédération Wallonie-Bruxelles », c'est dire que la question se pose partout avec la même acuité.

Le décret sur la lecture publique de 2009, dont *Bibliothèque(s)* s'était fait l'écho¹ a entériné ces changements substituant la « bibliothèque projet » à la bibliothèque « institution de prêt ». Cette conception ouverte implique de questionner la place de la spécialisation et les exigences de culture générale traditionnellement requises et de faire le point sur les profils et les référentiels de métier, lequel troquerait son caractère de « bibliothécaire-technicien » pour celui de « bibliothécaire-exhausteur² » (François Dury). La problématique de la formation y est largement débattue et explicitée (Viviane Bessem, Natacha Wallez), tandis que l'éternelle question de la délimitation des profils de bibliothécaire et de documentaliste est remise sur le... métier (Guy Delsaut), n'étant pas moins épineuse en Belgique qu'en France.

On lira avec intérêt le point fait par Bruno Liesen sur l'« Histoire de la lecture publique » en Belgique, des premières bibliothèques populaires, de celles dites « choisies » mises en place par les catholiques et de leurs pendants laïques créées par la Ligue de l'enseignement, à la Loi Destrée de 1921 qui transforme ce « faisceau hétéroclite en véritable service public », et jusqu'aux décrets de 1978 puis de 2009.

Ce panorama est ensuite élargi au secteur flamand (M. Vandekerckhove), puis à une comparaison avec le paysage français (Y. Alix) – qui, lui aussi compare l'évolution du métier de bibliothécaire avec celui d'ingénieur³ – et enfin mis en perspective à l'échelle européenne (V. Bonnet). Des témoignages et une enquête soumise à 134 étudiants bibliothécaires (l'intérêt pour le livre prime encore sur l'aspect relationnel, mais de peu) complètent ce beau dossier, à lire absolument.

1. Jean-François Flüg, « La lecture publique en Belgique francophone. À la croisée des chemins », in *Bibliothèque(s)*, n°56 (juin 2011), pp. 71-79.

2. Cf. aussi les réflexions de Pierre Hemptinne, « La médiation culturelle comme alternative politique. Transformation d'une médiathèque en agora du sensible, à Bruxelles », in *Bibliothèque(s)*, n°70 (oct. 2013), pp.48-51.

3. Cf. *infra*, Anne Boraud, « Du bibliothécaire ingénieux au bibliothécaire ingénieur ? », pp. 28-31.



ANNE BORAUD

Adjointe au Directeur-Responsable des Services aux Publics
Service Commun de la Documentation
Université de Technologie de Troyes



Du bibliothécaire

Si le métier change, le bibliothécaire gagnera à faire quelques pas de côté. Observer d'autres métiers qui, eux-aussi, changent peut être l'occasion d'un regard renouvelé. Au-delà des clichés, que peut-on apprendre de la rencontre fortuite d'un ingénieur et d'un bibliothécaire sur une table de dissection ?



L'ingénieur dans Team Fortress.

plus enviable que les autres. La lecture rapide de quelques revues dans notre espace Presse est éloquente. Une multitude d'articles vante le métier désirable entre tous : « ingénieur, le métier de tous les possibles² », « le monde entier veut des

ingénieur au bibliothécaire ingénieur ?

MISSION NOM DE CODE
620. LIEU = BIBLIOTHÈQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE
TECHNOLOGIE DE TROYES

Ma première plongée en territoire inconnu me laisse le souvenir d'une errance entre des étagères affublées de noms étranges : tribologie, stochastique, cryptographie... Moment de solitude devant ces livres qui ne parlent pas à mon imaginaire. Quelques préjugés resurgissent... ingénieur et bibliothécaire, nouvel avatar du vieux clivage entre scientifiques et littéraires ? Les chiffres confortent tous les clichés. Les hommes sont ingénieurs, les femmes bibliothécaires¹, les uns sont mieux rémunérés et bénéficient d'un statut

ingénieurs³ »... Rien de tel à l'égard des bibliothécaires qui traînent une image vieillotte et, surtout, dont l'avenir semble gravement hypothéqué. Là où les ingénieurs apparaissent comme le fer de lance du développement économique de la France, les bibliothécaires sont oubliés, débordés par la modification profonde des pratiques de la lecture, le raz-de-marée du numérique, etc. Entre la science et les lettres, l'avenir et le passé, la société a déjà fait son choix. Au fil de mes discussions avec les enseignants et les étudiants-ingénieurs, j'ai néanmoins très vite le sentiment de frôler la caricature. Parce que l'ingénieur n'est plus seulement un « scientifique appliqué » impliqué dans la production industrielle. Aujourd'hui, il travaille sur des « produits, systèmes ou services » ; autour desquels il doit « *poser, étudier et résoudre de manière performante et innovante des problèmes complexes de création, de conception, de réalisation, de mise en œuvre et de contrôle* ». Parallèlement, l'image du bibliothécaire gardien du savoir est, depuis les années 2000, largement obsolète.

QUELQUE CHOSE À APPRENDRE ?

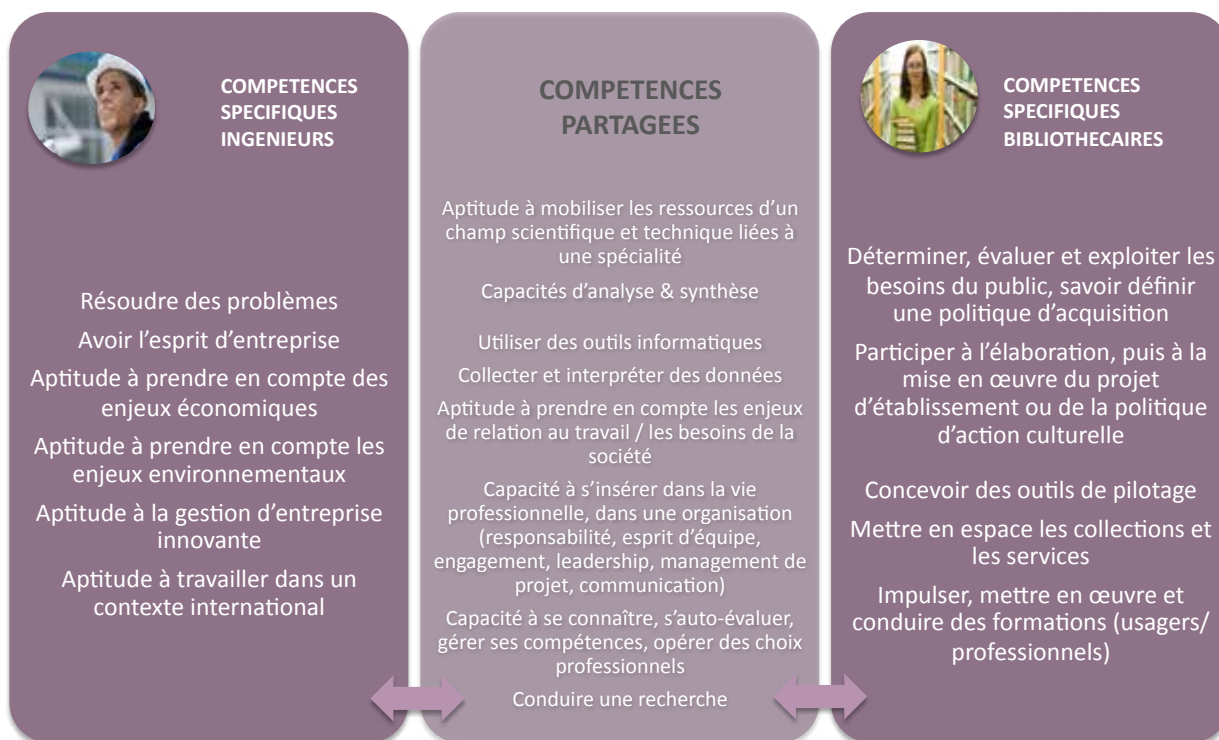
Y a-t-il quelque chose à comprendre du métier d'ingénieur qui concerne de près le bibliothécaire ?

Méditant sur les missions de l'ingénieur, j'ai parfois eu l'impression d'y saisir en miroir quelque chose qui pouvait concerner le bibliothécaire. Cette intuition débouche sur l'expérience de pensée que je retrace ici. Tout débute devant le

1. Seuls 17% des ingénieurs en poste sont des femmes contre 67% des bibliothécaires. Sources : IESF, Enquête ingénieurs 2013. Disponible partiellement en ligne sur : www.iesf.fr/upload/pdf/mutationnelles_2012vf.pdf ; IGB, Rapport n°2012-020. « Quels emplois pour les bibliothèques ? État des lieux et perspectives. », mars 2013. Disponible en ligne sur : http://cache.media.enseignementsup_recherche.gouv.fr/file/2013/20/3/Quels_emplois_dans_les_bibliotheques_Etat_des_lieux_et_perspectives_247203.pdf
2. *Le Monde*, supplément Universités et Grandes écoles, 12 décembre 2013.

3. *L'Usine Nouvelle*, 14 mars 2013.

4. Commission des Titres d'Ingénieur. *Références et orientations*. T1. Disponible en ligne sur : http://fond-documentaire.cti-commission.fr/fr/fond_documentaire/document/6/chapitre-element/259



Croisement des référentiels de compétences ingénieur/bibliothécaire.

rayon coté 609. Là, quelques 4^e de couverture m'interpellent : « L'ingénieur ? Plus qu'une profession, un statut. Plus qu'un métier, un état d'esprit », et plus loin : « *de plus en plus dépendants de techniques complexes et innovantes, les ingénieurs paraissent néanmoins indéfinissables*⁵ ». Je me précipite au rayon 020. J'y retrouve sans peine ces textes canoniques sur l'identité professionnelle, dans lesquels le bibliothécaire est défini par « son état d'esprit », exerçant un « *métier introuvable*⁶ » ; déployant une « *identité professionnelle à multiples facettes*⁷ »... Ingénieur et bibliothécaire : une identité instable, en perpétuel décalage avec le large éventail des activités effectivement exercées, et qui ne se résume ni aux statuts, ni aux diplômes de ceux qui les exercent. Un deuxième indice attire mon attention. « *L'ingénieur est une figure centrale du mythe de la modernité*⁸ » nous apprend l'ouvrage incontournable de Hélène Vérin. Écho avec d'autres livres rangés là-bas, derrière, en 025 : textes d'Anne-Marie Bertrand, de Robert Damien, ou de Dominique Arot qui inscrivent tous le bibliothécaire dans la lignée des Lumières. Ces deux métiers sont donc cousins, issus d'une même lignée. En creusant un peu, on

verrait que les pionniers – Morel, Coyecque, Sustrac ou même Otlet – tiennent un discours étrangement proche de celui des grands ingénieurs bâtisseurs de leur temps, Eiffel, Blériot ou Freyssinet. Tous communient autour de cette même foi dans un progrès humaniste, porté par la technique et l'idéal républicain. Un dernier élément vient conforter mon intuition : la confrontation de nos référentiels. Toute école d'ingénieur habilitée ne jure que par celui de la Commission des Titres d'Ingénieur. Côté bibliothécaires, les sources ne manquent pas. Un examen attentif des référentiels de part et d'autre révèle une certaine proximité : on y trouve dans l'ordre un socle de nature scientifique, ensuite une déclinaison en compétences techniques, enfin un bloc de compétences transversales. À l'analyse, le parallèle entre les compétences des ingénieurs et celles des bibliothécaires est partiellement tenable.

Premier bilan de l'enquête : une histoire commune + des compétences partagées = un fond de ressemblance. Et alors ? Il ne s'agit pas de nier les différences entre nos métiers, encore moins de comparer l'incomparable ! En relisant encore les référentiels, je suis intriguée par le positionnement des ingénieurs. Cela m'ouvre une nouvelle hypothèse qui relance mon enquête. Et si nous, bibliothécaires, pouvions apprendre de la posture de l'ingénieur ? Et s'il y avait là matière à inspiration à l'heure où notre métier se questionne sur son identité et son avenir ?

5. Robert Germinet et Patrick Harismendy, *La République des Ingénieurs*, Ed. Jacob-Duvernet, 2003.

6. Anne-Marie Bertrand, *Bibliothécaires face au public*, BPI, 1995, p. 29.

7. Laurence Tarin, « L'évolution du métier de bibliothécaire », *Regards sur un demi-siècle. Cinquantenaire du Bulletin des bibliothèques de France*, n° hors-série, BBF, 2006, p. 135.

8. Hélène Vérin, *La gloire des ingénieurs*, Albin Michel, 1993.

LE PROBLÈME, LE MOUVEMENT, LE SAVOIR

Au détour d'un rayon, j'observe ces tables de travail où se mêlent indistinctement polys, livres, notes griffonnées, écrans. Un étudiant visionne le diaporama d'un de ses derniers cours. Il est illustré de vignettes du jeu vidéo Team Fortress. « *Hey look, buddy. I'm an engineer — that means I solve problems. Not problems like 'What is beauty?' because that would fall within the purview of your conundrums of philosophy. I solve practical problems*⁹. » Dans Team Fortress, le personnage de l'ingénieur est présenté de manière humoristique comme l'expert de la résolution de problèmes. Cette démarche – analyse, modélisation, construction de choix, processus de décision – figure en bonne place dans le référentiel CTI... mais n'apparaît ni dans la littérature professionnelle, ni dans aucun référentiel des métiers de bibliothèque. Et pourtant ! Qu'est-ce qu'un Plan de développement des collections (PDC) sinon une tentative de modélisation destinée à lever les défauts de cohérence dans la constitution d'une collection ? Nul ne doutera que le bibliothécaire cherche au quotidien à résoudre des problèmes. Mais il les modélise rarement. La force de l'ingénieur réside dans sa capacité à développer une approche raisonnée et scientifique des situations. Cela dénote un état d'esprit teinté du volontarisme que l'on retrouve dans l'adage : « un problème bien posé est déjà à moitié résolu ». Face à un problème, les postures sont multiples, du déni à l'affrontement, en passant par l'indifférence, l'acceptation, la lutte... À mon sens, le bibliothécaire reste le plus souvent dans l'adaptation là où l'ingénieur est dans la résolution. Il s'efforce d'aménager sa pratique mais peine à déménager. Ainsi la collection numérique est-elle toujours

9. <http://wiki.teamfortress.com/wiki/Engineer>



La bibliothèque de l'Université de Technologie de Troyes.

pensée, intellectuellement, à partir des schémas qui valent pour l'imprimé. Au fond, une large part de la profession vit encore l'événement du numérique sur le mode malheureux du « il faut faire avec ». On le comprend historiquement, puisque le bibliothécaire est celui qui range, classe, bref, c'est le garant de l'ordre. Tout problème reste donc largement vécu comme une porte ouverte à l'entropie. L'ingénieur, lui, cherche à dénouer, à apporter des solutions ; c'est son identité et son histoire. Méditant sur cet écart, je me dis qu'il y aurait quelque intérêt à s'approprier cette culture pragmatique de la résolution de problèmes. Cela implique pour les bibliothécaires une ingénierie qui reste encore entièrement à penser, à construire.

Me documentant sur la résolution de problèmes, je trouve à quelques travées de là un discret livre gris qui me fait forte impression. J'y apprendis que, fort de son expertise en la matière, l'ingénieur est « embarqué » dans l'action, « pris dans des interactions ou transactions qui en un sens le débordent ». Il doit non seulement « réagir », mais surtout « interagir¹⁰ ». En génie logiciel, par exemple, le professionnel affronte une instabilité constitutive du système, du produit, de l'utilisateur qui l'oblige à réadapter et réinventer en permanence les solutions. Emporté dans cette temporalité particulière, sa posture est la vigilance et, plus encore, l'innovation. Le bibliothécaire, « embarqué » dans une révolution des collections et des services, est pris dans un mouvement tout aussi impérieux. Loin du socle identitaire traditionnel tourné vers la conservation – qui porte à stabiliser –, il est voué aujourd'hui à vivre dans l'itération. Pour affronter cette épreuve de l'imprévisible sans la subir, le bibliothécaire doit se mettre, comme l'ingénieur, à l'« écoute du mouvement »¹¹. Cette belle formule d'Hugues Choplin pourrait être une définition poétique de la veille ; c'est surtout une manière de souligner l'agilité qu'il faut désormais pour créer de la valeur.

Un dernier tour au 1^{er} étage, entièrement dédié aux sciences et techniques, me ramène aux fondamentaux : l'ingénieur se définit comme un scientifique. Il tient son autorité des sciences dures. L'ingénierie apparaît comme une discipline applicative, où le produit technologique résulte de savoirs préalables ; la propulsion par réaction de la navette Apollo reposant, par exemple, sur la troisième loi de Newton. Rien de tel chez les bibliothécaires qui entretiennent un lien fondamentalement ambigu au savoir.

Pour classer, sélectionner, transmettre, médiatiser... il faut rester à distance. En même temps, la pratique professionnelle invite à emprunter à une multiplicité de sciences,

10. Hugues Choplin, *L'ingénieur contemporain, le philosophe et le scientifique*, Encre Marine, 2013, p. 110.

11. Id. p.131.



Étudiants-ingénieurs à l'Université de Troyes.

toujours mobilisées en situation. J'apprends en questionnant quelques doctorants que cet emploi décomplexé et « agile » des sciences est aujourd'hui revendiqué par une frange d'ingénieurs qui refusent, précisément, le primat du scientifique pur dans leur activité. Il s'agit pour eux de refonder l'ingénierie sur une nouvelle épistémologie.

Pour comprendre de quoi il s'agit, redescendons au rez-de-chaussée. Cote 443 : dictionnaires. Consultons l'étymologie du terme : ingénieur, du latin *ingenium* renverrait à « engin, machine de guerre » – soulignant l'origine militaire du métier d'ingénieur – mais désigne aussi à la « capacité innée de l'esprit humain à inventer ». À partir des années 1950, certains nommeront les sciences de l'ingénieur « sciences du design » (de la conception) pour réaffirmer que le génie de l'ingénieur est d'inventer plutôt que d'appliquer. Dès le XVIII^e siècle, l'*ingenium* est identifié comme ce qui permet de « *relier de manière rapide, appropriée et heureuse des choses séparées*¹² ». De même que l'ingénieur en développement durable fait appel, au-delà des sciences dures, aux sciences politiques, à l'économie, ou à la sociologie, le bibliothécaire, porteur de projet, tisse des liens entre les champs du savoir. C'est précisément le sens fécond de l'*ingenium*. Concevoir un site web pour sa bibliothèque, mettre en place un réseau d'intercommunalité... autant d'actions qui confrontent à la

12. Giambattista Vico, *De la méthode des études de notre temps* (1708), p.62. Traduction et présentation d'Alain Pons. Disponible en ligne sur : www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/0511vico_pons.pdf

complexité et relèvent de la médiation, c'est-à-dire du lien. À ce titre, le bibliothécaire est potentiellement ingénieur, ingénieur, voire génial ! Le Moigne encourage cette large ouverture de l'ingénierie : « *L'intelligence de la complexité, les modes de représentations et d'interprétations (...) concernent toute l'activité scientifique en des termes interdisciplinaires (...) Elle concerne aussi toute activité humaine collective qui ne peut jamais s'enfermer durablement dans une stricte division du travail (...) et qui ne peut s'exprimer qu'en termes d'interactions*¹³ ».

Cette enquête a commencé avec un sentiment d'étrangeté vis-à-vis du métier d'ingénieur et de ses champs d'expertise. Après avoir arpenté ma bibliothèque, y avoir croisé ses usagers et parcouru quelques livres, j'ai le sentiment d'y voir plus clair. Ce métier tient dans l'équation suivante : un état d'esprit + des méthodes + une épistémologie = une posture cohérente face au mouvement du monde.

Au-delà des différences et des spécificités, reste au bibliothécaire à voir s'il peut être assez ingénieur pour emprunter à l'ingénieur tout en restant lui-même. ■

13. Jean-Louis Le Moigne, « Éditorial. Des stratégies interdisciplinaires par le redéploiement des sciences d'ingenium », *Lettre Chemin Faisant*, n°38, mars 2001, p. 1. Consultable en ligne sur : <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/lettreCF38.pdf>

ROMAIN GAILLARD

Responsable de la préfiguration de la bibliothèque Canopée
Bibliothèques de la Ville de Paris

Mobiliser les compétences, réussir sa stratégie

Positionner la bibliothèque sur les réseaux sociaux apparaît de plus en plus comme un enjeu incontournable.

Articuler désir individuel et missions de service public est un art délicat qui nécessite une véritable stratégie reposant sur quatre piliers.

La bibliothèque à la conquête des réseaux sociaux

LES RÉSEAUX SOCIAUX

S'inscrivant dans le développement du web participatif, aussi dénommé « web 2.0 », les réseaux sociaux ont connu une croissance exponentielle depuis la fin des années 2000. Ils répondent à des besoins personnels d'échanges et d'expression, de partage des goûts et des opinions, de projection et de mise en scène de son quotidien dans ce que Serge Tisseron appelle « l'extimité¹ ». Devenus des lieux de sociabilité parfois planétaires (1,189 milliard de comptes sur Facebook), les réseaux sociaux ont provoqué des évolutions majeures dans les rapports individuels et collectifs.

Face à des phénomènes sociaux d'une telle ampleur, une bibliothèque peut-elle faire l'impasse d'une présence active sur les réseaux sociaux ? Ces plateformes s'inscrivent dans une

culture du partage et de la recommandation. Le bibliothécaire semble donc pouvoir y développer ses compétences professionnelles *a priori* naturelles : la sélection et la médiation.

On estime que les internautes français sont en moyenne inscrits sur 4,5 réseaux sociaux. En France, Facebook (26 millions d'utilisateurs actifs) est en tête d'un Top 5 composé de Skype, Copains d'avant, Google+ et Deezer². Il convient cependant de distinguer l'inscription de l'activité réelle : certains réseaux étant marqués par un grand nombre d'inscrits peu actifs (Copains d'avant, par exemple). S'ils sont les deuxième et troisième réseaux les plus connus des internautes français, Youtube et Twitter n'arrivent qu'en sixième et septième position en nombre d'inscrits. L'inscription sur un réseau est de plus en plus partagée sur l'ensemble de la population française. Si parmi les populations les plus présentes, on trouve en premier lieu les adolescents et les 18-34 ans, près de la moitié des plus de 65 ans sont utilisateurs de

2. Source : Ifop, observatoire des réseaux sociaux 2013 : www.ifop.com/media/poll/2436-1-study_file.pdf.

Cet article reflète les réponses à un questionnaire transmis aux bibliothèques de la Ville de Paris actives sur les réseaux sociaux (14 réponses) ainsi qu'à « Miss media » des bibliothèques municipales de Metz, et l'expérience de son auteur.

1. Serge Tisseron, *L'intimité surexposée*, Ramsay, 2001.



La Canopée - Bibliothèque.



La Canopée - Perspectives (Patrick Berger et Jacques Anziutti, architectes).

Facebook. Des différences émergent également par catégories socio-professionnelles et lieux de résidence.

QUALITÉS HUMAINES ET COMPÉTENCES TECHNIQUES

Être actif sur les réseaux sociaux implique pour les professionnels de repenser la manière d'entrer en interaction avec les publics. Il ne faut plus raisonner en termes de communications descendantes traditionnelles (« je transmets une information comme si je punaisais une affiche ») mais de médiation. S'y investir doit être l'occasion de dialoguer différemment avec certains usagers, de donner une image moins institutionnelle

d'un établissement. L'objectif pour la bibliothèque doit être de développer ses actions de conseil vers les collections et vers d'autres contenus non produits par la bibliothèque : ce qu'on appelle la « curation de contenus ». C'est assurer notre mission de service public en s'affranchissant des contraintes de lieu, des horaires d'ouverture, de l'image *a priori* rébarbative, etc. Néanmoins, ce n'est qu'utiliser une partie du potentiel de ces réseaux d'échanges. Leur intérêt est également communautaire et peut être lié à la recherche de nouveaux publics. Il convient alors de s'interroger sur ce qu'il faut valoriser : tout l'établissement ou seulement ses spécialités ? Cela passe en effet par la création de relations autour d'intérêts et de goûts communs entre des publics dits « de niche », des

spécialistes et des amateurs éclairés et les bibliothécaires – ce que l'on appelle, dans le monde du marketing, « générer du *lead* », de l'engagement, de la décision de visite puis d'emprunt, similaire au fait de déclencher un achat en ligne. Dans cette perspective, il n'est pas nécessaire de multiplier les publications conçues directement par l'établissement.

Le bibliothécaire animateur de communautés doit dès lors mobiliser des qualités d'empathie, de sens du contact, de prise d'initiatives. Outre la prise de conscience de son intérêt, chaque établissement investi sur les réseaux sociaux s'engage à apporter un contenu riche en valeur ajoutée à ses « *followers* » et à leur faire découvrir de nouvelles ressources. Ce qui, sans une pratique personnelle de la part du bibliothécaire ne resterait qu'envie et potentiels. Elle seule permet de comprendre les petits « trucs » qui facilitent l'interaction avec ses « *followers* ». En effet, on ne publie pas la même chose sur chaque plateforme, chacune ayant des publics différents avec des attentes et des codes de communication parfois très différenciés.

Aux compétences de médiateur, il faut ajouter des compétences techniques, couplées à une veille professionnelle sur les évolutions des réseaux. Les plateformes peuvent en effet gagner et chuter en popularité assez rapidement, et voir leurs fonctionnalités évoluer sans prévenir les utilisateurs. Il convient donc d'être particulièrement attentif pour construire des relations avec les publics présents sur les réseaux et entretenir celles-ci. Par exemple, Facebook impose aux pages professionnelles un pourcentage variable de transmission

des publications (autour de 10% en moyenne avec une différence selon le type de publication) ; c'est ce que l'on appelle le « *reach* ». Si une page professionnelle souhaite que sa publication soit transmise dans la « *timeline* » (la liste des publications) de ses 100 amis et pas seulement des 10 les plus actifs, elle va devoir payer pour un plus grand pourcentage de « *reach* ». Les grandes entreprises peuvent se permettre de payer régulièrement des campagnes sur Facebook mais une institution comme une bibliothèque ne le peut pas. Dès lors quelles stratégies mettre en œuvre ? Il y a là encore un croisement entre des compétences anciennes du bibliothécaire – connaître ses publics – et des compétences techniques nouvelles liées aux réseaux sociaux et à leur fonctionnement.

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE SOCIALE

Le rôle du management est central pour faire définir à son équipe quelle sera la stratégie sociale de son établissement : que publier ? À quel rythme ? Sur quelles plateformes ? Pour quelles interactions prévues ?

En premier lieu, il convient de se donner les moyens de connaître quels sont les publics de sa bibliothèque et leurs pratiques des réseaux sociaux, comme on le ferait pour une collection traditionnelle. De nombreuses sources – institut de sondage, agence de communication, individus ayant un intérêt pour le sujet... – publient régulièrement ce genre d'infor-

ORGANISATION DU TRAVAIL ET DE L'ANIMATION DE COMMUNAUTÉ À LA CANOPÉE

Préfigurer un établissement est l'occasion de tester de nouvelles méthodes et organisation du travail au sein d'une équipe. La difficulté reste que celle-ci peut se constituer relativement lentement. Il faut également rester proche de ce que les candidats en interne peuvent connaître pour ne pas les effrayer avec des organigrammes alambiqués et peu fonctionnels.

Nous avons choisi d'adopter une organisation administrative assez classique en « pôles » (adultes, enfances, développement créatif) mais avec des groupes-projets transversaux. Ces groupes pluridisciplinaires doivent se composer et se recomposer de manière semi-permanente autour de thèmes centraux pour les actions de l'établissement (les ados, l'action culturelle, l'animation de communauté...) ou de sujets ponctuels (un cycle d'animations pendant quelques mois). L'idée est de faire émerger les projets de manière plus créative que dans un fonctionnement pyramidal traditionnel, qu'il n'y ait pas une personne affectée à une mission transversale avec les risques que cela comporte de remise en cause du service en cas d'absence longue. L'objectif managérial est de responsabiliser davantage les bibliothécaires en les intégrant mieux aux projets de leur établissement et de les considérer comme des personnes intelligentes et créatives. Chaque groupe doit avoir un chef de projet qui ne soit pas forcément un encadrant mais pourrait être un agent A, B ou C. L'animation de communauté serait ainsi portée par un groupe de 4 à 6 personnes avec un agent de catégorie B appartenant au pôle « développement créatif » comme chef de projet. La feuille de route de ce groupe-projet sera d'animer concrètement les plateformes où la bibliothèque sera présente (au moins une demi-douzaine), de recueillir et de mettre en forme les idées de publications des autres personnes de l'équipe.



© L'autre Image

La Canopée – hall d'accueil des publics.

mations, notamment sur Twitter. Cela souligne plus encore la nécessité de coupler la veille professionnelle et la pratique personnelle des réseaux sociaux pour cerner au mieux les enjeux, les publics avec lesquels entrer en interaction et les bonnes pratiques à avoir.

La curation et la création de contenus pour les publics doivent être également travaillées et prendre de nouvelles formes si possible éloignées de la bibliographie classique. Les bibliothèques Vaclav-Havel et Louise-Michel soulignent ainsi que l'on peut réaliser une médiation intéressante vers les collections avec un ton ludique (« Test : quel lecteur êtes-vous ?³ ») ou sous la forme d'un feuilleton du quotidien en photos.

Dans tous les cas, il faut faire preuve d'ouverture d'esprit, de curiosité, d'envie de transmettre, d'entrer en interaction avec les publics et de stimuler la curiosité intellectuelle des agents. Il est également intéressant de noter qu'une plateforme comme Twitter peut devenir un outil de communication interne et d'enrichissement de l'ambiance d'équipe si plusieurs personnes y publient régulièrement. Toutefois, cela ne va pas sans réticence de la part de certains agents ou responsables au sein des équipes qui considèrent encore la publication sur les réseaux sociaux comme une activité ludique et un peu artificielle. D'autres estiment qu'écrire des articles sur un blog est beaucoup plus valorisant intellectuellement. Pour cela il faut régulièrement valoriser les agents qui publient

par des rapports sur les statistiques de consultation de leurs publications en utilisant les outils internes des réseaux sociaux ou en utilisant des outils extérieurs qui permettent de mesurer l'impact obtenu par chaque publication.

Après quelque temps (de 12 à 18 mois), on pourra mesurer le retour sur investissement (intellectuel et horaire !) et l'on pourra vérifier la pertinence de la stratégie sociale.

Le chef d'équipe est aussi le garant de l'état d'esprit des publications et de leur cohérence avec la ligne éditoriale fixée avec ses agents. Les réseaux sociaux sont en effet des lieux de prise de position pour les individus, de discussion et d'affirmation de leurs convictions religieuses ou politiques. Une institution comme une bibliothèque publique ne risque-t-elle pas de se retrouver en décalage avec ses « amis » ou ses « followers » si elle reste muette sur un sujet qui peut toucher ses publics, ses sujets de prédilection ou l'actualité au sens large ? *A contrario*, n'est-elle pas censée observer une stricte neutralité sur des sujets délicats ? Il n'y a pas de consensus professionnel en la matière, hormis sur le nécessaire maintien d'une obligation de réserve pour les agents qui communiquent nommément sur un réseau (ne pas critiquer un élu de sa collectivité, son institution, etc.⁴). Les pages professionnelles prennent parfois des libertés avec la stricte obligation de réserve car elles pensent pouvoir poster comme un individu ; or, de mon point de vue, c'est une dérive problématique. Poster sur un

3. <https://docs.google.com/forms/d/1irQWTdtlBydEq4HzjNM9qTsKGwovwvcr4nr5RLBOxnp8/viewform>

4. Cf. Dominique Lahary, « Obéissance, discrétion, secret, réserve », in *Bibliothèque(s)*, n° 71/72, déc. 2013, p. 18.

soutien aux Pussy Riot, contre la restriction des conditions d'avorter en Espagne... fait sortir l'institution de sa stricte neutralité. Il est alors nécessaire de reprendre l'activité traditionnelle du bibliothécaire : mettre à disposition des ressources d'information pour ses publics pour que ceux-ci se fassent leur idée d'un débat et non pas les influencer ou chercher à les éduquer.



La Canopée - le Patio.

La réussite d'une stratégie sociale pour une bibliothèque s'appuie donc sur quatre piliers : l'état d'esprit, le désir d'agents d'interaction avec les publics ; la capacité traditionnelle du bibliothécaire à sélectionner et créer des contenus pour valoriser les ressources documentaires et les services ; la nécessaire pratique personnelle des réseaux

sociaux ; la veille professionnelle sur ce domaine pour ne pas se retrouver déconnecté des pratiques des publics. En somme, l'encadrement a pour rôle de maintenir ensemble ces quatre piliers et de stimuler leur développement pour enrichir les pratiques professionnelles des agents et aboutir à une stratégie sociale efficace. ■

MÉTHODOLOGIE DU BENCHMARK SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Lors du début du processus de préfiguration de la bibliothèque Canopée, il nous a semblé important de réaliser une grande étude sur l'ensemble des réseaux sociaux pouvant intéresser une bibliothèque de lecture publique. « *Benchmark* » est le terme professionnel désignant une étude comparative de plateformes et d'expériences pour déterminer l'intérêt de chaque objet selon un usage.

L'animation de communauté doit occuper une place importante du projet de l'établissement, vu son emplacement (au cœur d'un quartier brassant chaque jour des centaines de milliers de personnes aux besoins différenciés et avec de nombreux partenaires potentiels), son positionnement (valoriser les pratiques numériques et y initier les usagers) et la nécessité de créer de la curiosité et de l'intérêt pour un nouvel équipement. Une telle étude manquait et nous voulions éviter de partir d'emblée sur la création d'une page Facebook ou d'un compte Twitter sans réfléchir à l'intérêt d'autres plateformes. Ce travail occupa plusieurs semaines parallèlement à nos autres missions. Réalisé par plusieurs agents de la Canopée et par une collègue de la préfiguration Françoise-Sagan, il a permis à l'ensemble de l'équipe de s'emparer de la problématique des réseaux sociaux. Si tous y étaient déjà sensibilisés, il fallait faire intégrer la nécessité de rationaliser la démarche et de connaître les fonctionnalités de l'intérieur en testant soi-même les réseaux selon un cahier des charges prédéterminé. Cela a donné une étude d'une quarantaine de plateformes et de leur intérêt pour une bibliothèque. Depuis sa création, le *benchmark*¹ a été consulté plus de 2 200 fois sur le portail des bibliothèques de la Ville de Paris, illustrant le besoin des professionnels de disposer d'un document de référence sur le sujet. Une première mise à jour a eu lieu début 2014 et nous tâcherons de procéder à cette réévaluation tous les 6 mois environ.

1. Consultable sur <http://goo.gl/3Kuoa>.

LIONEL DUJOL

Responsable médiation numérique des collections
Médiathèques du Pays de Romans

Le bibliothécaire producteur de contenus

« Je considère qu'une bibliothèque doit être à la fois un diffuseur et un producteur d'information originale. Se contenter d'être un diffuseur de produits élaborés par d'autres (même en les mettant en forme, etc.) ne peut aujourd'hui, à l'heure de Google et du Web, que mener à une impasse. Diffuser, c'est à la portée de n'importe qui, et il ne faut pas être bibliothécaire pour le faire : un informaticien, un administratif, un agent comptable, un vendeur peuvent le faire, sans les bibliothécaires. Si être bibliothécaire consiste à jouer les petites mains pour indexer et mettre en ligne des thèses électroniques, ça ne m'intéresse pas, et je ne crois pas que notre statut en sorte grand. » Guy Cobolet, directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine de Paris¹.

Les bibliothécaires ne peuvent plus se contenter de ne participer à la chaîne du savoir autrement qu'en accumulant et en organisant les contenus documentaires disponibles. La mission de médiation ne peut plus se satisfaire de cette seule vision technicienne du métier de bibliothécaire. De même qu'ils ne peuvent plus limiter leur médiation par une action « traditionnelle » de valorisation de l'offre documentaire par la simple présentation de nouveautés ou encore par des sélections bibliographiques². Des formes plus abouties de médiation peuvent être proposées, destinées à transmettre aux usagers des contenus qui traversent à la fois les documents disponibles à la bibliothèque et l'information repérée sur le web : des dossiers d'actualité, des livrables de veille sur un sujet donné, un blog thématique... Ce bibliothécaire producteur de contenu participe ainsi au mouvement global de la société de l'information et du savoir.

1. Cité par Marie Germain dans son mémoire d'étude, *La bibliothèque productrice : de l'accès au savoir à la production de connaissances, vers un changement de paradigme ?*, Enssib, 2008.

2. Julie Le Mest, « Médiation et valorisation des contenus en bibliothèque », *BBF*, 2013, n° 3, pp. 44-52.

UN BIBLIOTHÉCAIRE JOURNALISTE DE SES COLLECTIONS ?

Les métiers de l'information et de la documentation et ceux du journalisme deviennent communément un art de la mise en perspective, de la construction d'une compréhension de l'information. Pour cela ils repèrent, ils trient, ils recommandent et donnent accès. Ils investissent le champ de la médiation et de la création de connaissances. Mais cette convergence ne signifie pas pour autant fusion. « Le public comme les institutions n'attendent pas d'eux la même gestion de l'information au service des mêmes populations » explique Bertrand Calenge sur son blog³. Un bibliothécaire n'est pas un journaliste. Il est un agent public soumis à certaines restrictions quant à la publication des contenus. Il doit respecter le principe de neutralité du service public, son devoir de réserve et son obligation de discrétion relative au service. Néanmoins, ces contraintes n'ont pas été conçues pour être une interdiction de la liberté d'opinion du bibliothécaire producteur. Celle-ci est d'ailleurs garantie par l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires⁴.

3. Bertrand Calenge, « La solubilité du bibliothécaire », <http://bccn.wordpress.com/2008/08/27/la-solubilite-du-bibliothecaire>.

4. Article 6 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068812

L'importance prise par la médiation engage le bibliothécaire à enrichir l'organisation et la diffusion des documents de contenus associés qu'il lui revient de produire. Une chance d'exprimer un engagement subjectif dans son domaine de compétence qui, contexte numérique oblige, requiert de nouvelles aptitudes.



Chermédia, le blog collaboratif des bibliothécaires du Cher.



À l'Astrolabe de Melun : captation et enregistrements partagés sur le site web de la bibliothèque (*en haut*) ; le guitariste Richard Bonnet pour la mise en musique d'un Ciné-concert consacré à « Dada cinéma » (*en bas*).



UNE SUBJECTIVITÉ PAS TOUJOURS ASSUMÉE

Le bibliothécaire s'affirme donc comme un médiateur de confiance, repéré comme tel au sein des communautés qui s'animent sur les espaces physiques et numériques. L'affirmation forte de cette individualité se manifeste souvent par une signature ou par un profil réel ou fictif sur les médias sociaux. Cette expression « subjective » n'est pas toujours bien assumée par les bibliothécaires. L'ancrage profond d'une conception française de l'agent public qui doit s'effacer devant l'institution garante de neutralité fait qu'il y a encore une grande hésitation des professionnels à mettre en avant leur expertise sur les contenus. Ce passage d'une logique désincarnée à une logique incarnée de l'institution est un « verrou mental » qui n'est pas simple à faire sauter auprès des professionnels. Un bibliothécaire ne s'exprime pas selon des convictions personnelles mais dans le cadre de sa mission et ne peut revendiquer aucun droit d'auteur sur les contenus qu'il produit dans le cadre de l'exercice de ses fonctions⁵.

5. Le droit d'exploitation d'une œuvre créée par un agent public dans l'exercice de ses fonctions est, dès la création, cédé de plein droit à la collectivité publique. Article L 131-3-1 du code de la propriété intellectuelle modifié par DADVSI en 2006.

QUELLES COMPÉTENCES ?

Ce bibliothécaire doit faire preuve d'un certain talent, démontrer de l'intérêt pour un domaine donné, une curiosité pour les nouvelles formes de production et de diffusion de la connaissance en ligne et une capacité à transmettre sans forcément être un expert sur un sujet. Il est un rédacteur, un découvreur et un passeur de contenus. De nouveaux savoirs et savoirs faire viennent se greffer aux compétences traditionnelles du bibliothécaire⁶ :

- des compétences techniques : maîtrise des outils de publication, de diffusion, de recherche et de veille sur un sujet donné au cœur de la masse informationnelle qu'est internet ;
- des compétences rédactionnelles : savoir produire et structurer des contenus, écrire pour le web, réaliser des documents synthétiques et des livrables de veille thématique ;
- des compétences relationnelles : savoir maîtriser l'interactivité en ligne et plus particulièrement sur un média social ;
- des compétences juridiques : connaissances en matière de droits d'auteurs, le droit à l'image, le droit à citation, la maîtrise des licences libres de droit telles que Creative Commons...
- des compétences didactiques : savoir transmettre des savoirs et des pistes originales d'explorations d'un sujet ; les rendre intelligibles aux attentes d'un public ciblé ;
- des compétences plus stratégiques comme celles de maîtriser le contexte numérique et la compréhension des enjeux. Ces nouvelles compétences ne viennent évidemment pas se substituer aux compétences classiques des bibliothécaires, mais les compléter. Peut-être les valoriser davantage.

QUELLES FORMATIONS ?

Il est tout d'abord nécessaire de reconnaître ces nouvelles missions et compétences. La fonction de « bibliothécaire producteur de contenu » doit être inscrite dans les fiches de poste des agents concernés. Cette révision des profils permet d'orienter un plan de formation professionnelle auprès du service des ressources humaines qui dirigera l'agent vers des offres de formation proposées par les différents organismes de formation professionnelle.

Des stages ayant pour thème l'un des savoir-faire nécessaires à la production de contenu sont bien identifiés⁷. Ce

6. Véronique Mesguich, « Construire la médiation numérique par les publics : les portails thématiques de l'infothèque », in Xavier Galaup (dir.), *Développer la médiation documentaire numérique*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2012.

7. Thomas Chaimbault, « Se former et accompagner les équipes », in Xavier Galaup (dir.), *Développer la médiation documentaire numérique*, Presses de l'Enssib, 2012.

sont des formations à la maîtrise de l'écriture web, à la compréhension du droit d'auteur à l'heure du numérique, à l'organisation et à la diffusion d'une veille thématique ou encore à la création et l'animation d'un blog. Ces aspects sont parfois intégrés dans le contenu de formations à visée opérationnelle et stratégique, à l'exemple de celles qui abordent la médiation numérique en bibliothèque. Les Inset de Nancy et Montpellier proposent aux directeurs d'établissements territoriaux un parcours « Impacts du numérique sur les bibliothèques : organisation, médiation, identité », qui aborde la production de contenus d'un point de vue organisationnel et pilotage de projets. Rares sont encore les formations entièrement consacrées à la production de contenus en bibliothèque embrassant les problématiques techniques, opérationnelles et stratégiques. Notons le stage « La bibliothèque productrice de contenus » proposé sur trois jours par Mediat Rhône-Alpes.

Ces formations sont quelquefois source de frustration pour les bibliothécaires qui, de retour dans leur équipement, ont le sentiment que ce savoir nouvellement acquis est inadapté aux réalités matérielles et organisationnelles de leur quotidien professionnel. Une mise en application d'autant plus difficile que l'agent se heurte parfois à une hiérarchie qui n'est pas suffisamment au fait des nouveaux savoir-faire inhérents au numérique. Une même hiérarchie qui l'a d'ailleurs autorisée à partir se former...

Parce qu'elle est un lieu de partage et de transfert des savoir-faire métiers, la bibliothèque est un espace essentiel de formation et d'accompagnement du bibliothécaire vers ces nouvelles compétences. Elle est ce lieu idéal pour immerger le professionnel dans une culture numérique concrète et inscrite dans un projet. Cela peut être la mise en place d'ateliers pratiques en lien avec les outils à utiliser ou avec des usages numériques à investir, animés par des intervenants extérieurs ou par des bibliothécaires de l'équipe. Cela peut être aussi un cycle de conférences internes concernant les enjeux du numérique dans la société du savoir et la place du bibliothécaire en son sein. Cette programmation aura pour objectif d'apporter une « hauteur » nécessaire dans la compréhension de ces nouvelles compétences. Ces dispositifs de formation interne sont complémentaires aux stages extérieurs.

VEILLER

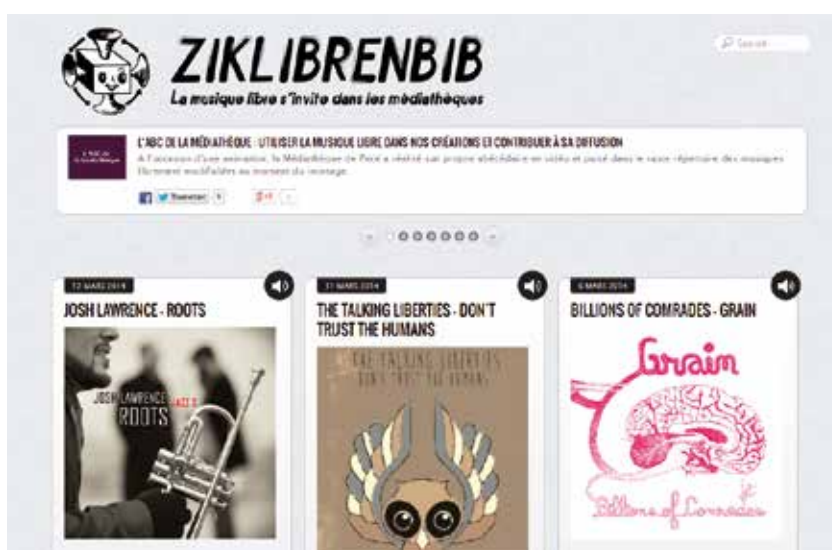
La veille est essentielle à l'heure où l'on va demander au bibliothécaire de repérer des

ressources web sur un sujet donné et de les diffuser via des contenus intermédiaires. C'est une activité qui doit être non seulement encouragée et facilitée mais aussi reconnue sur les fiches de profil de poste des agents. Mais insuffler une pratique de veille au sein d'une équipe est un travail au long cours, d'autant plus si celle-ci est menée de manière individuelle et sans une véritable coordination liée à un projet de production. La mise en place d'une veille collaborative en interne peut être un outil d'accompagnement efficace et stratégique⁸. Il garantit la diffusion d'un même niveau d'information à tout un chacun et l'appropriation des outils de veille. L'usage de postes informatiques à jour et non bridés est crucial.

Par son accompagnement à la recherche, par la production de contenus intermédiaires ou par l'animation de communautés, le bibliothécaire rend lisible ses compétences et les développe au sein d'une société saturée d'informations. Il est donc important que les directions impulsent des projets de médiation numérique par les contenus même si toute une équipe n'a pas encore des pratiques numériques confirmées. Ces projets ont l'ambition de développer des habiletés puis des compétences et une culture de l'information à l'heure du numérique. C'est à la fois un repositionnement du bibliothécaire aux côtés des publics et un outil de management du changement⁹. ■

8. Voir le blog Face B des bibliothécaires de Romans sur Isère : <http://faceb.viabloga.com>.

9. Silvère Mercier, « Médiation numérique et culture de l'information : repositionner les bibliothécaires », www.bibliobsession.net/2011/12/19/mediation-numerique-et-culture-de-linformation-repositionner-les-bibliothecaires.



Blog collaboratif Ziklibrenbib, consacré à la musique de libre diffusion sans licence particulière, lancé par Vincent Bouteloup (médiathèque de la communauté de communes d'Argentan) et Antoine (médiathèque de Pacé, près de Rennes).

AUDREY MICHELSON
Chargée des partenariats
Communauté d'agglomération Val de France

Intérieur/Extérieur

Le poste de chargé des partenariats

**Bibliothécaire sans
bibliothèque fixe,
ni tout à fait ici, ni
complètement ailleurs,
cadre sans équipe mais
membre d'une équipe,
qui communique
sans être chargé de
communication...
mais surtout pas
un électron libre !**



Quand je fais la connaissance de personnes extérieures au monde des bibliothèques, et qu'on me demande mon métier, je réponds spontanément bibliothécaire. Quand la curiosité ne s'arrête pas là et qu'on s'enquiert de plus de précisions, qu'il me faut répondre à l'exclamation que nous avons tous entendue : « Ah, tu dois passer ta journée à lire ! », je précise alors que je suis « chargée des partenariats ». J'ai plus de difficultés à expliquer précisément en quoi cela consiste. En général, je résume les choses ainsi : je m'occupe des liens entre la bibliothèque et toutes les structures de la ville : écoles, asso-

ciations, maisons de quartiers, etc. Je diffuse à l'extérieur les services que les Bibliothèques proposent et à l'intérieur les événements qui animent la ville.

Cela vous paraît flou ? C'est normal. J'occupe ce poste depuis 2009, date de sa création, et il est en perpétuelle évolution, adaptation, transformation. Mes missions ont déjà été redéfinies, et elles le seront probablement encore.

DÉTACHÉE !

Bref historique. En 2005, les Bibliothèques des villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel rejoignent la Communauté d'agglomération Val de France.

Très vite, le problème se pose de maintenir un lien avec les autres services de la ville et en particulier le service culturel. Parallèlement, un schéma de lecture publique est établi qui insiste sur le rôle primordial des partenaires du territoire. En 2009, suite à un départ en retraite, un poste de catégorie C secteur Jeunesse est donc transformé à Garges-lès-Gonesse en poste de catégorie B et directement rattaché à la direction de la bibliothèque : chargé des partenariats. La fiche de poste comme l'entretien d'embauche annonce clairement la couleur : il s'agit de maintenir des liens étroits avec la ville, et de développer de nouveaux partenariats sur le territoire, en particulier afin de toucher un public ado/jeunes adultes. Le poste a donc clairement une nuance politique : il s'agit de représenter Val de France à l'extérieur.

J'inaugure donc un nouveau poste, à peine lauréate du concours, arrivée d'une petite bibliothèque associative normande après une licence professionnelle métiers du livre. La chose est entendue, je suis détachée des collections ; adieu donc catalogage, Dewey, format Unimarc ; à moi les multiples rendez-vous à l'extérieur et à l'intérieur, coups de téléphone et mails. Ni secteur adulte, ni secteur Jeunesse, cadre B sans équipe à encadrer, bibliothécaire sans missions d'acquisitions, néanmoins je suis quand même un membre de l'équipe qui effectue du service public, accueille et renseigne les lecteurs... et qui lit (enfin surtout en dehors de ses heures de travail, comme nous tous bien sûr !).

ÉLECTRON SUR LE FIL

Le problème quand on est souvent à l'extérieur, c'est qu'on est rarement à l'intérieur.

Pour les collègues, j'apparais donc comme un électron libre : « On ne sait pas où tu es ni ce que tu fais. » Il faut donc apprendre à communiquer beaucoup, tout le temps. Dire quel partenaire on a vu, ce que l'on s'est dit, les pistes lancées, les projets évoqués, ne pas attendre que ces derniers aboutissent pour en parler, mettre en ligne son emploi du temps pour prouver que si on est en retard à une réunion c'est qu'on était à une autre juste avant. Et puis, il faut aller chercher les infos qui ne viennent pas forcément à soi ; rappeler que oui, on aimerait bien être en copie des mails pour être au courant de ce qui se passe. Et peu à peu, on fait partie de l'équipe, quand même, et les a priori tombent, doucement, doucement, si, si... Et puis à l'extérieur, il faut expliquer que non, on n'est pas la directrice ; que non, on ne décide pas toute seule ; que oui, on est une courroie de transmission, l'interlocutrice privilégiée qui doit connaître aussi bien que possible tous les acteurs majeurs de la ville ; faire de la pédagogie, faire du relationnel, faire de la com', faire de la pub. Tout ça sans être confondue ni à l'extérieur, ni à l'intérieur, avec une chargée de com', une distributrice de flyers, une employée de télémarketing, un cadre A qui prend les décisions, une..., une quoi en fait exactement ? Car pour quelqu'un qui a le vertige comme moi, je suis en permanence en équilibre sur un fil, et c'est ce qui fait à la fois l'intérêt et la difficulté du poste : ne pas outrepasser ses responsabilités mais prendre des initiatives, en prendre tout en y associant les collègues quand les relations partenariales aboutissent à du concret.

RELAIS AVEC OBSTACLES

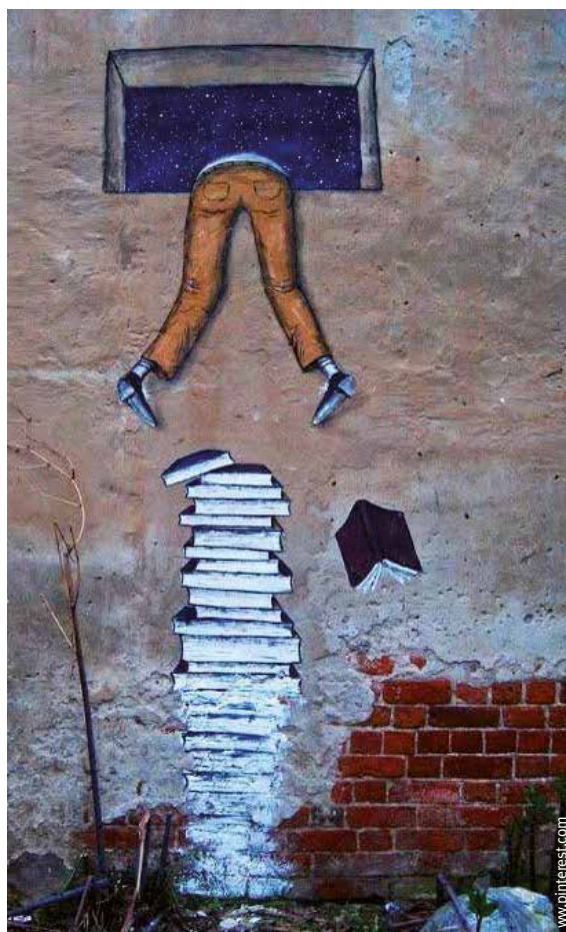
En 2011, deux changements : d'abord un collègue est nommé chargé des partenariats à Villiers-le-Bel. Et là, plus que pour un poste classique de responsable de secteur, il apparaît clairement que ce poste est avant tout ce que l'on en fait. Sur un réseau de partenaires allant des écoles aux associations sportives en passant par les maisons de quartiers ou les écoles municipales d'arts plastiques, chaque chargé des partenariats a forcément des sensibilités qui le font pencher vers tel ou tel partenaire. Il s'agit surtout d'affaires de personnes, d'envie de travailler ensemble. Mais ces différences nourrissent le flou lié au poste dans l'esprit des collègues...

Deuxième changement : mon poste se partage désormais entre Garges-lès-Gonesse et Sarcelles. Je suis donc désormais une bibliothécaire sans bibliothèque fixe. Pas simple pour s'intégrer dans une équipe, suivre des dossiers quand on y est que la moitié de la semaine, voire beaucoup moins en comptant les réunions extérieures. Mais l'approche devient aussi différente : sur ces territoires complémentaires, il faut

arriver à prendre du recul pour mieux analyser les choses et voir quels partenariats développer pour être pertinent : rester au plus près tout en prenant de la distance...

Ce poste vous semble compliqué ? Il l'est. Mais son intérêt réside dans cette complexité. Car si le grand public ne voit dans le bibliothécaire que celui qui achète des livres, range des livres et surtout lit, nous savons bien que désormais pour dépasser ce cap dans les bibliothèques publiques il faut s'ouvrir sur la cité, y laisser entrer les problématiques de son territoire. Pour connaître ses fameux « non-lecteurs », la bibliothèque doit faire appel à tous ceux qui les connaissent, à tous les organismes, associatifs ou publics, qui pourront se faire le relais de ce qu'elle a à offrir. C'est de cette façon que je vois mon poste : se faire le relais à l'extérieur de tout ce que la bibliothèque et les bibliothécaires proposent, et à l'intérieur de toutes les richesses de la cité.

C'est une vaste tâche, pleine de bonnes intentions mais semée d'embûches politiques, logistiques, financières voire même idéologiques. Mais c'est justement parce que ces embûches existent qu'il y a un chargé des partenariats, non ? ■



« Intérieur/Extérieur »

FRÉDÉRIQUE MANIN

Responsable de la médiathèque de Camoël (56)
Animatrice culturelle, médiatrice du livre (Le Sel des Mots)

Un parcours de combattante ou la conquête du métier

Si « l'amour des livres » n'est pas le meilleur argument pour triompher dans les concours, il peut toutefois conduire à des reconversions professionnelles réussies. Parcours d'une bibliothécaire comblée...

Les livres ont toujours représenté pour moi des compagnons discrets et toujours disponibles. J'ai pris goût à la littérature Jeunesse à l'arrivée de mes enfants. J'ai à cette époque-là regardé les albums comme des outils de partage et d'échange. Je réalisais alors une chronique littéraire sur une radio libre. Les livres dont je parlais possédaient toujours une originalité créatrice. J'avais envie de faire découvrir aux auditeurs des histoires mais aussi, plus difficile à la radio, le travail de l'illustrateur ou du plasticien. C'est à ce moment-là que j'ai eu envie de me sentir passeur de livres dans un cercle plus grand que celui de la famille.

J'aime depuis toujours, les rencontres, le partage, la notion de « rendre service ». J'habitais Paris, je fréquentais de nombreuses bibliothèques de quartier, toutes différentes par l'accueil, les fonds, l'agencement des lieux, la décoration, la programmation. J'ai compris alors que sous l'expression « Bibliothèque municipale de Paris » se cachait de nombreuses ambiances, de nombreuses approches, et que la mission pouvait revêtir différents visages. Je crois que c'est à ce moment-là que j'ai eu envie, un jour peut-être, d'y participer, d'en être une pierre, une page.

Puis j'ai déménagé, il m'a fallu repenser ma vie professionnelle, dans une nouvelle région. La bibliothèque municipale avait joué un rôle important dans le choix de la commune d'atterrissage : son fonds, son emplacement, l'équipe qui l'animait – Chantal et Sophie. J'ai découvert une librairie indépendante – L'esprit Large, à la Turballe (5 000 hab., en Loire-Atlantique) –, auprès de laquelle je me suis vite investie. Elle était partenaire d'un prix littéraire organisé par Le Sel des Mots, une association du Pouliguen (44). Je suis vite devenue membre de cette association.

AMOUREUSE

Sans emploi, suite à mon changement de région, je me questionnais beaucoup sur mon avenir. Il m'a été proposé un remplacement d'agent C dans une bibliothèque intercommunale : trois villes, trois structures, des publics différents, une équipe de sept agents et une assistante de conservation. J'ai immédiatement accepté pour l'amour des livres et le plaisir de partager. J'ai ainsi pour la première fois, occupé, en vacataire, un poste de l'administration territoriale.

Je me suis immédiatement sentie à l'aise avec la notion de service rendu. J'appréciais de ne plus être un maillon d'une chaîne économique, mais de me trouver dans une sphère de conseil gratuit. Ce positionnement permet une plus grande liberté pour conseiller les usagers. J'ai découvert et aimé toutes les facettes du métier de bibliothécaire. J'aime ranger les livres dans les étagères, c'est l'occasion de faire connaissance avec le fonds. Se déplacer dans les allées offre de plus nombreuses occasions aux lecteurs de se faire orienter ou conseiller. J'aime réceptionner, estampiller et équiper les livres ; c'est un moment privilégié pour l'observation des livres ; c'est un moment privilégié pour l'observation des livres. Lorsque les albums sont courts, c'est l'occasion d'une lecture rapide si on ne les connaît pas déjà.



Je suis exécutante, je le sais et je le respecte. J'apprends en regardant. Je suis toujours disponible. Je suis consciente de mes lacunes, alors je crée du lien et j'apprends. J'ai, à cette époque, enchaîné des remplacements sur trois postes différents durant trois années. Sur le premier, j'accueillais les classes, sur le suivant j'étais responsable des périodiques et du secteur musique et sur le troisième j'accueillais les assistantes maternelles en partenariat avec le RAM - Relais Assistantes Maternelles. L'intercommunalité entraîne la circulation des documents et des personnes. Je travaillais donc sur trois sites avec des collègues différentes chaque jour. J'ai à cette période appris la polyvalence et la souplesse. J'ai profité au maximum des formations proposées par la Bibliothèque départementale de Loire-Atlantique (BDLA) et le CNFPT. Ces formations étaient, chaque fois, l'occasion d'échanger sur les pratiques avec les collègues. Ces trois années m'ont permis d'apprendre, de réfléchir et d'analyser les missions et les enjeux de la lecture publique.

MILITANTE

Parallèlement, en 2008, je suis devenue la présidente de l'association le Sel des Mots. Il s'agissait pour moi de défendre la création littéraire des petites maisons d'édition et plus largement de lutter pour la liberté de choisir, de choisir ses lectures mais aussi plus largement ses façons de penser pour conserver et étendre la pluralité culturelle. J'ai donc commencé à identifier et faire découvrir la « petite édition ». J'ai effectué la formation de base de la BDLA pour professionnaliser mes pratiques (Dewey, équipement, cadre institutionnel, choix des livres, animer un lieu de lecture publique, etc.). Je me suis beaucoup investie au sein des comités techniques de la Région des Pays de la Loire. Je suis actuellement encore membre du groupe qui réfléchit sur la constitution d'une Structure régionale pour le livre et la lecture.

En 2009, après avoir échangé avec des collègues de Saint-Hilaire, à l'occasion d'une formation du CNFPT à Angers, j'ai proposé à la municipalité du Pouliguen d'installer un coin lecture sur la plage, qui proposerait gratuitement, tous les après-midi, des mois de juillet et août, des livres de la petite édition. C'est ainsi qu'est né Lecture à Nau Plage, qui accueille 2800 personnes sur deux mois et qui s'est installé cet été pour la quatrième fois au pied de la mairie.

Sans poste fixe, il m'a ensuite été proposé un remplacement de congé de maternité d'une animatrice lecture et écriture au Centre de culture populaire (CCP) de Saint-Nazaire. J'ai eu la chance de vivre au cœur de cette petite équipe une expérience très belle et très enrichissante. C'était un poste

très intéressant aux activités variées. Il s'agissait d'apporter le livre en entreprise : animation d'un point livre sur l'heure du repas chez Man Diesel, à la SIDES. À cette occasion, j'ai lu à voix haute des textes adaptés, en salle de repos, juste à côté du distributeur de boissons. Accompagnement d'une résidence d'auteur, médiateur pour un groupe de réflexion interentreprises, animation d'un atelier d'écriture en soutien à l'auteur invité... : ce poste m'a permis de prendre le temps d'identifier le lien que pouvaient entretenir les salariés avec l'écrit. Je travaillais en partenariat avec les bibliothécaires des entreprises adhérentes au CCP. C'est sur ce poste que je me suis sentie vraiment militante. J'ai senti qu'avec la lecture, il se jouait quelque chose d'indispensable à la société, ailleurs que dans le loisir. J'ai alors beaucoup réfléchi sur la transmission du goût de lire pour rester libre.



Coin lecture...

PROFESSIONNELLE !

Je suis restée longtemps sans emploi ce qui m'a permis de poursuivre activement le développement des actions et des projets de l'association Le Sel des Mots. Toutefois,



Une belle rencontre.

Je conservais toujours un souci avec la légitimité, j'avais envie d'apprendre. Encore aujourd'hui, j'arrive à me sentir passeur de livres, mais j'ai toujours peur de ne pas me trouver dans la sphère professionnelle parce que je n'ai pas de formation initiale dans cette branche.

Cette période de chômage m'a permis de m'auto-former et de me questionner. Il y a deux ans, j'ai demandé – puis obtenu – l'accès à une VAE, pour un DEUST Métiers des bibliothèques et de la documentation. Je trouve exceptionnelle cette possibilité pour tous les professionnels, et pour les bénévoles des bibliothèques encore plus ; cette nouvelle voie diplômante est une vraie chance, mais elle me semble encore peu empruntée. Elle offre un champ de réflexion sur ses pratiques, elle propose un temps d'analyse sur sa carrière. Elle offre une occasion de rédaction et de faire le point sur ses compétences. Finalement on s'aperçoit que la vie professionnelle apporte de nombreuses compétences. Il est vrai que c'est un projet long et un peu lourd. J'ai l'impression que nous sommes encore trop peu nombreux à utiliser cet accompagnement en VAE, par peur, peut-être, ou par manque d'information. Toujours en situation de précarité, j'ai démissionné du poste de présidente afin de me libérer pour trouver un emploi.

J'ai postulé pour être responsable de médiathèque dans une commune de 960 hab. qui venait de construire un magnifique outil et n'avait jamais embauché de professionnel pour faire vivre leur petite bibliothèque dans une des salles de la mairie. Ce poste ne proposait que 12h mais j'ai été séduite par l'équipe municipale. J'ai été retenue et je ne le regrette pas. J'y suis bien depuis février 2012.

Je suis arrivée sur un terrain vierge ou presque. Tout ou presque était à construire. Je m'entends très bien avec l'élue à la culture de la commune et c'est essentiel pour bien mener les actions et les orientations. La médiathèque est au cœur de la commune et au centre de nombreuses préoccupations. Je suis à nouveau polyvalente, ce qui excuse peut-être un peu ma non spécialisation ! J'essaie de travailler tous les fonds en adéquation avec la population. Je m'appuie sur les compétences locales pour installer des projets : matinées « jeux en famille » en partenariat avec la Fédé, structure qui encadre les jeunes dans la commune et les communes voisines ; soirées conférences avec des passionnés qui habitent la commune : Tintin, le Titanic, le comptage des oiseaux avec un membre de la LPO, les photographies de Jean Michel Pouzet, etc.

J'accueille les classes et les assistantes maternelles. J'anime une équipe de sept bénévoles à qui je propose de participer à tous les projets et aux formations proposées par la Médiathèque Départementale du Morbihan (MDM). Dès mon arrivée, je me suis bien entendue avec l'équipe de la MDM avec qui je travaille en étroite collaboration : échanges de livres et CD, navette, prêt de matériels d'animation, expositions, instruments de musique, kamishibaï, etc. J'ai très vite accepté de contribuer à leurs publications et aux chroniques « Caramel, médiathèque et chocolat » diffusées sur Plume FM pour faire sortir la médiathèque de ses murs et capter d'éventuels lecteurs dans un endroit et à un moment inattendu. Pour mettre la médiathèque au cœur de la vie, j'anime mon profil FaceBook qui relaie les infos et la programmation de la médiathèque. J'ai demandé au conseil municipal de pouvoir créer un blog pour 2014. J'ai conscience que les métiers de bibliothèques sont en pleine évolution. Dans certaines communes ce lieu de lecture publique est le dernier espace culturel de la commune. La médiathèque se doit d'être un endroit très convivial, plus que jamais ouvert à tous. Nous sommes devant de nouveaux défis : fidéliser les lecteurs ; faire venir les non-lecteurs ; répondre aux attentes des jeunes en ce qui concerne le numérique et la musique.

Je pense qu'aujourd'hui plus qu'hier il est indispensable de travailler en réseau, de profiter de la formation continue, d'accepter les mutations en cours, d'imaginer de nouvelles pratiques, si on veut essayer d'inverser les courbes de fréquentation des bibliothèques et des médiathèques. Bibliothécaire, médiathécaire, enseignant documentaliste sont des métiers merveilleux qui ont un rôle indispensable à jouer pour accompagner les changements de notre société. ■

LA MÉDIATHÈQUE, UN SERVICE PUBLIC PARMIS D'AUTRES

Si, pour le public, la bibliothèque doit cesser d'être un temple, doit-elle rester un mythe pour ses professionnels ? Il y a eu une vie avant elle, il pourrait bien y en avoir une après elle : l'horizon du service public ne s'arrête pas aux murs de la médiathèque...

Avant la médiathèque. Je suis arrivée dans les bibliothèques presque par hasard... J'entends par là que je ne m'étais jamais senti une vocation particulière pour quelque métier que ce soit... Travailler dans le secteur culturel, oui, mais lequel ? Comment ?... Peu m'importait finalement... J'étais quand même ce qu'on appelle une « littéraire » : un environnement familial propice – un père enseignant d'arts plastiques, une mère comédienne –, grande lectrice depuis toute petite... J'ai naturellement fait un bac littéraire quand tous mes profs voulaient que j'aie en filière scientifique... J'ai décidé de faire un Deug « Médiation culturelle » quand ils voulaient que je fasse une classe prépa... J'ai fait ce Deug en prévision de la licence et de la maîtrise « Conception de projets culturels », mais une fois mon Deug en poche, l'université de Lille 3 a suspendu cette licence et cette maîtrise...

Ayant suivi une option « filmo » pendant le Deug, j'ai pris la décision de faire ce qui me plaisait sans objectifs formellement professionnels et j'ai enchaîné sur la licence et la maîtrise d'études cinématographiques...

C'est pendant ces deux années que j'ai effectué, pour gagner ma vie, des vacances à la ville de Lille, au Palais des Beaux-Arts. Lorsque le dispositif « Emploi jeunes » a été mis en place, la mairie m'a contactée pour me proposer un poste de médiateur du livre... Le profil m'intéressait, mes études étaient presque terminées, j'ai accepté et c'est ainsi que je suis entrée dans la grande famille des bibliothèques...

Missions sans vocation. À la BM de Lille, encore bien poussièreuse à l'époque, j'ai eu l'énorme chance d'être missionnée sur l'ouverture d'une médiathèque de quartier, celle de Lille Sud, quartier difficile de la banlieue Lilloise...

Si ma première mission était de sensibiliser les habitants à l'ouverture de la médiathèque, j'y ai également tout découvert en accès : la littérature Jeunesse, la constitution d'un fonds, l'aménagement d'un lieu, le traitement documentaire, l'action culturelle, les subventions DSU... Ces deux années ont été d'une richesse et d'un bonheur inouïs pour moi. J'ai enchaîné rapidement sur les concours, plus par souci de stabiliser un contrat qui me paraissait instable que par vocation, toujours...

En trois ans j'ai réussi successivement le concours d'assistant puis celui de bibliothécaire... Je suis restée à la médiathèque de Lille Sud où j'ai pu reprendre les postes d'adjoint puis de responsable (ma réussite au concours coïncidant avec le départ des collègues...)

Depuis, on m'a confié plusieurs missions, successives et différentes. En 2004, j'ai rejoint la médiathèque centrale pour le projet de rénovation du service de prêt, puis la coordination du réseau, puis les partenariats hôpitaux et prisons, les relations avec le milieu scolaire et, actuellement, le projet de création et d'ouverture de notre neuvième médiathèque de quartier...

Je remplis toujours mes missions avec passion, mais je le fais au nom, je pense, d'un souci constant de qualité du service public...

En formation, lorsque j'étais toute jeune bibliothécaire, je me souviens de Mme Giraud qui nous avait lu le texte d'un bibliothécaire qui disait : « Je fais ce métier non pas parce que j'aime les livres mais surtout parce que j'aime les gens. » Et je suis comme cette bibliothécaire, ce que je fais, je le fais parce que j'aime les gens. J'aime mettre en place et développer des services, j'aime impulser des dynamiques, j'aime motiver une équipe, j'aime les partenariats et le travail collectif... J'aime accueillir, discuter, renseigner...

Après la médiathèque. Mais est-ce que tout ça relève particulièrement des médiathèques ? Je ne le pense pas... Finalement sur un poste de secrétaire de mairie de quartier, de chef de projet politique de la ville ou peut-être d'autres postes au sein d'une collectivité, je pense que je trouverais la même satisfaction... Les bibliothécaires trop « sérieux » m'ennuient. Le catalogage me dépasse, les normes me fatiguent, les attitudes d'autosatisfaction ou, sentiment nouveau, une impression de rivalité entre médiathèques me laissent perplexe... et j'en viens à me dire que ce qui me plaît pourrait être faisable ailleurs, sur un autre poste...

Alors, je ne fais pas encore partie de « ceux qui ont franchi le pas » mais je commence sérieusement à y réfléchir... Je ne suis pas démotivée, je suis plus motivée que jamais à ne pas m'enfermer dans des idées, des fonctionnements et peut être dans une profession...

Hélène BROCHARD
Bibliothécaire
Développement des bibliothèques et services spécifiques
Bibliothèque municipale de Lille

MARTINE FARGET

Directrice générale adjointe (DGA)
à Plaine Commune en Seine-Saint-Denis

Analyser, recruter, former

Rôle social et
missions culturelles
des bibliothèques,
environnement

numérique : le contexte
dans lequel se déploie
la mise en œuvre du
réseau sous-tend les
recrutements et les
formations de son
encadrement comme de
ses agents.

dans le réseau de Plaine Commune, Seine-Saint-Denis

Le 1^{er} janvier 2005, les huit villes qui forment Plaine Commune ont décidé de transférer leurs bibliothèques, les collections, les budgets, les personnels à la communauté d'agglomération créée en 2000. Ce transfert a été réalisé sur la base d'un état des lieux préalable faisant apparaître les insuffisances de locaux et de taux de pénétration. Les objectifs du transfert : constructions de 20 000 m² de bâtiments, modernisation des services, mutualisation et mise en réseau, ont été énoncés dans la Charte des médiathèques de Plaine Commune. La ville de Saint-Ouen ayant rejoint Plaine

Commune en 2013, ce sont aujourd'hui 25 médiathèques, trois bibliobus, et une réserve mutualisée qui composent le réseau (404 000 hab.).

Quelques phrases des habitants pour introduire le propos : « *J'attends le bus, il pleut, je peux entrer ?... J'habite le quartier depuis un an et je n'ai pas osé rentrer ? Mes enfants sont venus avec leur classe et ils m'ont dit : tu devrais venir voir c'est super !... Mon fils cherche un stage de 3^e, vous prenez des stagiaires ?... Mes copains m'ont dit qu'il y avait des jeux vidéo ?... La maison de l'emploi m'a dit que je pouvais venir ici faire mon CV ?... On est quatre on peut venir réviser nos cours ?... Mon ordinateur est en panne, je peux utiliser les vôtres ?... Est-ce que vous avez le Goncourt qui vient de paraître ?... En passant j'ai vu des tableaux accrochés, vous faites des expositions ?...* » Quels rôles pour les médiathèques aujourd'hui ?

LES RÔLES DES MÉDIATHÈQUES

Ces interpellations situent les compétences recherchées par rapport aux rôles majeurs de médiathèques : l'accès à la culture, l'accès au numérique et un rôle social.

La mission culturelle, la plus ancrée professionnellement et institutionnellement a connu de profonds bouleversements et induit des tâches et des métiers qui ont beaucoup évolué. L'exemple le plus parlant semble être la politique documentaire. L'achat de documents et leur mise en circulation a connu une mutation. Avec les notices et les catalogues partagés, la technicité du catalogage a pratiquement disparu rendant ce métier accessible à des profils plus diversifiés. Dans le même temps, le professionnalisme s'est porté sur les méthodes d'acquisition, la sélection des ouvrages et la composition des collections, qui se sont étendues aux CD et DVD.

Les référentiels de formation initiale sont réinterrogés, pourtant, ils ont peu évolué. On peut d'autant plus se poser des questions sur les conditions restrictives introduites par le nouveau concours d'assistant de conservation, exigeant un bac littéraire option histoire de l'art¹.

Une autre évolution importante des missions culturelles tient à ce que les médiathèques – et pas seulement les plus grandes – sont devenues un lieu d'animation, de diffusion, de partage. Considérant que l'accès à la culture ne passe plus par la seule lecture et que ce « temple du savoir » peut même être vécu comme repoussoir, l'élaboration d'une programmation culturelle comme moteur dans la vie d'un quartier voir d'une ville est une étape franchie ou à franchir. Si les professionnels ont des bases solides pour des animations comme l'Heure du conte etc., le montage d'actions culturelles en partenariat, la recherche du public, la conduite de projet sont des qualifications à étendre et à développer.

1. Cf. *supra* Dominique Lahary, encadré « Virgule ou pas virgule », p. 13.



Cette place des médiathèques dans le quartier, dans la ville, implique aussi le développement d'une fonction sociale qui interpelle le personnel en place, ce dont il faut tenir compte pour les recrutements.

Au sein de Plaine Commune, l'enjeu social a été posé dès le transfert de la compétence. Le plan de développement de la lecture publique a situé la construction d'équipements dans les quartiers de rénovation urbaine. Les médiathèques sont des éléments de la dynamique d'aménagement, de requalification des quartiers. L'accès pour tous est une donnée fondamentale pour les choix, par exemple celui de la gratuité.

Le rôle social prend toute sa dimension et implique pour les professionnels un travail hors les murs important, un partenariat soutenu avec les acteurs sociaux, associatifs et les services pour l'emploi et l'insertion. Cette ouverture implique, pour les agents, le passage d'une compétence d'accueil à une compétence qui relève de la médiation², et, pour l'encadrement, d'être acteur dans la vie de la collectivité au-delà du champ culturel strict. Ce rôle social et éducatif prend un éclairage complémentaire, une dimension nouvelle avec cette troisième grande mission qu'est l'accès au numérique.

Le numérique a modifié le « cœur de métier » des professionnels, il est omniprésent dans la relation avec l'utilisateur. Il paraît impensable pour les élèves venant travailler en médiathèque de ne pas pouvoir apporter leur ordinateur ou entreprendre des recherches sur ceux qui sont mis à leur disposition au même titre que pour des documents papiers. C'est dans des services dématérialisés, proposant l'apprentissage des langues étrangères et du français et une remise à niveau, que s'incarne toute une offre d'autoformation.

La numérique sous forme de jeu vidéo peut être une chance, une accroche pour un public jeune qui fuit les institutions. C'est une manière pour lui de s'appropriier les lieux de la médiathèque, trop souvent assimilé à la « culture légitime » ou à la prescription scolaire.

Toutes ces fonctions déployées autour du numérique modifient à la fois les qualifications techniques mais surtout l'approche métier, la relation à l'utilisateur.

D'autant que venir à la médiathèque, cela commence chez soi en consultant le site, le catalogue, et en réservant des documents en ligne. Le bibliothécaire se transforme alors en webmaster, sa capacité à communiquer les informations pertinentes est mobilisée.

2. Cf. notre dossier « « Médiation, le numérique et au-delà », *Bibliothèque(s)* n°70, oct. 2013, et plus particulièrement : Yves Citton, « L'avenir des médiathèques. Missions de diffusion et lieux de rencontres personnalisantes », pp. 43-47 ; Pierre Hemptinne, « La médiation culturelle comme alternative politique », pp. 48-51.

LES COMPÉTENCES RECHERCHÉES

Ces quelques exemples illustrent les missions que rendent les médiathèques. Les attentes du public se diversifient et le personnel doit accorder plus de place aux compétences de médiation, de pédagogie, et de disponibilité pour ses usagers. Le bibliothécaire devient en quelque sorte « un expert de la mise en relation des publics, des documents et des services ».

Pour les cadres responsables des équipements, ils doivent favoriser la médiation, la coordination avec les acteurs locaux et la valorisation des actions dans un environnement budgétaire contraint. De plus en plus, ils doivent être organisateurs, gestionnaires, animateurs de leur équipe. L'évolution des compétences a d'abord été marquée par l'élargissement de l'offre documentaire : sont apparus les discothécaires, vidéothécaires, bibliothécaires Jeunesse. Elle est maintenant tenue de relever le défi du savoir être avec le public qui fréquente, qui passe, et reste à conquérir.

Le réseau des médiathèques de Plaine Commune compte 278 agents : 49 A, 102 B, 127 C. L'important plan de développement nous a amené à créer 42 postes en 9 années, à construire 4 médiathèques et une réserve mutualisée, à en rénover 7 autres.

Les questions d'évolution des compétences au regard des missions induites par la charte de lecture publique, ont été immédiatement confrontées au contexte statutaire restrictif. Il s'est agi, dès le départ, de relever le défi de la formation pour tous, du recrutement sur des profils diversifiés, le tout en permettant à un plus grand nombre de devenir titulaire et d'obtenir le grade correspondant au poste occupé.



À l'heure du conte.

L'échelle de l'intercommunalité et les moyens mis par la collectivité en matière de formation nous ont permis de répondre à une attente massive pour ce qui relève des compétences du cœur de métier traditionnel. Ce fut dès le début, des lieux d'échanges de pratiques professionnelles et d'ouverture sur l'expérience des autres. C'est ainsi que chaque année depuis 2005 entre 75 et 90% des agents suivent au moins une action de formation.

Puis, à l'appui de la construction de la politique documentaire et des programmations culturelles mutualisées, les formations se sont diversifiées : accueil du public, médiation culturelle, animation multimédia, etc.

De plus, les cadres ont été invités à se former sur les aspects managériaux. Ils ont été intégrés dans des formations proposées à l'ensemble de l'encadrement de l'agglomération : conduite de projets, manager dans la complexité, s'organiser au quotidien, animer une réunion...

L'ouverture de la médiathèque sur la ville s'est opérée aussi grâce à ces demi-journées thématiques dites « Les Experts à Plaine Commune », conférences apportant du contenu, du référentiel, permettant aux bibliothécaires d'enrichir leurs compétences et de confronter leurs pratiques à une parole d'universitaires, de chercheurs.

L'échelle de l'agglomération a permis, en favorisant la mobilité interne, que de nombreux agents accèdent à de nouvelles compétences en construisant leur parcours professionnel à l'intérieur du réseau des 25 médiathèques.

REGARD SUR UN AN DE RECRUTEMENT

Lors du recrutement de nouveaux agents (*cf. encadré*), nous avons choisi de rechercher la diversité des qualifications et d'être très ouvert sur des parcours professionnels variés pour les catégories A et B, tout en nous attachant à donner la priorité aux candidats issus du territoire pour les agents de catégorie C. Le recours à des vacances pour renforcer les équipes le samedi a permis de recruter des étudiants habitant le territoire. La découverte du milieu professionnel des médiathèques est aussi une source de recrutement : trois de ces étudiants ont rejoint les équipes en 2013.

De l'analyse des parcours antérieurs, il ressort que nous avons recruté des personnes qui toutes ont eu, de façon accessoire ou centrale, une activité d'accueil, de relation avec les publics dans des domaines aussi variés que la vente, le travail auprès des enfants, des adolescents ou dans le monde associatif. À noter, en lien avec les problématiques d'emploi, le recrutement de 4 personnes ayant exercé en librairie, 5 au sein de

l'éducation nationale, 4 dans les centres de loisirs, 4 dans le monde de la communication et de l'édition et 4 dans la médiation culturelle. Lors de tous les recrutements, la compétence numérique a fait l'objet de questionnements, pourtant seuls quatre candidats démontraient une expérience dans ce domaine, ce qui constitue une difficulté au regard des besoins. Nous sommes convaincus que nous devons impérativement améliorer le recrutement de personnes répondant à ce critère pour assumer correctement les missions de nos médiathèques.

Nous nous attachons à retrouver cette diversité des parcours au sein de chaque équipe et nous sommes attentifs à tendre vers la parité.

Ce travail de choix des candidats et de formation pour tous les agents présents se heurte à la reconnaissance statutaire, pour les agents de catégories B principalement. Les collectivités, qui, comme nous, privilégient la diversité des profils plutôt que l'adéquation stricte et immédiate avec les épreuves des concours se voient dans l'obligation de se doter d'un programme important de formation interne, de préparation aux concours.

D'Angèle à Jimmy mais aussi de Lémia, Mohamed, Valérie, Adriana, Samba, Carinne, Naoual, Yvette, Rosilaine et Michel, nous attendons, à partir de leurs vécus, de leurs parcours et des formations mises à leur disposition, qu'ils fassent des médiathèques des lieux de vie culturels, ouverts et respectueux de chaque citoyen, tout en leur garantissant un déroulement de carrière et un environnement de vie professionnelle épanouissant. ■

RECRUTEMENTS : 2013 EN CHIFFRES

- 50 recrutements : 6 cat. A ; 14 cat. B ; 30 cat. C pour à la fois pour assurer 21 remplacements et couvrir 29 postes vacants permanents.
- 34 personnes habitent l'agglomération, 16 la région parisienne.
- 29 femmes, 11 hommes.
- 23 candidatures internes (agents en remplacement, agents d'autres services, mobilité d'une médiathèque à une autre), 27 externes.
- 31 recrutements comme contractuels (non titulaires), 19 agents sont stagiaires ou titulaires.
- 3/4 sont âgés de moins de 40 ans.
- Formation de base : 9 niveaux V ; 14 Bac ; 10 Bac +2, dont 4 DUT métier du livre et 17 Licence et plus.

CHRISTOPHE SÉNÉ

Responsable adjoint de la médiathèque Françoise-Sagan
Carré historique du Clos Saint-Lazare, Paris, X^e

La bibliothèque de demain

Recrutement et management des équipes

à la médiathèque Françoise-Sagan

Penser une nouvelle bibliothèque est l'occasion de réinterroger le fonctionnement quotidien. C'est se projeter dans de nouveaux rapports avec les usagers. C'est avoir en tête les notions de tiers-lieu, de *learning center*, de fablab. C'est être confronté à la réalité des habitudes de recrutement de la collectivité et à la contrainte que peuvent représenter les statuts de la fonction publique. C'est aussi prendre en compte le fait que l'établissement ouvrira des années après les premiers recrutements et les premières acquisitions.

Dans le cadre de notre projet, face à toutes ces questions, nous avons adopté une attitude dynamique en nous appuyant sur deux certitudes : ce n'est qu'en lien avec le territoire que nous pourrions construire une bibliothèque (et non un autre équipement culturel) en cohérence avec lui. Nous devons faire de ce projet une aventure humaine, tant avec l'équipe qu'avec les partenaires.

DU SENS DE L'ACTION AUX VALEURS PARTAGÉES

L'étape fondatrice de la réflexion est la rédaction du projet culturel. Elle fixe l'ambition du projet de l'établissement, la profondeur et la variété des contenus documentaires à acquérir et liste les compétences, savoir-faire et savoir-être nécessaires aux agents pour sa mise en œuvre.

La clarification de ces éléments permet d'acquérir une lisibilité réelle auprès de la tutelle administrative, des élus, du réseau des bibliothèques et de l'équipe.

Dans le cas de la médiathèque Françoise-Sagan, nous avons travaillé sur des données préétablies : réinvestir un bâtiment monuments historiques pour créer une

médiathèque de 3 600 m² utiles, dans un quartier Politique de la ville du 10^e arrondissement, recruter 40 agents (5 A, 24 B, 11 C) tous de la filière culturelle. Intégrer au projet les collections patrimoniales de la bibliothèque pour la jeunesse l'Heure Joyeuse et les faire cohabiter avec des collections multimédia en prêt pour tous les publics.

Un cadre général relativement traditionnel. Pas d'autres services à intégrer, ni d'innovations particulières demandées.

Des rencontres et des recherches nombreuses ont permis de bâtir un projet fixant le contexte géographique, sociologique et culturel ; les fondamentaux (valeurs, objectifs principaux) ; les axes de développement (projet d'occupation des espaces, projet numérique, projet documentaire, projet d'action culturelle).

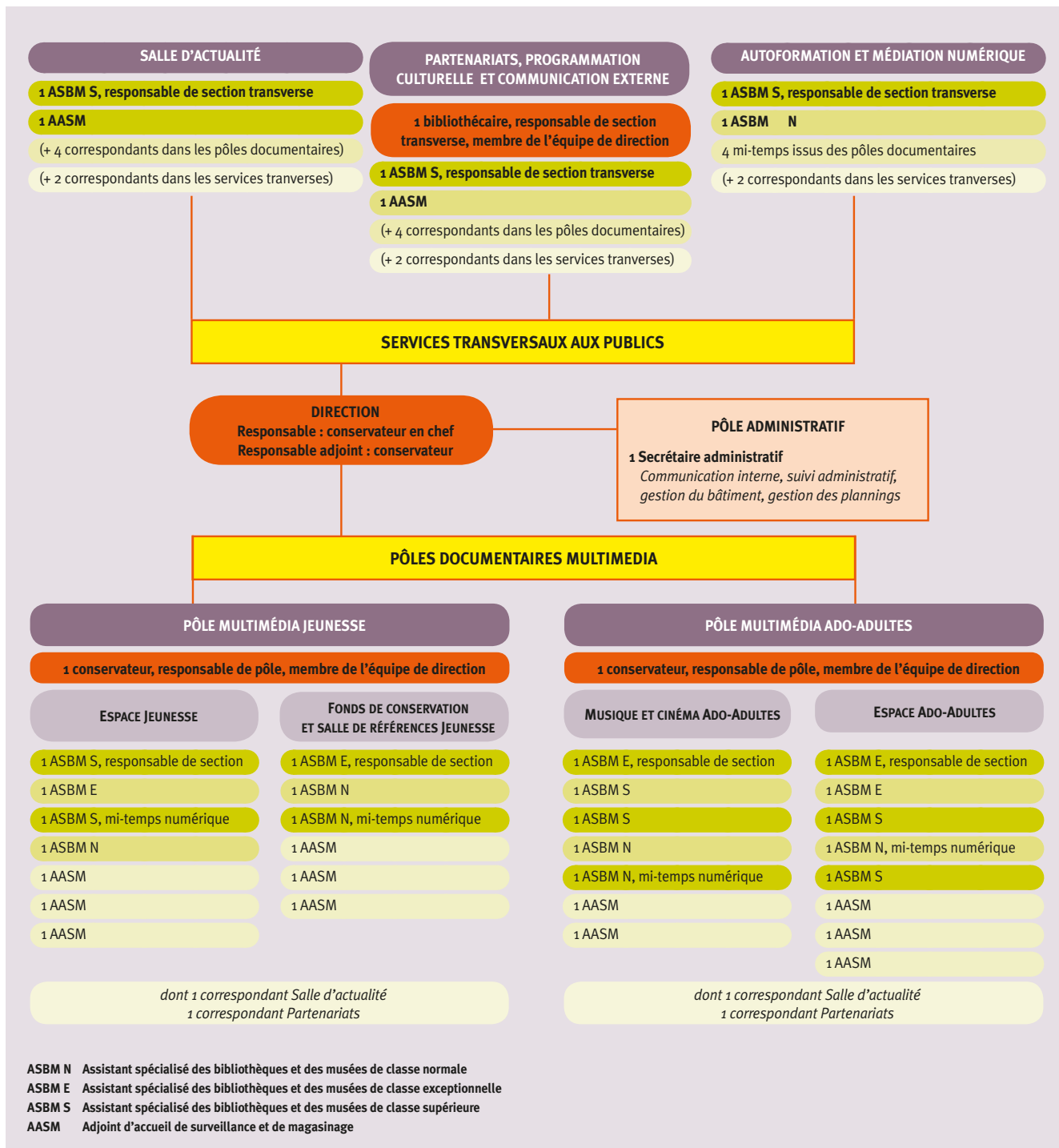
Les objectifs n'ont rien de révolutionnaire. Mais ils sont la traduction des envies et des valeurs (si ce n'est des croyances...) des membres de l'équipe de direction, en accord avec la hiérarchie :

- rencontre entre le patrimoine et l'actualité ;
- attention portée aux publics jeunes ;
- médiation renforcée avec les publics éloignés des pratiques culturelles ;
- présence forte du numérique.

Construire aujourd'hui un projet d'établissement, c'est passer de la théorie à la pratique. Concocter, en somme, un cocktail d'exigences et de réalités où il s'agirait de mettre un peu de soleil dans de l'eau froide ?



© Bigoni-Mortemard



VUE SUR LES COMPÉTENCES : L'ORGANIGRAMME

Le projet culturel cadre l'action mais le fonctionnement de l'établissement doit être optimal pour que les agents puissent interagir avec les acteurs locaux.

- **Une structure hiérarchique forte** qui positionne et responsabilise chaque échelon à sa juste valeur. Les conservateurs cumulent les trois fonctions-types de leur grade : fonction scientifique, d'expertise, de management et de relation avec

les tutelles pour le binôme de direction. Les bibliothécaires ont une fonction d'encadrement d'une grande section ou une fonction transverse primordiale dans le cadre du projet. Les cadres intermédiaires, B+ ou B, ont une fonction de manager de proximité : ils animent les équipes, organisent le travail, gèrent les budgets qui leur sont délégués. Dans ce cadre, les agents sont fortement encouragés, dans l'année suivant leur nomination, à suivre des formations professionnelles

continues d'initiation ou de perfectionnement aux pratiques managériales. Les agents B, B- et C sont intégrés selon les mêmes modalités : ils participent à l'ensemble du traitement du document et à la réflexion sur l'organisation de la future bibliothèque.

- **La création d'un poste administratif.** C'est la seule entorse au cahier des charges donné par la ville privilégiant le tout bibliothécaire en termes d'emploi. Un poste B de la filière culturelle a été transformé en poste B de la filière administrative pour concentrer les tâches administratives et logistiques : gestion budgétaire, du bâtiment ou des plannings, relations avec les RH.

- **L'importance de la transversalité.** Des services transversaux sont particulièrement remarquables, ils portent une partie de l'identité de la médiathèque : action culturelle et partenariats (image d'un établissement en phase avec son territoire), médiation numérique (intégration de la problématique au cœur de l'établissement proche de l'activité d'un *learning center* ou d'un fablab, activité forte de formation aux outils informatiques et à la création de contenus) et salle d'actualités (sélections documentaires multi-supports sur l'actualité éditoriale, politique, culturelle ou sociale). Rattachés directement au binôme de direction, ils possèdent un poids atypique en termes d'équivalent temps plein. Une partie de leur force de travail est fournie par des temps partiels ou des référents issus des pôles documentaires. Cette configuration a pour avantage de cibler plus facilement les agents qui iront en formation et qui retransmettront les connaissances acquises à leurs collègues. Elle permet aussi de ne pas créer des spécialistes-autistes de l'action culturelle ou du numérique : il est en effet nécessaire que les actions de médiation s'incarnent dans la réalité de la bibliothèque et ses collections.

Sans renier les spécificités de chaque poste, l'exercice de la transversalité favorise la polyvalence des agents et aide à combattre le cloisonnement du travail en section. Chacun s'y retrouve et peut ajouter de nouvelles cordes à son arc, qu'il pourra valoriser dans de futurs postes au sein de l'établissement ou en dehors.

Enfin, la transversalité s'exerce dans le mode projet : ce mode de travail a été privilégié pour la définition des volumétries des fonds, l'organisation des flux ou le travail sur les postures des bibliothécaires face aux publics. Sans remettre en cause la structure hiérarchique, il permet de mobiliser les équipes sous un mode collaboratif, d'impliquer des agents de toutes catégories et de faire appel aux connaissances et à l'esprit pratique de chacun. Dans ces différents cas, l'équipe de direction rédige un cahier des charges comprenant : objectifs principaux et intermédiaires, périmètre du projet, méthode

souhaitée, calendrier et forme du document à remettre. Elle est présente au lancement du groupe, aux étapes clés et au moment de la validation. Si les premiers travaux sous ce mode ont été compliqués à mettre en place, les agents s'approprient la méthode au fur et à mesure. L'objectif est bien sûr qu'en temps d'ouverture, le mode projet soit utilisé pour résoudre les problèmes d'organisation ou réaliser des projets en partenariat. En effet, le mode projet favorise l'ouverture vers l'autre et permet plus facilement de l'intégrer comme un potentiel acteur et non seulement un usager. C'est donc plutôt grâce à la participation collective qu'à des formations que la compétence des agents se développe.

- **Des pôles documentaires multimédia.** La transversalité totale n'a pas été retenue et nous avons opté pour intégrer les agents dans des sections traditionnelles, à ceci près qu'elles sont multimédia. Ainsi, la plupart des agents font une veille, acquièrent et assurent la médiation sur des supports (livres, CD, DVD, textes lus, partitions) ou des contenus numériques. La bibliothèque hybride doit être un fait intégré par tous au quotidien.

RECRUTER : LE PASSAGE OBLIGÉ !

Ne pouvant pas recruter en dehors de la filière culturelle, et très peu en dehors de la fonction publique de la Ville de Paris, nos options de diversification des profils sont limitées : nous ne pouvons intégrer que des bibliothécaires.

Les notions de polyvalence et de transversalité évoquées plus haut sont présentes dans les fiches de recrutement, de même que l'attention portée au numérique. Mais, nous avons de plus en plus tendance à évoquer ces modalités de fonctionnement lors des entretiens et non plus par écrit : nous nous sommes rendu compte que les fiches de poste qui sortaient trop de l'ordinaire faisaient fuir bon nombre de candidats !

Nous retenons les agents sur des critères tels que la qualité et la diversité de la formation professionnelle, la capacité d'adaptation, la motivation vis-à-vis du projet culturel, la richesse des parcours antérieurs, en spécifiant qu'un des défis est de faire fructifier ces compétences initiales dans le transfert de savoirs entre collègues.

Nous sommes ainsi particulièrement attentifs aux candidats ayant eu une expérience professionnelle en librairie, qui ont suivi des formations de formateurs, qui maîtrisent l'infographie à titre personnel...

Le fait assumé de recruter des agents de générations différentes s'avère très positif : l'enthousiasme des jeunes générations demandant parfois à être tempéré et cadré, la sagesse des plus anciens devant parfois être bousculée. Le cocktail final est plutôt bien dosé.

OPTIMISER LES COMPÉTENCES COMMUNES À TOUS LES BIBLIOTHÉCAIRES

Tourner l'activité d'un établissement vers les publics ne signifie en aucun cas abdiquer le travail sur les collections. En revanche, cela signifie l'optimiser.

Nous avons choisi de nous appuyer sur les compétences de base de tout bibliothécaire en lien avec des contenus culturels, apprises lors de formations initiales, continues ou sur le tas (le cas le plus fréquent). Il s'est agi de rationaliser au maximum les actions liées aux collections. Cadrer ces activités techniques et intellectuelles est relativement fastidieux au départ du projet, mais à n'en pas douter, ce temps passé permettra de dégager des heures en temps d'ouverture pour se consacrer aux publics.

Cela passe par la définition d'une politique documentaire stricte reposant sur la rédaction de fiches, domaine par domaine. Faire des choix dès le départ est nécessaire pour dessiner l'image de la collection, encadrer précisément les volumétries et permettre de cartographier les espaces documentaires de la bibliothèque. C'est aussi du temps gagné pour paramétrer les budgets qui seront répartis dans chaque section. Pour les agents, il s'est agi de se pencher sur la technicité du métier, non pour préparer un concours, mais pour mieux appréhender son activité. Le travail collectif autour des fondamentaux du métier de bibliothécaire permet de souder les liens entre collègues et de mettre les contenus documentaires au cœur du projet.

Être au clair sur ces points permet de réfléchir plus finement à la médiation avec les publics autour de contenus maîtrisés.

DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

La rédaction d'un document de cadrage recensant les formations nécessaires pour les équipes année par année (avant ouverture, première année d'ouverture, etc.) s'avère une obligation. Un tel document sert de base à un dialogue constructif avec le service formation de la collectivité et permet de faire le tri entre ce qui propre à un programme de formation de tronc commun aux agents de la ville, à un programme spécifique aux agents de la bibliothèque avec demande de crédits spécifiques, à des actions de formation qui peuvent être réalisées en interne ou encore à des formations qui peuvent se monter en partenariat avec les acteurs du territoire selon leurs particularités (associations socioculturelles, collectifs d'artistes, médiateurs de rue, groupes scolaires, etc.).

Sur la question des frontières du métier de bibliothécaire, nous avons adopté deux points de vue. D'abord, certaines compétences spécifiques manquant à nos agents (connaissance des pratiques socioculturelles de certaines communautés, comportements à adopter dans la posture d'accueil et la communication avec certains groupes sociaux) peuvent être acquises en co-construisant des parcours de formation-information avec des acteurs du territoire. Ensuite, il est inutile de développer certaines compétences qui sont totalement maîtrisées par ces mêmes acteurs, avec lesquels des conventions d'actions communes ou d'utilisation de locaux peuvent être signées (organisation de certains ateliers multimédias sur des logiciels spécifiques, démarche créative, aide aux devoirs, certains projets avec des adolescents, etc.). Les bibliothécaires ne sont ni des médiateurs socioculturels professionnels, ni des *geeks*, ni des spécialistes de l'emploi ou de la formation : nous offrons des contenus papier ou en ligne, mais ne maîtrisons pas les procédures. Ils peuvent être un peu tout cela, mais ne sont pas à même d'être au niveau d'intervenants de ces secteurs. Il faut aussi se méfier de recruter des bibliothécaires-spécialistes qui occupent seuls le terrain sur certaines actions, leur départ en mutation peut remettre en cause une partie de l'activité.

À notre sens, la co-construction d'actions culturelles, de médiation culturelle ou de formation-information entre comme un des éléments de connaissance et de dialogue entre une institution culturelle et son environnement. Ce type de démarche s'inscrit dans la lignée des contrats Ville ou Territoire-Lecture, permet de s'inscrire dans la durée en développant des programmes d'actions à court et moyen termes sur la base d'objectifs partagés. On retrouve ici le mode projet déjà mis en œuvre au sein de l'organisation de la bibliothèque. Elle devient un lieu-ressource, conçu comme



Projet cour intérieure.



La bibliothèque Françoise-Sagan (Projet) : l'intérieur.

devant accueillir les forces vives du territoire, un tiers-lieu, sans que les bibliothécaires n'aient à faire le grand écart dans leur activité.

LA FORMATION DES USAGERS ENTRE COMPÉTENCE DE BASE ET COMPÉTENCE SPÉCIFIQUE

L'aide à la recherche dans le catalogue et plus largement sur Internet est une mission de base des bibliothécaires. Participer à la formation des usagers ne constitue qu'une étape supérieure.

Cette offre peut prendre la forme de ressources papier ou en ligne (un bon fonds d'autoformation permet de répondre à de nombreuses questions) ou celle de formations dispensées par les agents. Je l'ai écrit plus haut, la médiathèque propose d'offrir un large programme de formations autour du numérique, allant de l'initiation (découverte de l'ordinateur ou du traitement de texte) au perfectionnement (création et gestion d'un site web, initiation à la programmation avec le logiciel Scratch). La section médiation numérique est au cœur du dispositif : un ou deux agents travaillent à la rédaction de tutoriels pour chaque thématique, créés *ex nihilo*, inspirés d'exemples trouvés sur le web ou donnés par des collègues. En outre, nous ne nous interdisons pas de proposer des formations sur la lecture à voix haute ou sur d'autres techniques ou actions bien maîtrisées par les bibliothécaires. C'est principalement par la formation interne que sont dispensés aux formateurs les attendus et les contenus. Quelques formations externes viennent enrichir le panel (Ville de Paris, CNFPT ou autres organismes).

En revanche, les usagers à la recherche de formations pointues sur des logiciels ou des techniques de création ou d'action culturelle sont redirigés vers des associations du territoire, d'autres établissements parisiens ou des organismes de formation professionnelle. De même, certains ateliers développant la créativité des usagers peuvent se faire avec des associations partenaires (atelier de la bibliothèque hors les murs ou venue régulière d'un partenaire dans l'@telier numérique). Une frontière a été dessinée au fur et à mesure de la connaissance des capacités de l'équipe et des possibilités offertes par les acteurs du territoire.

Ces quelques lignes ne mettent en avant que quelques éléments d'une démarche pratique. Nous nous appuyons sur des bases solides : les fiches métiers et les formations standards des bibliothécaires. Nous tentons d'employer au mieux les talents des agents dans une démarche de partage et de transfert de savoir-faire. Notre démarche managériale structure l'activité dans un sens de cohérence, de cohésion des équipes et de respect de certains savoir-être. L'intégration du projet au territoire constitue un gage d'apports extraordinaires de savoirs, de compétences et d'énergies. À n'en pas douter, l'ouverture de l'établissement demandera d'ajuster certains éléments, mais la structure construite devrait permettre d'aborder les choses avec sérénité. ■

Pour suivre l'activité de la médiathèque en préfiguration :
<http://mediathequeducarresaintlazare.wordpress.com/>

CATHERINE ROUSSY

Directrice du CRFCB Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon
Présidente de l'ADCRFB (Association des Directeurs de CRFCB)

Nouvelles compétences, nouvelles formations ?

Comment se traduit l'évolution du métier dans l'offre de formation ? Par une offre elle-même en pleine évolution, même s'il faut parfois déceler les produits nouveaux sous les étiquettes anciennes.

Les CRFCB ou Comment adapter l'offre à la demande

LES CRFCB

Les bibliothécaires bénéficient depuis presque 30 ans d'organismes spécifiques pour leur formation continue : les Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques¹ (CRFCB), qui assurent entre autre des missions de formation initiale et continue et des missions de préparations aux concours de recrutement de la fonction publique. Celles-ci

s'accomplissent dans le cadre d'un métier aux facettes multiples et en évolution continue. Avant de voir comment les CRFCB ont adapté leur offre de formation à ces évolutions, il convient de rappeler dans quel cadre ces centres construisent cette offre.

Les CRFCB sont des services de proximité, ils desservent un périmètre géographique précis (*cf. tableau ci-contre*) et, au moins en ce qui concerne la formation continue des personnels travaillant dans les BU, leurs formations sont destinées prioritairement aux personnels de catégorie B et C, même si certaines formations intéressent des personnels de catégorie A (*cf. ill. 1*).

En 2009², 14 % du public des CRFCB étaient des personnels de catégorie A, 28 % de catégorie B et 27 % de

catégorie C, et 30 % relevaient de la catégorie « autres », personnels travaillant dans des bibliothèques associatives ou privées, étudiants, ou même simplement personnes intéressées par les métiers des bibliothèques cherchant à préparer une reconversion. En 2012, le réseau des CRFCB a organisé 450 stages, 47 journées d'études ou conférences et formé 11 466 personnes, journées d'étude comprises. Les CRFCB répondent aux besoins exprimés par les établissements, en particulier par le biais des plans annuels de formation. Et cette obligation se double d'une contrainte économique : impossible de maintenir un stage sans un nombre minimum de stagiaires. Chaque année, les CRFCB annulent des stages, faute d'inscrits et paradoxalement, ce ne sont pas toujours les stages les moins novateurs qui sont le plus touchés.

RÉSEAU DES CRFCB

CRFCB	Implantation	Régions desservies
Médiaquittaine http://mediaquittaine.u-bordeaux4.fr/	Bordeaux	Aquitaine
Média Normandie http://www.unicaen.fr/cfcb/cfcb/pre_cfcb.php	Caen	Basse Normandie Haute Normandie
CRFCB Clermont-Ferrand http://crfb.univ-bpclermont.fr/	Clermont Ferrand	Auvergne
Bibliest http://bibliest.u-bourgogne.fr/	Dijon	Bourgogne Franche Comté
Médiat http://mediat.upmf-grenoble.fr/	Lyon Grenoble	Rhône-Alpes
Médialille http://medialille.formation.univ-lille3.fr/	Lille	Nord-Pas-de-Calais Picardie

1. Pour plus de détails sur la création et l'histoire des CRFCB, voir : Christophe Pavlides, « Comment les CFCB sont devenus indispensables à la profession » in *BBF*, 2007, n°5, pp. 51-54.

2. Georges Perrin, « La formation continue des personnels de la filière de bibliothèque de l'État », IGB, 2010.

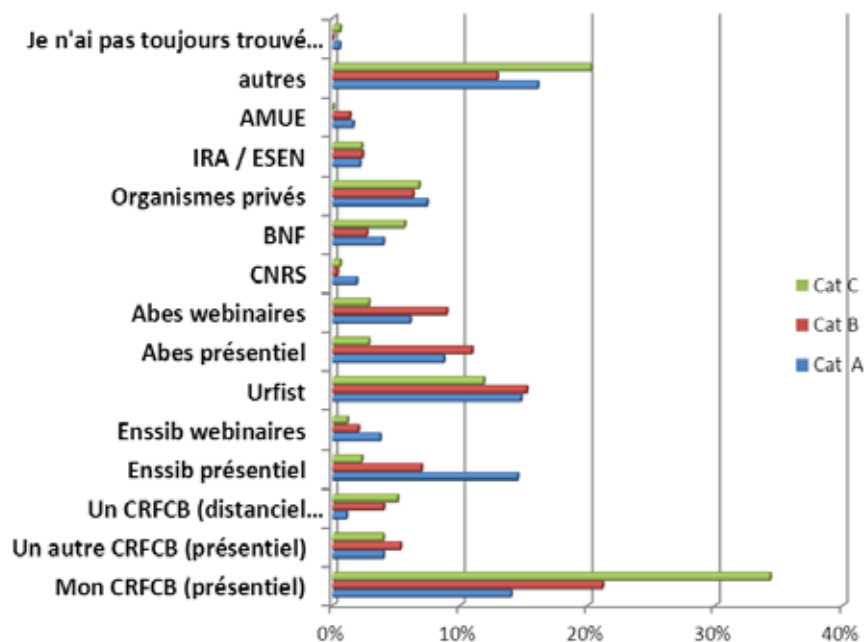
OFFRE ET DEMANDE

On pourrait penser que la situation des CRFCB est idéale, répondant aux besoins exprimés, ils sont de fait sollicités pour préparer les personnels aux évolutions dans les bibliothèques. Or si on considère les demandes exprimées, on s'aperçoit que les stages les plus demandés sont clairement des stages à caractère technique, quel que soit le sens qu'on donne à ce terme : une demande de formation sur les nouveaux formats de catalogage, n'est-ce pas aussi une demande visant à accompagner l'évolution des compétences et des métiers ?

Dans ces conditions, on peut s'interroger, sur la manière dont sont pris en compte les aspects de suivi de projet, d'indicateurs, de tableaux de bord, d'évaluation sans oublier toutes les questions en lien avec les publics : leurs attentes, leurs besoins, qui deviennent de plus en plus prégnants dans les établissements ? C'est par exemple la question que Joëlle Muller, dès 2010, posait sur son blog dans son billet sur les « nouvelles compétences en bibliothèques³ », question déjà posée par Laurence Rey dans son mémoire *Nouvelles compétences en bibliothèques : profils de postes et plans de formation au regard de l'évolution des services*⁴ (Enssib, 2010).

3. <http://bibliothequemuller.blogspot.fr/2010/12/nouvelles-competes-en-bibliotheque.html>

4. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48301-nouvelles-competes-en-bibliotheque-profil-de-poste-et-plans-de-formation-des-personnels-au-regard-de-l-evolution-des-services.pdf>



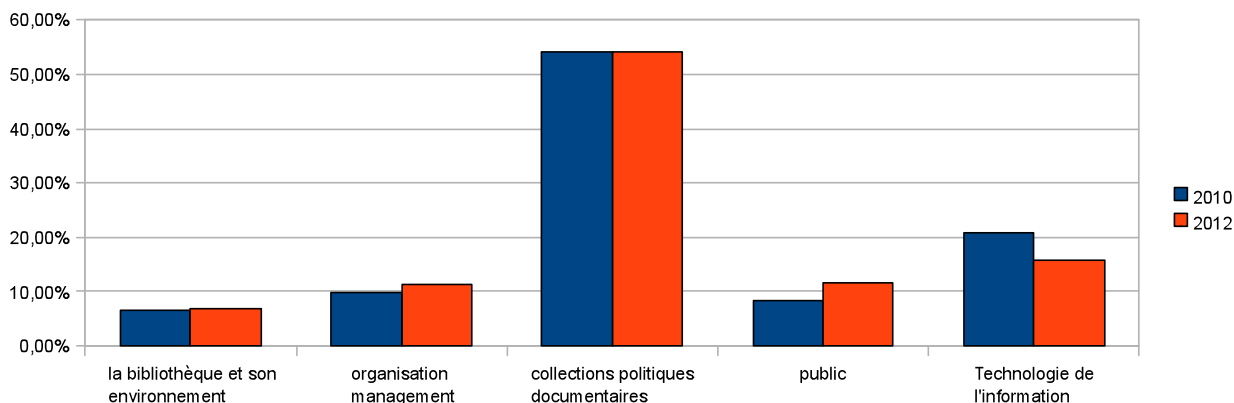
1. Recours aux organismes de formation (au moins une fois en 2012) par les personnels des bibliothèques de l'Enseignement supérieur (Source enquête ADBU 2013).

C'est bien pour répondre à ces interrogations, que les centres s'efforcent, dans le respect de leurs missions, d'être également une force de proposition, d'anticiper les besoins et d'accompagner les changements professionnels vécus par les bibliothèques. Ces évolutions se traduisent de plusieurs manières, elles sont visibles à différents niveaux dans les formations continues proposées.

L'évolution la plus facilement visible et quantifiable touche les thématiques des formations proposées (cf. ill. 2). Les actions des CRFCB, comme c'est la règle dans l'administration, font l'objet d'une évaluation, en particulier il existe un suivi réalisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) de l'évolution des thématiques des stages depuis de nombreuses années.

Si on se focalise sur une période courte, 2010-2012, mais riche d'événements puisque c'est la période où l'organisation financière des centres a changé, où l'implication des établissements desservis est devenue plus forte dans la constitution des offres de formation des centres, on peut voir qu'en deux ans, les stages concernant les publics et ceux concernant l'organisation ont augmenté, passant globalement de près de 18% (90 stages) à plus de 23% (105 stages), augmentant même en valeur absolue alors que le nombre total de stages organisés a baissé durant cette même période de 494 à 450. Vu la courte période considérée, l'évolution est notable.

CRFCB	Implantation	Régions desservies
CRFCB Marseille http://crfcb.univ-amu.fr/	Marseille	Corse Provence-Alpes-Côte d'Azur
Médial http://www.medial.univ-lorraine.fr/	Nancy	Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
Médiadix http://mediadix.u-paris10.fr/index.php	Saint-Cloud	Ile de France DOM-TOM
Média centre ouest http://mco.univ-poitiers.fr/	Poitiers	Centre Limousin Poitou-Charentes
CRFCB Bretagne Pays de Loire http://www.univ-rennes2.fr/cfcb/	Rennes	Bretagne Pays de Loire
CRFCB Toulouse http://crfcb.univ-toulouse.fr/	Toulouse	Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon



Grille thématique des stages organisés par les CRFCB

<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque et son environnement Environnement des bibliothèques (institutionnel, politique, etc.) Langue étrangère (anglais / anglais bibliothéconomique) Droit / Marchés publics Bâtiment Gestion financière • Organisation - management Management / GRH Formation / Formation de formateurs Gestion d'une bibliothèque Gestion de projet Communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Collections et politiques documentaires En amont des bibliothèques (édition, histoire du livre, bibliophilie, patrimoine, etc.) Connaissances des contenus Politiques documentaires et gestion des collections Identification et traitement des collections Bibliographie et recherche documentaire Recherche documentaire sur internet / signets / récupérations d'informations Préservation et conservation 	<ul style="list-style-type: none"> • Publics Accueil / Démarche qualité Publics et services Publics spécifiques Politique culturelle • Technologies de l'information Bureautique et micro-informatique / Logiciel LAGAF Informatisation Numérisation et bibliothèques numériques Multimédia et technologies de l'information Grille thématique des stages organisés par les CRFCB
--	--	---

2. Répartition des stages proposés par les CRFCB. Données transmises par la MISTRD.

Ces statistiques ne font pas de distinction entre les stages ouverts à tous que proposent les centres dans leurs catalogues et les stages montés pour une seule bibliothèque, les stages « intra ». L'étude fine reste à faire mais ces thèmes font souvent l'objet de demandes particulières des établissements ; ils sont souvent demandés en accompagnement d'un projet spécifique, que ce soit l'adoption des principes de la charte Marianne, le développement de nouveaux services, etc. Certains thèmes se sont imposés sous des modalités différentes pour tous les centres : les questions juridiques dans un contexte documentaire numérique ; les accompagnements aux changements, que ce soit au niveau des équipes ou des contextes institutionnels.

Le développement de formations de formateurs, alors même que les CRFCB ne sont pas les seuls intervenants sur ce segment⁵, illustre également la montée en puissance des missions de formateurs assurées par les bibliothécaires.

Les formations techniques, ciblées « nouvelles technologies » paradoxalement suivent un chemin inverse, baissant tant en nombre, de 103 à 71 stages, qu'en poids relatif dans l'activité des centres, de 20 % à 15 % des stages. Cet état de

5. Selon les régions les formations de formateurs sont assurées soit par les CRFCB soit par les Urfist (Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique) dont c'est une des missions.

fait peut surprendre alors même que les compétences demandées dans ces domaines aux personnes travaillant en bibliothèque sont de plus en plus pointues, et que notre environnement professionnel est imprégné de ces technologies.

On touche là les limites de l'approche purement quantitative, certes indispensable et précieuse, mais qui nécessite pour avoir du sens de figer les grilles de lecture, ce qui dans des professions à évolution rapide, peut provoquer des décalages importants. Cette baisse des formations doit, en effet, plutôt être interprétée comme la reconnaissance de l'amélioration globale des compétences des personnels en bibliothèques dans ce domaine. Le besoin de formations de base, en bureautique par exemple, s'estompe.

Ces « nouvelles technologies » sont devenues d'une certaine manière nos techniques professionnelles habituelles, notamment pour tout ce qui touche aux collections, leur constitution, leur traitement, leur gestion.

INFLEXIONS

On peut alors s'interroger sur l'impression d'immobilisme ressentie et souvent exprimée suite au constat que près de la moitié des formations proposées par le réseau des CRFCB, sont regroupées sous l'étiquette « Traitement des collections

et politiques documentaires ». Ce sentiment provient probablement d'une méconnaissance des formations réunies sous cet intitulé et qui ne sont pas uniquement des formations au catalogage.

Ainsi le stage proposé par Médiaquitaine en mars 2014, « L'offre musicale en bibliothèque : des collections physiques ou en ligne, choix et médiation⁶ » est bien un stage qui traite des collections et des politiques documentaires, mais son contenu prend en compte les attentes et les besoins des publics de même que l'environnement hybride qui est celui des bibliothèques aujourd'hui.

Pareillement, un stage comme celui que propose Médialille en avril 2014 sur « Nouveaux formats, nouveaux services⁷ », qui sous un autre titre est également proposé à Caen sur l'évolution des catalogues⁸ et sous une forme ou une autre dans l'ensemble des CRFCB, relève bien de « techniques documentaires » mais elle est aussi très clairement un moyen de se préparer aux évolutions à venir.

Même si l'on conserve une grille thématique de lecture identique, le contexte et parfois le sens des mots se sont infléchis. Les bibliothécaires constituent toujours des collections et les gèrent, il existe toujours des politiques documentaires mais ces collections, ces politiques documentaires ont, elles aussi, évolué. Les demandes techniques prépondérantes des plans de formation prennent en compte ces évolutions. Tout autant que dans les thématiques, c'est dans le contenu même des stages que l'évolution des compétences et des techniques se perçoit.

ÉVOLUTIONS

Cette évolution qualitative, qui est réelle pour l'ensemble des stages, quelle que soit leur thématique, est plus difficile à chiffrer mais elle se développe. Il suffit de parcourir les différents catalogues des CRFCB pour s'en apercevoir. Chaque CRFCB, tout en tenant compte des spécificités locales, des différents partenariats existant a fait évoluer les contenus et les présentations des stages pour coller au mieux aux réalités rencontrées par les professionnels dans leur bibliothèque de différentes manières. Un rapide tour d'horizon permet de mettre en valeur ces différents modes d'évolution des formations.

- **Réorganisation des thématiques** pour une meilleure valorisation du contenu des stages. Les CRFCB peuvent mettre en place des cycles variés pour coller au mieux aux différents aspects des métiers en bibliothèques, ce que fait par exemple

le CRFCB de Clermont-Ferrand, ou des grilles thématiques différentes, par exemple en Île-de-France avec Médiadix ou en Rhône-Alpes avec la création par Médiat d'une thématique « médiation numérique ». Il s'agit là de mettre en valeur des parcours, des cohérences, des stages « hybrides ».

C'est aussi la possibilité de faire évoluer la grille thématique et par exemple de réintégrer ce qui touche à la constitution de bibliothèque numérique dans une rubrique en lien avec la politique documentaire.

- **Développement de conférences, d'une journée ou d'une demi-journée.** Ce format court permet de développer des sujets en devenir, d'informer sur des thématiques variées comme « Les emplois d'avenir en bibliothèques-médiathèques » en avril 2014 par Médial⁹. C'est également un axe développé à Toulouse avec des conférences de 3 ou 6 h qui offrent un point sur des connaissances professionnelles de base, une question d'actualité ou un éclairage particulier sur les bibliothèques, leurs missions et leurs évolutions.

- **Développement de stages « intra ».** Ces stages organisés spécifiquement pour un établissement permettent de coller au mieux aux projets développés pour les besoins des personnels dans un contexte donné ; on en trouvera quelques illustrations, par exemple à Bibliest¹⁰, un des centres qui développe de nombreuses actions en intra. Ce phénomène se retrouve dans d'autres régions, comme Rhône-Alpes.

- **Développement des formations en lien avec la professionnalisation.** Ce développement est souvent en lien – mais pas toujours – avec les concours et examens. La nécessité pour les personnels de bibliothèques, à chaque étape de leur vie professionnelle (avancement, promotion, concours), de produire un rapport d'activité ou un dossier de RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) a amené tous les centres à proposer des formations pour accompagner les personnels, de Marseille à Rennes. C'est là une formation méthodologique mais qui s'appuie très fortement sur les notions d'évolutions, tant de la carrière de l'agent que de ses compétences. C'est une manière complémentaire des stages de rendre perceptibles pour les personnels les évolutions professionnelles qu'ils ont déjà connues, de mieux appréhender celles qu'ils traversent.



6. <http://mediaquitaine.u-bordeaux4.fr/?q=node/185>

7. http://medialille.formation.univ-lille3.fr/formation/nouveaux_formats.pdf

8. Communication du CRFCB de Caen, information sur le site à venir.

9. www.medial.univ-lorraine.fr/content/journee-dinformation-les-emplois-davenir-en-bibliotheques-mediathèques

10. <http://bibliest.u-bourgogne.fr/formation-continue/formation-continue-2014.html?start=1>



Le Centre de formation CRFCB Midi-Pyrénées.

De manière parallèle, les préparations aux concours qui n'entrent pas dans les grilles thématiques évoquées, qui ne sont pas des stages proprement dit, sont pourtant un moment important pour sensibiliser les personnels ou les futurs personnels sur les réalités des métiers et les compétences à développer pour travailler en bibliothèque, tout comme les formations professionnelles de base comme à Média Centre Ouest¹¹, qu'elles soient ou non sanctionnées par un diplôme.

• **Développement d'actions en partenariat.** Les partenariats ne sont pas une nouveauté pour les CRFCB qui, depuis leur création, travaillent avec d'autres organismes et pour un public varié, lecture publique et monde universitaire compris. Mais on peut noter que ces partenariats se développent, qui permettent de proposer localement des formations plus pointues et diversifiées. L'accroissement du nombre d'actions montées en partenariat CRFCB-Enssib en est un bon exemple. Parmi les actions prévues au cours du premier semestre 2014, on trouve des stages de management, de technologie informationnelle, et des stages orientés « publics » : « Encadrer une petite équipe en bibliothèque » (Enssib-CRFCB Bretagne Pays de Loire) ; « Constitution d'une bibliothèque numérique » (Enssib-Médialille) ; « Articuler un partenariat entre SCD et CDI autour des compétences informationnelles » (Enssib-Médiaquaine) ; « E-learning : nouveaux modes de transmission des savoirs » (Enssib-CRFCB Midi-Pyrénées – Languedoc Roussillon). Ces centres ne sont pas les seuls concernés par une co-production avec l'Enssib.

11. <http://mco.univ-poitiers.fr/spip.php?article221>

Un autre partenariat qui se développe est celui des CRFCB entre eux, si pour l'instant cette collaboration s'exprime au niveau de la préparation à distance aux concours de bibliothèques, le souhait des centres est de la développer pour d'autres actions, là encore afin de faciliter l'accès des bibliothécaires à des formations parfois difficiles à organiser localement, faute de moyen ou de public en nombre suffisant.

Localement d'autres partenariats existent, notamment avec l'ABF mais pas seulement.

Ce rapide panorama, s'il ne suffit pas à détailler toutes les manières dont les CRFCB ont adapté leurs formations, a du moins le mérite de rappeler qu'il n'existe pas une manière unique et standardisée de répondre aux évolutions des métiers des bibliothèques. Chaque CRFCB a, selon le contexte local dans lequel il travaille, selon les demandes spécifiques qui lui parviennent, les attentes des personnels et les projets des établissements, selon aussi les moyens humains et financiers dont il dispose, développé, créé, aménagé en continu des actions de formations en lien avec les nouvelles compétences à acquérir et renforcer, les nouveaux aspects des métiers des bibliothèques. Si nos objectifs sont semblables, permettre aux bibliothécaires des régions que nous desservons d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour évoluer dans leur métier, leurs mises en œuvre sont multiples et variées. ■



JÉRÔME TRIAUD
Directeur de la lecture
publique de Saône-et-Loire



CHRISTELLE VIVET
Responsable de la formation
Direction de la lecture publique
de Saône-et-Loire



La formation en BDP : un nécessaire aggiornamento

Les bibliothèques départementales sont donc devenues « indispensables autrement¹ ». À l'heure de la formation tout au long de la vie, de l'autoformation et du développement sans précédent des technologies de l'information qui bouleversent les attendus des métiers de la documentation et des bibliothèques, les BDP sont en première ligne pour observer les changements de comportement des bibliothécaires et l'inadéquation grandissante entre offre de formation et personnels à former.

La direction de la lecture publique de Saône-et-Loire (DLP) a mené début 2013 une analyse serrée de la fréquentation de ses formations lors des cinq dernières années. Il en ressort une idée majeure : la formation des bénévoles doit être repensée.

LE CONTEXTE EN SAÔNE-ET-LOIRE

La Bibliothèque centrale de prêt de la Saône-et-Loire fait partie de la dernière vague de création des BCP par l'État. Elle est née du décret de février 1982. L'association des amis de la bibliothèque départementale, appelée Centre départemental de la lecture publique (CDLP), a vu le jour dans les mois qui ont suivi.

L'organisation de la formation initiale et continue a donc été répartie entre le CDLP, en charge de la formation de l'ABF d'auxiliaire de bibliothèque², la BCP se concentrant sur la formation continue et la formation à la carte. Cette situation a

1. Titre du rapport de l'IGB, juillet 2013.

2. Formation diplômante de niveau V. Les dernières moutures de la formation comprennent 200 h de cours, un stage obligatoire, des rendus de travaux, un examen. Cela représente un important investissement de la part des stagiaires, sans pour autant leur garantir l'accès à l'emploi.

perduré jusqu'en 2012, où pour la première fois depuis plus de 25 ans et après avoir formé plus de 800 bénévoles, le CDLP n'a pu ouvrir son site faute d'un nombre suffisant de stagiaires³.

La formation continue proposée par la DLP de Saône-et-Loire a connu une forte évolution depuis sa naissance. Le nombre de stages a fortement augmenté pour atteindre régulièrement et dépasser aujourd'hui la vingtaine. Des visites d'établissements (musées, centres culturels...) sont venues s'ajouter aux formations proprement dites. La forme a également subi des modifications sensibles : des formations actions ont fait leur apparition. Enfin, et bien naturellement, la diversification des supports en bibliothèque, l'irruption massive de l'informatique et aujourd'hui les questions liées à la culture numérique sont venues prendre toute la place nécessaire au sein des programmes annuels.

LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE BIBLIOTHÈQUE DE L'ABF N'ATTIRE PLUS

La disparition programmée du CDLP a amené l'équipe renouvelée de la DLP à s'engager dans une réflexion globale concernant la formation. Le vide laissé par la disparition de

3. Depuis l'association a été dissoute en mai 2013.

Le réseau de lecture publique en milieu rural recourt encore largement aux bénévoles, dont le niveau de qualification demeure inégal. Une analyse de la fréquentation des formations dispensées par la BDP de Saône-et-Loire sur cinq ans tend à montrer que ces personnels échappent encore largement aux radars. Comment repenser l'offre de formation pour qu'elle atteigne son but ?

la formation initiale ABF en Saône-et-Loire n'a pu être compensé par la réouverture d'un site de formation ABF à Dijon en 2012, après de nombreuses années de fermeture. De fait, ce site n'a pas joué le rôle d'un relais pour les stagiaires du département. L'éloignement géographique de Mâcon et de Dijon, les problématiques de prise en charge financière et la lourdeur de l'année de formation ABF ont donc découragé les postulants en Saône-et-Loire. Le site dijonnais, quant à lui, a de nouveau fermé en 2013.

Dans ces conditions, la DLP de Saône-et-Loire a donc mis en place un cycle de formation initiale allégé, sur la base de 7 jours de formation. La gestion de la bibliothèque, des collections, une introduction aux politiques d'animation, de communication et une journée consacrée à l'informatique et au numérique constituent l'essentiel de cette nouvelle offre de formation initiale.

FAIRE ÉVOLUER LA FORMATION CONTINUE

En parallèle, la DLP de Saône-et-Loire a décidé de faire parler ses statistiques sur les cinq dernières années (2008-2012) pour engager une évolution de son offre de formation continue. Cette analyse met en évidence un certain nombre de points intéressants⁴.

Le réseau de lecture publique de Saône et Loire est animé par trois catégories de bibliothécaires : les agents territoriaux, les bénévoles non qualifiés (sans aucun diplôme en lien avec les métiers du livre) et les bénévoles qualifiés (principalement titulaires d'un diplôme d'auxiliaire de bibliothèque ABF).

Bon an, mal an, les bénévoles non qualifiés représentent entre 67,8% et 70,1% des bibliothécaires travaillant sur le réseau, selon les années entre 2008 et 2012. Cette représentation est en très légère hausse.

La proportion de bénévoles qualifiés représente entre 16,6% et 18,3%, selon les années, des bibliothécaires travaillant sur le réseau et elle est plutôt dans une dynamique négative. Malgré la formation initiale de l'ABF, le nombre de bénévoles qualifiés a diminué.

Quant à la proportion des agents territoriaux, elle représente entre 13,2% et 13,9% des bibliothécaires travaillant sur le réseau⁵, selon les années, et tend à baisser très légèrement. Les limites de la formation initiale de l'ABF et des perspectives qu'elle offre sont donc atteintes. Finalement, la faiblesse des

deux dernières promotions en nombre ne fait que confirmer une évolution enclenchée depuis longtemps.

Au total, en ajoutant bénévoles qualifiés et salariés, un tiers à peine des bibliothécaires du réseau peuvent être considérés comme qualifiés. Par conséquent, ce réseau, rural et péri-urbain à la fois, vit majoritairement grâce à l'engagement de bénévoles, dont beaucoup exercent à la bibliothèque depuis plus de deux décennies.

DES FORMATIONS AU BÉNÉFICE DES SALARIÉS

Mais la mise en relations des données statistiques de la formation (données qualitatives et quantitatives) avec les chiffres précédents s'avère éloquent. Entre 2008 et 2012, entre 41,3 et 46,9% des salariés ont suivi au moins un stage de formation continue par année, alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus de 13,5% des bibliothécaires du réseau.

Seuls entre 12,7 et 20,8% des bénévoles qualifiés (16 à 18% des bibliothécaires) ont suivi au moins une formation par année⁶. Enfin, les bénévoles (70% du réseau en 2012) sont entre 3,4 et 5,5% à avoir suivi au moins une formation continue par année.

La surreprésentation des salariés dans les sessions de formation est patente tout au long de ces cinq années. Ils représentent tous les ans de 46,8 à 54,6% des stagiaires formés. Pour ce qui est des bénévoles qualifiés, la proportion annuelle varie plus sensiblement de 19,5 à 31%, mais la tendance à l'effacement relatif de cette catégorie s'affirme d'année en année, sans être régulière.

De la même manière, la représentation des bénévoles varie fortement – de 22,2% en 2008 à 32,7% en 2012 –, l'année 2012 marquant un maximum inédit. L'on observera si la tendance se confirme en 2013.

Ce qui se dégage, c'est donc une surreprésentation des salariés lors des sessions de la formation continue. Cela correspond à une formation adaptée à des logiques de professionnalisation propres aux salariés mais qui ne répondent que faiblement aux attentes des bénévoles qualifiés ou non.

STRATÉGIE GLOBALE OU FORMATIONS PONCTUELLES ?

Un autre élément distingue particulièrement les bibliothécaires salariés des bénévoles, celui de l'intégration d'une stratégie de formation en vue d'une évolution professionnelle. Cela se traduit par une présence plus régulière des salariés

4. Les auteurs remercient Nadine Galli (adjoint administratif) pour son aide sur la collecte et le traitement des données.

5. Dans le détail, de nombreux salariés n'effectuent que quelques heures à la bibliothèque en complément d'heures au secrétariat de mairie, à l'école communale, etc. La proportion de cadres A, B et C de la filière culturelle est infime : en 2012, à peine plus de 2%.

6. La tendance est d'ailleurs à la baisse : 20,8 en 2008 contre 13,9% en 2012.

– pris individuellement
– aux sessions de formation sur les cinq années étudiées.

En effet, les bibliothécaires salariés sont massivement majoritaires – 52 % – entre 2008 et 2012 à s'être formés seulement une année⁷. Mais des différences existent entre les trois catégories précitées. Ce sont les bénévoles qui sont les plus représentés dans le groupe des bibliothécaires ayant suivi une formation ou plus sur seulement une année en cinq ans : près de 55 %. À l'opposé, les salariés représentent 25 % de ce groupe.



©gg71

En formation.

UNE NOUVELLE OFFRE EN DIRECTION DES BÉNÉVOLES

Forts de ces constats, nous avons décidé de faire évoluer notre offre de formation et plus exactement de lui adjoindre une offre d'échange de bonnes pratiques. Ce sont nos réunions de secteur, qui permettent de regrouper les bibliothécaires autour d'une thématique. En 2012-2013, ont été traitées les thématiques du troisième lieu et des services en bibliothèque. La fin de l'année 2013 est consacrée à l'animation. En 2014, la réforme des rythmes scolaires et la communication occuperont les bibliothécaires.

Organisées sous forme d'atelier sur une journée, ces réunions de secteur thématiques permettent, avec la modération des bibliothécaires de la DLP, d'établir un dialogue entre les bénévoles et de partager expériences et bonnes pratiques. Ces réunions donnent lieu à l'établissement d'un compte rendu diffusé aux bibliothèques du réseau.

Le peu de recul que nous avons – une année – montre cependant que ce sont massivement des bénévoles peu qualifiés qui s'inscrivent à ces journées. Plus adaptée à la situation de ces bibliothécaires, cette forme d'échange permet de renforcer une culture professionnelle commune. Les réunions

de secteur nous permettent de toucher des bibliothécaires salariés et bénévoles qui ne participent pas aux journées de formation (continue et initiale). En cumulant les participants des formations et les participants des réunions de secteurs, on remarque que 45,7 % des personnes formées le sont exclusivement via les réunions de secteurs.

Le défi pour les BDP, dans les années à venir, est de concilier des objectifs d'amélioration des réseaux de lecture publique et de bibliothèques sur les territoires départementaux, et de permettre le développement de services à la population dans un contexte politico-administratif et financier loin d'être stabilisé. Or, la constitution même de ces réseaux de bibliothèques, où près de 85 % des bibliothécaires sont des bénévoles – exemple de la Saône-et-Loire – oblige à penser en même temps le renouvellement des générations et leur professionnalisation. Pour que les bénévoles et les salariés ne forment pas deux cohortes distinctes de bibliothécaires, il convient de faire évoluer les aspects de la formation. À l'échelle des régions, il serait certainement intéressant de convier l'ensemble des acteurs de la formation à se mettre autour d'une table pour que leurs expériences et leurs réflexions s'enrichissent. En Bourgogne, le Centre régional du livre pourrait être l'artisan de cet *aggiornamento* de la formation des bibliothécaires. Nous l'appelons de nos vœux. ■

7. Participation à au moins une formation par année.

Les gens



Christine Carrier, conservatrice générale des bibliothèques, a été nommée directrice de la Bibliothèque publique d'information (BPI) en

janvier dernier, où elle succèdera à Patrick Bazin, parti à la retraite. Elle était auparavant directrice du réseau des bibliothèques de Grenoble et créatrice du musée Stendhal.

Virignie Delrue est depuis le 1^{er} septembre 2013 magasinier principal à la bibliothèque du Littoral Côte d'Opale à Boulogne-sur-Mer (62). Outre l'accueil et la méthodologie documentaire, elle est chargée des animations culturelles pour la BU de Calais et s'occupe du fonds professionnel. Elle était auparavant magasinier principal à la BU d'Arras.



Caroline Simon est depuis le 1^{er} janvier 2014, adjointe à la responsable des médiathèques de Pontault-Combault,

après cinq ans passés à la Petite Bibliothèque Ronde, à Clamart.



Sylviane Tarsot-Gillery est depuis le 10 mars la nouvelle directrice générale de la BnF où elle succède à Jacqueline Sanson, partie à la

retraite. Diplômée de l'IEP de Paris, ancienne élève de l'Ena (1986), Sylviane Tarsot-Gillery a commencé sa carrière comme conseillère de chambre régionale des comptes (1986-1991) avant d'entamer son parcours dans le secteur culturel : dans les Drac, comme directrice régionale adjointe à la Drac d'Ile-de France (1993- 1996) et à la direction de la Drac de Haute-Normandie (1999 à 2002), et dans l'administration centrale du MCC – déléguée adjointe aux arts plastiques (1996-1999), directrice adjointe de l'administration générale (2002-2005). Elle a en outre été déléguée générale de la Cité Internationale universitaire de Paris (2005 à 2010), puis directrice de CulturesFrance (2010) et directrice générale déléguée de l'Institut français (2011).

En bref

■ SÉMINAIRE DES GROUPES RÉGIONAUX, RENNES, 25-26 JANVIER

• **Ateliers.** Le séminaire, accueilli cette année par le groupe ABF-Bretagne aux Champs libres, proposait deux ateliers.

Le premier, consacré à la question des adhésions, après avoir listé les éléments qui pouvaient constituer des freins mais aussi les points attractifs, a dressé une liste d'actions possibles qui a abouti à la décision d'étudier la possibilité de simplifier la grille tarifaire des adhésions, de lancer une campagne d'adhésion par le biais des groupes régionaux et d'interpeller les candidats aux

élections municipales sur les problématiques actuelles des bibliothèques et les attentes des professionnels. Une campagne nationale sur le métier et les bibliothèques est mise à l'agenda. Portée par un comité de pilotage, elle sera présentée au conseil national du congrès de juin pour un lancement en octobre.

Le deuxième atelier se proposait d'étudier les nouvelles sources de revenus possibles pour l'association : vente d'objets dérivés, proposition d'un catalogue de formations, valorisation de la VAE en région, recours au mécénat de fondations privées, financement participatif (*crowdfunding*)... Mais il s'agit aussi de tirer le meilleur parti de ce qui

existe : augmenter la publication des Médiathèmes, trouver d'autres vecteurs pour la vente d'espaces publicitaires (Agorabib), participations extérieures possibles pour le financement des voyages d'étude et recherche systématique des possibilités de subventionnement.

Il a été ensuite rendu compte de divers fronts de réflexion sur lesquels s'est engagé l'ABF.

Après un compte rendu par Lionel Dujol de sa participation au Groupe de travail ministériel sur le livre numérique qui réfléchit sur l'amélioration de la diffusion du livre numérique en bibliothèque, l'ABF souhaite examiner un autre modèle que le

Disparition

TOBY GAIL STONE (23/08/1945 - 1/01/2014)

Toby Stone nous a quittés le 1^{er} Janvier 2014. Ses études secondaires commencées à New Delhi et poursuivies en Suisse, l'avaient amenée, d'une école internationale l'autre, à l'American College de Paris dès 1964, puis à Los Angeles (UCLA) et enfin à la Sorbonne pour un doctorat d'art et d'archéologie. Familiarisée avec les bibliothèques dès ses études universitaires aux États-Unis, Toby Stone avait été responsable de la bibliothèque de l'Université Américaine de Paris pendant de longues années (1976-2005). Elle était une militante des bibliothèques au sens propre, convaincue de la place de l'information dans l'accès à la connaissance. C'est l'une des grandes qualités de l'approche américaine de la conception du rôle des bibliothèques dans l'espace démocratique où les services publics tentent de prendre toute leur place pour équilibrer les forces économiques, en plaçant la notion de liberté et de citoyenneté au cœur de leurs objectifs.

Toby Stone n'était pas isolée dans le confort matériel de son service qui faisait envie à beaucoup d'entre ses collègues français. Elle avait délibérément cherché à s'insérer dans le milieu professionnel en France, son adhésion de longue date à l'ABF en est la preuve ainsi que sa participation constante aux rencontres professionnelles et aux autres structures comme le Comité Français Ifla par exemple.

À l'ABF, Toby Stone a été largement impliquée, d'abord dans la section Études et recherche, lorsque celle-ci existait, puis et surtout au sein du bureau national où elle a pris les responsabilités de vice-présidente (2000-2003).

Ceux qui, comme nous, ont eu la chance de travailler avec elle gardent le souvenir d'une collègue chaleureuse, accueillante mais aussi pragmatique et efficace, qui apportait un éclairage intéressant libre de tout dogmatisme. Pleine d'entrain, d'enthousiasme pour les idées novatrices, au sein du bureau national, elle apportait le point de vue « décalé » nécessaire, issu de sa situation de bibliothécaire américaine travaillant en France. Ses idées nous aidaient à relativiser nos problématiques franco-françaises, notamment sur toutes les questions d'accueil du public.

Hommage à notre amie.

Gérard BRIAND et Jean-François JACQUES



60^e CONGRÈS DE L'ABF - PARIS 2014

BIBLIOTHÈQUES, NOUVEAUX MÉTIERS, NOUVELLES COMPÉTENCES

P : Nouveaux profils, nouvelles représentations ; **F** : Les frontières du métier ; **C** : Compétences et formation ; **PPE** : Présentation de produits exposants ; **R** : Rencontres.

19/06 : Allocutions ; présentation de la campagne d'Eblida « *The right to e-read* » (Vincent Bonnet). **Conf. inaugurale** : Claude Dubar ; **PPE** : AFI, « Mettre en place les ressources numériques sur un portail de médiathèque et gérer une bibliothèque numérique » ; **Renc. Litt.** : David Foenkinos ; **PPE** : Arte France, « Présentation de médiathèque numérique, l'offre VOD d'Arte et UniversCiné » ; **P1** : « Entrer dans le métier » avec D. Arot, D. Lahary, A. Lejeune, mod. : A.-M. Bertrand. – **F1** « Les bibliothécaires qui ont franchi la frontière », avec A. Cojean, G. Chermeux, O. Tacheau, mod. : C. Trévian ; **C1** : « Y a-t-il encore un cœur de métier ? », avec B. Calenge, L. Rey, F. Gueguen, mod. : Y. Alix ; **R1-4** : Commission ABF Jeux vidéo, avec 2 séances de 4 ateliers simultanés ; **PPE** : Decalog, « La nouvelle génération de SIGB et de portails évolutifs » ; **P2** : Innovations et nouveaux profils (1), avec G. Vérité, M.-P. Doncque, L. Pellegrini, mod. : C. Hénard ; **F2** « Le bénévolat », avec P.-Y. Renard, G. Carrillo et C. Chanvry, I. Anstice, mod. : C. Massault ; **C2** : « Polyvalence et spécialisation », avec H. Courty, I. Bon, F. Truffert, mod. : C. Duchemann. – **20/06** : **P3** : « Innovations et nouveaux profils (2) », avec V. Barbage, E. Van Nispen Tot Sevenaer, F. Cavalier, mod. : A. Jacquet ; **F3** : « Les contributeurs extérieurs », avec E. Pichard, N. Lheureux, mod. : R. Aïoutz ; **C3** : « Comment acquérir les compétences ? », avec A. Mahé, A.-G. Gaudion, J. Rigaud, mod. : A. Audoin ; **R4** : Ifla : le rapport des tendances et le groupe « Nouveaux professionnels », avec F. Blin, et S. Wilke ; **PPE** : Vodéclit : « Présentation des résultats de la 3^e éd. de l'enquête annuelle sur les ressources numériques dans les bibliothèques » et débat ; **R5** : Le MOTif, « Comment favoriser les échanges entre bibliothèques et petits éditeurs ? » ; **P4** : « Les dynamiques individuelles et collectives », avec A.-M. Bock, L. Matejko, I. Rindzunski, mod. : O. Tacheau ; **F4** « Les frontières du métier », avec L. Vaisseau, L. Muurinen et V. Neouze, mod. : C. Swiatek ; **C4** « Les compétences conjointes », avec C. Hubert, L. Hazeman, A. Berton-Schmitt, mod. : G. Loye ; **PPE** : Arte France, id. ; **P5** « Atouts et faiblesses du métier » avec C. Swiatek, A. Radjai, F. Queyraud, mod. : C. Pavlidès ; **F5** « Tous les métiers doivent-ils être en bibliothèque ? (1) » avec M. Rouault, C. Degez-Selves, D. Richer, mod. : C. Van Praet ; **C5** « La mobilité », avec B. Mnich, S. Lagarde, D. Béglet, mod. : G. Blot-Julienne ; **R6** : Com. Légothèque de l'ABF ; **PPE** : PMB Services « L'intérêt des outils véritablement intégrés. L'offre PMB » ; Assemblée générale statutaire de l'ABF et Nocturne du salon. – **21/06** : **P6** « Représentations (1) : aux yeux des décideurs, des usagers, du grand public », avec D. Buys, É. Baumgartner, C. di Pietro, mod. : R. Bats ; **F6** « Bibliothèques et métiers voisins, quelle porosité ? » avec C. Makosza, V. Tesnières), V. Mesguich, mod. : A.-M. Delaune ; **C6** « Et moi tout seul, je fais quoi ? », avec A. Quertier, N. Helluin, F. Boulanger, mod. : C. Vidal ; **Questions-réponses avec les ministères**, avec N. Georges, A. Colas, mod. : V. Heurtematte ; **R7** : Le Salon et l'école du livre de jeunesse de Montreuil suivent l'évolution du métier, avec S. Vassalo et D. Deschamps ; **PPE** : Arkhenum, « Valoriser les fonds de son établissement : comment y parvenir et quels résultats en attendre ? » ; **P7** « Représentations (2) : Du bibliothécaire au -thécaire », avec S. Cornière, K. P. Böttger et restitution de l'enquête « Recrutement des conservateurs à la sortie de l'Essib : attentes et profils de poste », mod. : A. Hubscher ; **C7** « La multiplication des formations », avec M.-M. Saby, L. Bontan, J. Muller, mod. : C. Renaudin ; **R8** : « Bibliothécaire «veilleur de jour» : veille et produits documentaires à l'Essib », avec C. Petit et J. Morineau ; **PPE** : Arte France, id. ; **Actualité** : **Les sujets qui fâchent**, « 1. La politisation des rapports professionnels » avec P. Colomb, G. et W. Laouamere, mod. : L. Dujol ; « 2. Bibliothécaires et réformes des rythmes scolaires » avec C. Simon, N. Lemaire et F. Cosset, mod. : S. Rat ; « 3. La formation des personnels de bibliothèques territoriales », avec J.-M. Legrand, A.-M. Bertrand, C. Peyrel, mod. : X. Galaup.

22/06 : Visites La Cité de la mode et du design (1), Musée de l'Orangerie, Médiathèque Vaclav-Havel Paris 19^e et le cinéma le Louxor (3), Médiathèque de Plaine centrale Créteil (4), La petite bibliothèque ronde de Clamart (5).

PNB. Lionel Dujol a également présenté l'idée d'un projet de charte sur le droit d'accès à l'information qui pourrait être présentée au congrès de 2015.

Xavier Galaup a fait le point sur les grandes lignes de l'action de l'IABD : consultation européenne sur l'évolution des pratiques de lecture ;

campagne Eblida sur la légalisation du livre électronique ; poster au Congrès de l'Ifla ; participations aux réunions sur l'éducation au numérique. Après un large tour des activités des groupes régionaux, il a été décidé que les présidents de chaque groupe seraient associés à la rédaction d'un vademecum

sur la réforme des rythmes scolaires à l'attention des personnels de bibliothèque. Olwen Lesourd a fait état d'un projet de formation au sein de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis dont le suivi pédagogique et administratif sera assuré par l'ABF en partenariat avec l'association Lire c'est vivre.

Pour ce qui concerne les commissions de l'ABF, et avant qu'elles présentent tour à tour leurs travaux et projets pour 2014, le Bureau national leur a rappelé qu'étant instances de l'ABF, leurs membres devaient être adhérents individuels et être régulièrement présents et actifs au sein de leur commission.



• **Commission communication** (Marie-Paule Doncque) : elle se situe comme un service de l'ABF et s'est davantage consacrée à une réflexion sur la politique de communication que dans la production. Elle va néanmoins proposer des éléments d'identification visuelle communs.

• **Accessibib ex-Commission handicaps** (Marie-Noëlle Andissac) : elle travaille à un projet de charte pour intégrer le blog de Luc Maumet,

à la rédaction d'un flyer « Nouveaux profils en bibliothèque » et à l'ouverture d'une page Facebook. Elle présentera un stand matériel adapté au prochain congrès de l'ABF.

• **Commission International** (Amandine Jacquet) : ses actions se déploient auprès de Liber et de l'Ifla. Elle propose d'être une ressource tant pour les projets de voyages d'étude des groupes que pour fournir intervenants

et contacts. Son travail de sensibilisation à l'international passe par l'élaboration d'une carte des bibliothèques dans le monde avec fiche associée disponible sur le site ABF. La commission propose en outre deux bourses ABF pour le congrès de l'Ifla. Enfin, elle projette la rédaction d'un Médiathèmes sur la coopération.

• **Légothèque** (Raphaëlle Bats) : elle poursuit son travail de veille et l'élaboration

d'une carte sur les collections spécialisées sur le Genre en bibliothèque. Elle participera au congrès ABF (intervention et rencontre) et à celui de l'Ifla où elle est à l'initiative de la création du groupe sur le Genre. Elle entame également un tour des groupes régionaux pour se présenter. Enfin, elle projette de coordonner un prochain dossier de *Bibliothèque(s)* sur la lutte contre les stéréotypes ainsi qu'un travail sur le jeu vidéo.



Retraite

PHILIPPE PINEAU, UN HUMANISTE TRÈS ENGAGÉ

Militant, Philippe Pineau l'est depuis toujours, dans son travail comme dans la vie. Après ses humanités, il a continué à s'ouvrir l'esprit en philosophie et sociologie (deux licences et une maîtrise de sociologie), sans voir passer les années 70, dont, comme d'autres de sa génération, il pensait que le monde sortirait bouleversé de fond en comble... Après avoir été animateur bénévole au CRAC (centre de recherche et d'action culturelle) de Poitiers, objet de sa première publication en 1980 dans

Le Farci Poitevin (cela ne s'invente pas!), et avoir vécu de petits boulots, il s'est dit que plutôt que de perdre sa vie à la gagner, il était temps de choisir un beau métier dans un domaine où l'imagination pourrait être au pouvoir en permanence. On peut toujours rêver, mais lui y a réussi. Après avoir obtenu le CAFB lecture publique (à Massy, 1981), porté par ses idées, ses études et leur approfondissement lors de diverses expériences du monde du travail, il trouve un poste de bibliothécaire au CE de la SFENA de Châtellerauld en 1982, devenu Sextant Avionique puis Thales Avionics. Parallèlement, il écrit des critiques de livres, des notices sur des poètes, des écrivains, des philosophes, des articles sur ses expériences, sur des sujets qui lui tiennent à cœur, dans des revues variées : *Atlantiques*, *Liseron*, *le P' tit Salé*, *Transferts*, *Hommes et Libertés*, *LDH Info*, *Châtellerauld Libertés*, le *BBF* et même *Bibliothèque(s)* : plus de 160 articles sans compter les éditos...

Responsable associatif conséquent, il ne plaint pas sa disponibilité : auprès d'un livre l'autre, qu'il a contribué à créer (pour coordonner les activités et l'animation de la médiathèque Naguib-Mahfouz, au centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne, organiser des rencontres avec des auteurs et publier la revue littéraire annuelle *Liseron*) ce qui lui a valu la médaille pénitentiaire en reconnaissance de son action pour le développement de la lecture en prison ; l'ABCD, association de coopération du Poitou-Charentes, qui, restructurée avec l'OLPC, a laissé place au Centre du livre et de la lecture ; l'ACLEF, association de lutte contre l'illettrisme de Châtellerauld ; le Club Liber, club d'utilisateurs de logiciels informatiques, dissous depuis 2011...

À l'ABF enfin, au sein de laquelle il œuvre au niveau régional de 1992 à 2012, comme administrateur, puis secrétaire puis vice-président et au niveau national de 1998 à 2012, dans la section des bibliothèques publiques, puis comme responsable du groupe de travail sur les BCE et les bibliothèques de prison, pour lesquelles il organise des journées d'étude mémorables au niveau national. Il est vice-président de l'ABF de 2003 à 2007. Très impliqué dans la réflexion de l'ABF contre la guerre culturelle menée par l'extrême-droite, il y a apporté une contribution essentielle à la fabrication d'outils (texte sur les acquisitions puis code de déontologie avec Isabelle de Cours et d'autres collègues), travaux ô combien d'actualité... Il donne encore des cours à titre militant à la formation d'auxiliaire, sur les bibliothèques du tiers réseau, sur le droit des bibliothèques, et sur le handicap.

Son engagement à la Ligue des Droits de l'Homme est au moins aussi important que tous les autres, puisque, depuis 1990, il y est responsable régional, puis national à partir de 1999.

Tout cela est - un peu trop sérieux, j'en ai peur, car Philippe, s'il est profond, c'est, pour ceux qui n'en sont pas familiers, un colosse rigolard aimant taper la discute en dégustant un bon vin, s'intéressant profondément à son interlocuteur, un motard bien bâti, un *success man* des ex-soirées de gala ABF (quel danseur!), bref l'ami de beaucoup d'entre nous.

Marie Pascale BONNAL

• **Bibliothèques d'établissements pénitentiaires** (Olwen Lesourd) : l'ABF a été sollicitée par le biais de la commission pour un projet de loi. Une journée d'étude et un Médiathème sont en chantier pour fin 2014.

• **Bibliothèques hybrides** (Benoît Roucou) : a été dissoute par un vote et deux de ses sous-groupes deviennent deux nouvelles commissions : Jeux vidéo (Anne-Gaëlle Gaudion) et Fablab (Julien Devriendt). Le travail spécifique sur le livre numérique sera désormais porté par le BN, mais la création d'une commission sur ce thème assortie d'une lettre de mission qui ne soit pas redondante avec le travail du BN est envisagée.

• **Jeux vidéo** : elle s'est attaquée à la rédaction d'un « Médiathème » prévu pour paraître au moment du congrès de l'ABF.

■ COMMISSION INTERNATIONALE

Une carte des bibliothèques remarquables dans le monde est en cours de réalisation. Pour ce faire, elle puisera notamment dans les ressources de *Bibliothèque(s)*, mais un appel à contribution est lancé pour atteindre l'objectif de 100 fiches pour le congrès de l'Ifla,

Deux bourses seront attribuées pour le congrès de l'Ifla, en contrepartie, le lauréat s'engagera à consacrer deux demi-journées pour vendre des publications de l'ABF sur le stand de l'IABD). De son côté, le CFIBD propose des bourses à 400 €, l'ABF se joint à leur dispositif, mais l'ABF détermine ses propres critères : le dossier devra comprendre une lettre de motivation, le candidat devra être en

poste et joindre l'accord de la collectivité.

Rens. Amandine Jacquet : amandine-jacquet@hotmail.fr

■ COMMISSION ACCESSIBIB

Afin de refléter la dimension de l'accessibilité sous toutes ses facettes, la commission Handicaps de l'ABF change de nom et devient Accessibib. Elle se dote en outre d'un blog et d'une page Facebook pour donner plus de visibilité aux initiatives menées par les bibliothèques dans le domaine du handicap sur les réseaux sociaux <https://www.facebook.com/accessibib>

Cette commission qui réunit des professionnels de bibliothèques publiques, universitaires et spécialisées est un lieu d'échange et de confrontation d'expériences autour de la problématique de l'accueil des personnes en situation de handicap dans les bibliothèques.

Attachée à sensibiliser la communauté professionnelle à la problématique du handicap, elle fera un focus sur les bibliothécaires en situation de handicap lors du prochain congrès ABF. En effet, de plus en plus de bibliothèques recrutent des bibliothécaires en situation de handicap pour leurs compétences spécifiques : Chambéry, Toulouse, Troyes, Paris notamment ont embauché des bibliothécaires aveugles ou malvoyants pour animer leurs espaces ou services dédiés aux personnes handicapées. Ces déficients visuels qui intègrent notre profession sont des *biblio-geeks* d'un nouveau genre, grâce à leur virtuosité informatique et à leur connaissance des publics spécifiques. Maîtrisant complètement les technologies liées au numérique qui ont modifié considérablement les possibilités d'accès à

l'écrit des publics handicapés, ils apportent beaucoup aux bibliothèques.

De même, la ville de Paris a recruté plusieurs bibliothécaires sourds qui permettent à la bibliothèque de nouer un dialogue avec la communauté sourde mais ces bibliothécaires sont des agents à part entière de la bibliothèque et leur travail ne se limite pas à accueillir le public sourd. Le congrès sera l'occasion de faire quelques portraits de ces nouveaux profils en bibliothèque. La commission proposera également sur le salon professionnel un stand d'édition et de matériel adaptés (smartphone adapté, lecteur nomade Daisy, livres en braille, en LSF...) pour sensibiliser les professionnels à ces différents outils.

■ BRETAGNE

10/04 : journée d'étude « Bibliothécaire aujourd'hui, est-ce encore un métier ? » organisée en partenariat avec l'ABF-Pays de la Loire, le CFCB-Pays de la Loire et l'établissement public Livre et lecture en Bretagne. Elle se déroulera à Rennes (*sous réserve*). Progr. à venir sur : abf.asso.fr

17/04 : journée d'étude gratuite « Les herbiers en bibliothèques, vous avez dit herbiers ? Quelle valorisation, pour qui et pourquoi ? », Quimper, Méd. des Ursulines. Le matin : Rappel historique sur l'histoire des herbiers (Chantal Boone, collectif Archives départementales des Landes, Conservatoire botanique national Sud Atlantique, Jardin botanique de Bordeaux, Musée de Borda, Musée Despiau-Wlérick) ; table ronde « Quel intérêt a un herbier historique pour un scientifique d'aujourd'hui ? » avec Chantal Bonne et Sylvie Magnanon,

dir. scientifique des actions régionales et interrégionales au Conservatoire botanique de Brest) ; l'AM : 14h00 : table ronde : Valoriser un herbier à quoi ça sert ? Pour qui et pourquoi ? avec Audrey Chambet (Univ. Rennes 1) et Louise Boulangeat (Recensement des Herbiers de France, Tela Botanica), François Rosfelter (Méd. de Quimper Communauté) et Sandrine Koullen (Méd. des Ursulines). Questions, synthèse et visite de l'exposition « Herbiers trésors vivants » par C. Boone.

■ LIMOUSIN

8/04 : journée professionnelle à Moulins (03), avec visite de la médiathèque entièrement repensée (collections enrichies, nouvelles mises en espaces, service de prêt-retour entièrement automatisé, ressources numériques, action culturelle...) et du Musée de l'illustration Jeunesse et de l'exposition « Les pop-up et livres animés ».

Limité à 20 pers. avec priorité aux membres de l'ABF et covoiturage à partir de Guéret, Limoges et Tulle.

Rens. et inscr. :

sbrachet@bm-limoges.fr

■ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

9/04 : présentation par S. Paugam de son étude « Des pauvres à la bibliothèque », enquête qualitative sur les publics en difficulté à la BPI, à la médiathèque de Martigues (13), à 15 h.

14/04 : journée d'étude « Les Bibliothèques mobiles » à Aubagne. Le matin : Étude des publics et des pratiques dans les Mediabus et les bibliothèques de quartier ; l'après-midi : animation de ces lieux et particularités. Progr. à venir en pages régionales sur www.abf.asso.fr

Communiqués

SUR LES PROPOSITIONS FORMULÉES PAR M. BERNARD PÊCHEUR, PRÉSIDENT DE SECTION AU CONSEIL D'ÉTAT, DANS SON RAPPORT SUR L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Suite aux propositions formulées par M. Bernard Pêcheur dans son rapport sur l'avenir de la fonction publique, l'AAF, l'ABF, l'ACIM, l'ADBDP, l'ADBGV et l'AGCCPF¹ approuvent l'hypothèse de rapprochement statutaire émise notamment pour les emplois de bibliothèques, rattachés à la filière culturelle territoriale et la filière bibliothèque de l'État, ainsi que pour les corps et cadres d'emploi du secteur patrimoine.

Pour faciliter la mobilité des conservateurs d'État, territoriaux ou Ville de Paris, appelés à exercer des fonctions identiques, sinon communes, au profit des collections publiques, elles rappellent leur souhait de voir créé un corps/cadre de conservateurs généraux du patrimoine et des bibliothèques dans la fonction publique territoriale, ainsi que de voir améliorer la carrière des bibliothécaires et attachés territoriaux de conservation du patrimoine.

Plus globalement, il nous paraît indispensable de repenser l'ensemble de la filière culturelle pour qu'elle puisse être alignée sur les filières administrative ou technique, tant en termes de statut que de concours.

Elles attirent l'attention sur les difficultés à organiser des concours communs aux trois fonctions publiques dès lors que la règle en fonction publique territoriale est le choix par l'employeur. Retenir comme critère l'ordre de mérite risquerait d'amener les lauréats en début de carrière à privilégier systématiquement la fonction publique d'État au détriment de la fonction publique territoriale.

Elles approuvent la volonté de faciliter la mobilité entre fonctions publiques par simple mutation tout en attirant l'attention sur la différence de fonctionnement de la mutation entre les différentes fonctions publiques.

Elles resteront attentives à la suite qui sera donnée aux recommandations du rapporteur.

Janvier 2014

SUR LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Ces derniers jours, quelques sites web ont mené des appels au retrait de livres achetés par des bibliothèques municipales, dont la liste est également dressée. Les ouvrages incriminés sont ceux d'une bibliographie proposée par le syndicat SNUipp-FSU de 79 livres de Jeunesse pour l'égalité et concernent essentiellement l'égalité femme-homme et l'homosexualité.

Nous, Association des Bibliothécaires de France, tenons à exprimer notre désaccord profond avec ces prises de positions partisans et extrêmes. Nous espérons bien au contraire que la liste des bibliothèques ayant procédé à ces acquisitions s'allongera car c'est le rôle des bibliothèques et des bibliothécaires que de proposer au public des livres pour toutes et tous et sur tous les sujets pour favoriser les débats, lutter contre les prescriptions idéologiques et donner aux enfants comme aux adultes les clés pour comprendre le monde dans lequel ils vivent.

Nous saluons donc les bibliothécaires qui, en achetant livres et autres documents, sont fidèles à la vocation des bibliothèques, telle qu'inscrite dans le Manifeste de l'Unesco, à proposer « des collections reflétant les tendances contemporaines et l'évolution de la société ». Comme l'affirme le code de déontologie de l'Association des Bibliothécaires de France, le bibliothécaire s'engage, en effet, à favoriser la réflexion de chacun et chacune par la constitution de collections répondant à des critères d'objectivité, d'impartialité, de pluralité d'opinion, à ne pratiquer aucune censure, et à offrir aux usagers l'ensemble des documents nécessaires à sa compréhension autonome des débats publics et de l'actualité.

Nous saluons également les élus et les élues qui ont à cœur, dans leurs projets politiques, de faire de leurs territoires des lieux où chacun et chacune trouve à s'exprimer, à se construire et à se penser comme citoyen dans sa diversité et qui reconnaissent aux bibliothèques leur rôle dans la réussite de cette mission.

Nous saluons enfin le public des bibliothèques, enfants, adolescents ou adultes qui par leurs demandes variées, nous donnent l'opportunité de construire une offre pluraliste de ressources et de services. Par là même, ils accompagnent l'action des bibliothécaires en faveur de l'égalité.

Février 2014

1. AAF : Association des archivistes de France ; ACIM : Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale ; ADBDP : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt ; ADBGV : Association des directeurs des bibliothèques municipales et des groupements intercommunaux des villes de France ; AGCCPF : Association des conservateurs des collections publiques de France.

Voyage d'étude

Groupe Provence-Alpes-Côte d'Azur

Panorama des bibliothèques au Québec

Voyage d'étude au Québec, 10-19 septembre 2013.

Emmenés par Patrick Megel et Cécile Michel, onze bibliothécaires de toutes catégories, dont une représentante des BU et une autre des BDP, ont fait le voyage du midi d'ici au grand nord d'outre-Atlantique. Quatre jours à Québec, et autant à Montréal pour se livrer au jeu des différences.

« On me demande souvent comment je compare les bibliothèques publiques en France et au Québec... Dans les deux pays les bibliothèques ont profité d'un élan important ces dernières années... On a construit beaucoup de nouvelles bibliothèques de part et d'autre de l'Atlantique... S'il y a des différences à mon avis, c'est qu'en France on a des collections qui me semblent plus riches, et les services aussi ont souvent plus de profondeur... Par contre, les bibliothèques québécoises – qui sont gérées de façon bien différente – profitent d'une amplitude des heures d'ouverture vraiment plus avantageuse pour leur public, et aussi de la gratuité de l'abonnement sur la majorité du territoire.

Autrement dit, il semble qu'en France, de manière générale, on privilégie une certaine forme de qualité, tandis que chez nous, on aime bien la quantité... »

Réjean Savard, professeur de bibliothéconomie à l'EBSI

Les bibliothèques au Québec ont connu une histoire parallèle à celle de la société québécoise. Ainsi, avant la révolution tranquille (1950-1960) les bibliothèques étaient pour ainsi dire inexistantes, du moins très peu développées. Lorsque la société québécoise a commencé à s'émanciper – notamment par rapport à l'Église, et grâce aussi au modèle anglophone –, les bibliothèques ont pris leur essor. Aujourd'hui ce phénomène (constructions, services innovants, développement durable) continue et s'amplifie. L'exemple de la ville de Montréal est significatif.

Mais cette volonté de proposer toujours plus pour les citoyens se développe également dans les moyennes et



Le Groupe PACA au Québec.

petites communes qui bénéficient de l'appui d'une structure très dynamique : les Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP). Cet effort pour la lecture publique est accompagné d'un souci permanent de préserver l'environnement et de consacrer à l'aspect esthétique du bâtiment une importance considérable.

Enfin, les bibliothèques universitaires ne sont pas en reste puisqu'elles participent à cette modernisation et au développement des services à l'usager.

1. Les bibliothèques municipales : Montréal, Brossard et Sainte-Julie

Montréal est l'exemple parfait de l'efficacité. Les 45 bibliothèques du réseau sont gérées par les 19 arrondissements de la ville et par une direction transversale. Montréal abrite aussi la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ), qui joue à la fois le rôle de bibliothèque

centrale pour les Montréalais et de bibliothèque nationale. Ouverte en 2005, elle regroupe près de 380 000 abonnés pour une collection de 4 millions de titres.

En 2005, un diagnostic des bibliothèques de Montréal était effectué : il s'agissait de déterminer les besoins afin d'offrir un service équitable pour tous les citoyens. Ce diagnostic a permis d'établir un plan stratégique¹ jusqu'en 2017 : augmentation des heures d'ouverture (en 2011 les bibliothèques sont ouvertes 7j/7 et 53 h minimum) ; nouvelles constructions (programme Rac²) ; mise à niveau technologique, bonification des ressources humaines et des collections.

Le citoyen et ses besoins ont été mis au centre de cette politique. Ainsi, tous les moyens sont mis en œuvre pour satisfaire la « clientèle ».

1. Le Plan de consolidation des Bibliothèques de Montréal 2007-2017..

2. Rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques.



En visite à la bibliothèque Brossard.

À ce titre, le développement de l'offre numérique est exemplaire des services que l'on peut développer en direction des usagers. Ainsi depuis 2012 les abonnés peuvent emprunter 5 livres numériques pour 21 jours sur une collection de plus de 10 000 titres. Ces emprunts chronodégradables pourront ensuite être lus sur différents supports : liseuses, tablettes, ordinateurs, smartphones.

Des revues, des méthodes de langue et de la musique en ligne viennent compléter cette offre. Tout ceci à travers une bibliothèque virtuelle liée à un portail

web qui se veut un outil facilitant la recherche d'information sous toutes ses formes. Accessible à distance, notamment par le biais d'une application pour appareils mobiles, ce portail propose un accès au catalogue via la plateforme Pretnumerique.ca.

Mais ce qui caractérise le plus les bibliothèques au Québec, et qui frappe les observateurs, est sans doute la multiplicité et la qualité des services proposés au public.

À la bibliothèque de Brossard (4 500 m²), on retrouve les services les plus couramment proposés :

initiations au numérique, prêt de liseuses, salle de généalogie, coin « entreprises », prêt de jeux vidéo... Bibliothèque pilote dans l'offre de services, elle a inspiré les nouvelles constructions et fait partie des pionnières dans l'offre de prêt de livres numériques. Elle est ouverte 69 h par semaine et 37 % de la population y est inscrite ! Sa directrice, Suzanne Payette, est également présidente de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) (représentant 260 bibliothèques qui desservent 80 % de la population du Québec) que nous avons eu la chance de rencontrer. Cette association qui regroupe des régions du Québec très rurales à égale-

ment l'objectif d'harmoniser l'offre et les services dans tout le territoire.

Enfin à la suite d'un détour par la bibliothèque de Sainte-Julie (1 900 m²), nous avons pu constater que, malgré sa petite taille, elle participe au Pretnumerique.ca, offre le prêt de liseuses, du bookcrossing et 48 h d'ouvertures hebdomadaires (tous les jours). Le territoire du Québec est ainsi assez bien desservi par l'offre documentaire.

Il semble que les bibliothèques Québécoises ont bien compris l'intérêt d'assurer un service public optimal grâce à la multiplicité des services et des horaires d'ouvertures étendus.

Ainsi Louise Guillemette-Labory, directrice associée des bibliothèques de Montréal nous résume la volonté actuelle : « *Les bibliothèques sont la pierre angulaire de la ville de savoir. Elles participent activement à l'alphabétisation et à la littératie, favorisent la maturité et la persévérance scolaires de même que l'intégration sociale. Libres et gratuites, elles offrent un environnement propice à la découverte et à l'apprentissage, stimulent le niveau de compétence et d'éducation de la population, luttent contre l'exclusion et la pauvreté et, dans un contexte de changements démographiques, elles offrent de nombreuses ressources et services adaptés à des clientèles diversifiées. Les bibliothèques de Montréal sont reconnues comme le vecteur municipal principal de la ville intelligente...* »

> Un cas à part : le réseau Biblio

Le Réseau Biblio du Québec est un regroupement national qui vise à unir les ressources des onze Réseaux Biblio régionaux, anciennement appelés Centre régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP). Proches dans leurs missions de nos Bibliothèques départementales de prêt (BDP), ces derniers ont pour but de maintenir et développer la lecture publique dans les communes de moins de 5 000 habitants et de les représenter auprès des diverses instances sur des dossiers d'intérêts communs.

Cependant, à la différence des BDP qui dépendent des conseils généraux, les



Bibliothèque Sainte-Julie.



Bibliothèque du Boisé.

réseaux Biblio sont des corporations privées à but non lucratif, financées en partie par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, par les municipalités membres et par des revenus autonomes.

En 2012, 721 municipalités et 734 bibliothèques tenues par 7 773 bénévoles étaient affiliées au Réseau, pour une population desservie de près de 1,2 millions d'habitants et 285 954 abonnés.

Chaque Réseau Biblio régional a un mandat pour favoriser l'établissement, le maintien et le développement de bibliothèques publiques sur son territoire, établir et maintenir des collections cohérentes, favoriser la mise en commun des ressources et la coopération, et promouvoir toute activité que peut proposer une bibliothèque publique. Dans ce but, un certain nombre de produits et services sont proposés aux membres affiliés :

- une assistance pour l'aménagement des locaux et promotion du concept de bibliothèque 3^e lieu (les bibliothèques

affiliées bénéficient de 50 h gratuites d'accompagnement et sont éligibles au programme de subventions du ministère de la Culture et de la Communication du Québec) ;

des dépôts de documents en complément de la collection locale, et renouvellement régulier de ces derniers ;

- le prêt entre bibliothèques ;
- un traitement des collections unique pour le choix, l'acquisition et le traitement de ces documents à partir de paramètres qui leur sont fournis ; le but étant de traiter plus de titres, plus rapidement et à un coût moindre ;

- des programmes de promotion et des aides à l'animation, par le biais de subventions, de sélections d'activités, de prêts ou ventes de matériel, la conception et la vente d'outils promotionnels... ;

- des formations et une assistance professionnelle et technique ;

- une bibliothèque virtuelle par le biais d'un portail web Pretnumerique.ca.



> Bibliothèques et environnement : l'exemple québécois

L'écologie et la durabilité de la construction des bibliothèques sont au cœur du projet d'établissement. La démarche écologique sous-tend le projet de service. Par ses choix de construction et de fonctionnement, la bibliothèque verte s'inscrit dans la politique de la ville.

Pour s'assurer de l'efficacité du concept énergétique l'institution s'est dotée d'un système de certifications. Cette accréditation est obligatoire en vertu de la Politique montréalaise de développement durable pour les édifices municipaux.

L'acronyme LEED signifie *Leadership in Energy and Environmental Design*. Il s'agit d'un système de standardisation de bâtiments à haute qualité environnementale. Un bâtiment peut atteindre quatre niveaux (certifié, argent, or et platine) selon le nombre de crédits obtenus. Les critères d'évaluation incluent, entre autres, l'efficacité énergétique, l'efficacité de la consommation d'eau et l'utilisation de matériaux de provenance locale.

> Une réalisation emblématique : la bibliothèque du Boisé.

Afin d'améliorer, d'actualiser, de diversifier et de mieux équilibrer l'offre en termes de service de bibliothèque pour ses citoyens, l'arrondissement de Saint-Laurent (Montréal) s'est doté d'une nouvelle bibliothèque. Ouvert au public en juillet 2013, ce tout nouveau bâtiment intègre trois composantes : une bibliothèque (la pièce principale), un centre d'exposition et la réserve muséale

du Musée des maîtres et artisans du Québec.

La bibliothèque est située en bordure d'un axe important. Une piste cyclable longe le boulevard et permet d'accéder facilement au bâtiment. Afin d'encourager les déplacements à vélo, un stationnement pour deux-roues d'une capacité de 40 places a été aménagé.

Le projet comprend certaines mesures de gestion des eaux pluviales. Ainsi, la toiture végétalisée, l'aménagement de deux bassins de rétention et la mise en place de régulateurs de débit sont les principales mesures adoptées pour récupérer l'eau. Le système de rétention des eaux pluviales est muni d'un dispositif qui intercepte, sépare et emprisonne les huiles.

L'éclairage intérieur et extérieur du bâtiment a été conçu afin de minimiser la pollution lumineuse. Lors de la conception, une simulation de la photométrie extérieure a été réalisée afin de s'assurer que le bâtiment n'éclaire pas au-delà de son emprise.

Le bâtiment vise une réduction minimale de la consommation d'énergie de 60%. Plusieurs mesures d'efficacité énergétique ont été intégrées au projet (42 puits de géothermie assurent chauffage et climatisation sans autre système auxiliaire). Dans la majorité

des espaces, l'éclairage naturel a été favorisé. L'éclairage extérieur du stationnement est assuré par des lampadaires à diodes électroluminescentes (Del).

L'application d'un plan de gestion des déchets de construction permet de détourner plus de 75% de ces déchets des sites d'enfouissement. Les déchets sont triés pour ensuite être recyclés. Le projet utilise plus de 20% de matériaux ou de produits de construction dont 80% de la masse est extraite, traitée et fabriquée dans un rayon de 800 km du chantier.

La Ville de Montréal veut consolider son réseau de bibliothèques pour être plus près des gens et elle veut se positionner sur le plan international comme ville de savoir. Ce plan recommande donc des normes portant notamment sur le territoire desservi par une bibliothèque, soit un rayon de 1,5 km, et sur la surface (disposer d'une superficie de 57,5 m² par 1 000 habitants).

Le projet de la bibliothèque du Boisé dans son ensemble, intègre les trois sphères du développement durable : l'environnement, le développement social et l'économie. À ce titre, elle est une vitrine de la politique de la ville pour la gestion du bâti en alliant une haute ambition architecturale et une construction responsable. Elle est également exemplaire de la qualité de la proposition du réseau des Bibliothèques de Montréal.

> L'architecture à l'honneur : la BANQ.

C'est un monumental palais de verre de 33 000 m², qui révèle toute sa splendeur à la nuit tombée. Le bâtiment n'est pas étouffé par l'environnement urbain: il est implanté sur une vaste parcelle, un parvis le précède, et un jardin d'art le prolonge.

À l'intérieur on découvre un hall tout en longueur, à la fois espace de circulation et de rencontres, où des kakemonos annoncent les événements en cours. Cet espace se développe en longeant une grande enveloppe de bois, sorte de caillebotis vertical. Ce « cocon » de bois plutôt opaque contraste avec l'habillage de verre extérieur qui laisse largement pénétrer la lumière. Il enserre



Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).



La bibliothèque Monique-Corriveau.

les espaces dédiés aux collections et à l'accueil du public : grande bibliothèque publique d'un côté, bibliothèque centrale de la ville et collection nationale de l'autre. Un escalier monumental dessert les six niveaux du bâtiment. À l'arrière de l'édifice, c'est à nouveau un espace longitudinal et vitré qui accueille les lecteurs, il donne sur une rue que la présence de la Grande Bibliothèque a contribué à redynamiser.

Ici, la simplicité et la sobriété des matériaux dominant : bois, béton, verre, et éléments métalliques ; leur utilisation et l'agencement des espaces intérieurs sont savamment orchestrés.

La Grande Bibliothèque est un modèle pour les constructions que nous avons visitées à Montréal comme dans la ville de Québec. Dans les plus récentes de ces réalisations, on retrouve des éléments architecturaux de la Grande Bibliothèque. Par exemple, la même utilisation du bois : lambris de bois ajouré dans les plafonds « suspendus » de la bibliothèque du Boisé ou de celle

de Paul-Aimé Paiement à Charlesbourg (arrondissement de Québec), ainsi qu'à Saint-Hubert (Raymond-Lévesque, Longueuil) sous la forme de brise-soleil. On retrouve également les piliers en béton ciré et les grandes baies vitrées. La référence à la Grande Bibliothèque est flagrante, on retrouve d'ailleurs dans les équipes d'architectes conceptrices de Charlesbourg et du Boisé, les noms de Croft et Pelletier, deux des architectes de la Grande Bibliothèque. Dans les autres bâtiments, où les équipes de concepteurs sont différentes, l'image de la Grande Bibliothèque reste forte. Ce bâtiment est en effet un édifice de référence sur le plan architectural comme sur le plan symbolique, car c'est une création majeure, le fer de lance de la politique de lecture publique des années 2000 au Québec.



> Les réhabilitations de lieux : du culte à la culture.

Autre tendance, la réappropriation et la transformation d'édifices en espaces de lecture publique, notamment d'anciens lieux de culte (temples, églises...).

La société québécoise s'est battue pour sortir du joug de l'Église dans les années 1960. C'est aujourd'hui un joli pied de nez à l'Histoire que de voir des bibliothèques publiques s'installer dans d'anciens lieux de culte ! Les réhabilitations ne se font pas pour autant dans un esprit revancharde, le « *lifting* » est subtil : ainsi les croix monumentales sont déposées mais les clochers sont conservés. L'un des exemples les plus connus de cette migration du cultuel au culturel se trouve dans la ville de Québec : la bibliothèque Saint-Jean-Baptiste, installée depuis

1980 dans l'ancienne église anglicane St. Matthew.

L'étonnante bibliothèque Monique-Corriveau (ville de Québec) était au programme de notre voyage d'étude. Étonnante, tant ce bâtiment, l'ancienne église Saint-Denys-du-Plateau, est futuriste : son toit forme une tente gigantesque qui descend quasiment jusqu'au niveau du sol. Les architectes ont conservé la forme de l'enveloppe extérieure (en couvrant le toit d'une tôle d'aluminium zinguée qui donne un aspect très brillant et surnaturel au bâtiment) ainsi que le plafond lambrissé. L'ancienne nef et l'extension du bâtiment accueillent les espaces publics traditionnels (salles de lecture, de formation, multimédia...), mais aussi une ludothèque, un comptoir-café, une salle d'allaitement, un mur numérique, un espace de jeux vidéo. À l'intérieur, le blanc domine et des alignements de rayonnages sont venus remplacer les des bancs de l'ancienne église.

Pour conclure sur ce voyage d'étude, nous tenons à remercier nos collègues québécois pour les nombreux et riches échanges que nous avons eus sur des thèmes très divers. Partager nos expériences est enrichissant, surtout quand les personnels sont enthousiastes, les initiatives novatrices et l'accueil chaleureux !

Patrick MEGEL, Nathalie ALLEMAND,
Julien VIDAL, Laurence TORNATO

2. Les tendances dans les BU

Nous avons visité deux bibliothèques universitaires l'une, située à Montréal, est anglophone, l'autre, à Québec, francophone. Nous avons pu échanger quelques idées avec nos collègues sur la place des bibliothèques et les changements qui s'imposent, en particulier dans la gestion des espaces physiques.

> Bibliothèque des sciences humaines et sociales de l'Université McGill, Montréal.

La visite et la discussion se sont déroulées en compagnie de Carole Urbain (Academic Affairs) et Louis Houle (développement des collections et gestion du prêt) à Montréal. L'Université McGill, fondée en 1821, est l'une des plus anciennes du Canada. Elle s'étend sur deux campus, l'un en centre-ville, l'autre en banlieue, et compte près de 38 000 étudiants. Elle est l'une des deux universités de Montréal à donner ses cours en anglais. Le réseau de bibliothèques compte 14 établissements, 50 bibliothécaires et 130 « personnels de soutien » (commis, techniciens).

Face à la transformation de l'environnement universitaire, aux évolutions technologiques et budgétaires, la bibliothèque a engagé une réflexion sur la gestion de son espace physique. Les espaces rénovés ont fait place à

une cyberthèque : pas d'étagères, pas de personnel mais des ordinateurs, des prises, des tables et des chaises, des « pods » (lots vitrés pour le travail en groupe avec tout l'équipement numérique nécessaire).

Mise en place il y a cinq ans, cette « bibliotech » a déjà évolué : réaménagement de l'espace photocopie et impression en raison de besoins moindres entraînés par la dématérialisation des contenus (cours et documentation en ligne, devoirs envoyés par courriel...) ; réorganisation des espaces prévus pour le travail en groupe, peu usités, pour développer des places de travail individuelles ; démantèlement de l'équipement informatique (liseuses, ipads, ordinateurs en salle ou à prêter) devant l'équipement croissant et parfois obligatoire des étudiants, d'où une économie de maintenance non négligeable.

Les contraintes budgétaires ont abouti à des suppressions de postes et obligé à repenser tant la structure, par la fermeture de bibliothèques annexes ou la réduction des heures d'ouverture, que les services proposés. Ainsi, les fonctions du bibliothécaire se déplacent du renseignement vers la formation, la promotion des services et la personnalisation des aides à la recherche : mise en place d'un système de tutorat entre bibliothécaires et étudiants de première année, d'ateliers de formation ciblés pour les étudiants de cycle supérieur. L'installation d'un guichet unique participe de cette rationalisation.

Et les collections dans tout ça ? Les livres (car il en reste !) sont stockés soit dans des réserves avec accès sur demande, soit dans des salles en accès direct. Le prêt est automatique. La politique d'acquisition développe les livres électroniques par négociation groupée ou directement auprès des éditeurs. La dématérialisation est le maître-mot.

www.mcgill.ca/library

> Bibliothèque des sciences humaines et sociales de l'Université Laval.

La visite et les entretiens se sont déroulés avec Loubna Ghaoui (directrice de



Bibliothèque des sciences humaines et sociales de l'Université McGill.



À la bibliothèque des sciences humaines et sociales de l'Université Laval.

la bibliothèque), Annie Turner (directrice des services aux usagers) et Suzanne Brillant (ressources documentaires)

L'Université Laval, fondée en 1852, a été la première université francophone d'Amérique. Son campus, dans le quartier Sainte-Foy de Québec, s'étend sur près de 2 km² et compte près de 45 000 étudiants. 50 bibliothécaires et 85 techniciens sont répartis sur 2 sites thématiques : les sciences humaines et sociales, les sciences. Certaines collections se trouvent dans des centres de documentation, sur le campus ou à Québec, comme à la Bibliothèque Gabrielle-Roy (Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec).

En 2012, la bibliothèque engage une réflexion sur la transversalité de ses services qui aboutit à une nouvelle organisation et la création de nouvelles directions : service aux usagers, traitement des ressources documentaires, soutien à la recherche et à l'apprentissage, technologies et systèmes d'information, services-conseils et collections. Nous allons plus particulièrement présenter les services au public.

Trois axes de travail sont développés : l'aide à la recherche ; la formation documentaire et les liens avec les

chercheurs. Une trentaine de conseillers à la documentation se partagent les disciplines. Ce sont des bibliothécaires chargés des acquisitions et du développement des collections dans une discipline (ex. : administration, histoire de l'art). Ils renseignent les étudiants de 2^e cycle et cycle supérieur, dans des bureaux individuels, dans les espaces thématiques. L'espace « cinéma » comprend le bureau du conseiller chargé du domaine. Ils sont assistés de techniciens en documentation, installés à des comptoirs d'accueil et chargés de l'aide à la recherche, comme la présentation du catalogue et des bases de données, et des visites de groupe. L'étudiant dispose de plusieurs offres de formation : session personnalisée avec un conseiller, formation en groupe, autoformation en ligne avec accès à plusieurs tutoriels sur le site de la BU. Pour les enseignants et chercheurs, des actions spécifiques ont été créées comme une journée d'accueil des nouveaux professeurs ou le projet « Chaire » à destination des personnels des 180 instituts de recherche de l'université. Celui-ci vise à améliorer les services offerts, développer les formations à destination de ses personnels parfois isolés, et combler

les lacunes des collections. En 2013, 150 chercheurs ont été formés. Le but est d'offrir un service personnalisé et favoriser l'autonomie des chercheurs. La bibliothèque veut être un appui à la réussite étudiante et à la recherche.

Inauguré en 1968, le bâtiment est en travaux depuis 2008. Les livres, auparavant en accès indirect en magasins, bénéficieront du libre accès. Des cabinets d'étude étaient réservés aux étudiants de 2^e et 3^e cycle, les étudiants de premier cycle disposant d'une bibliothèque sur un étage ; des salles de travail sont ouvertes. Ces travaux de réhabilitation visent à moderniser la bibliothèque pour mieux répondre aux besoins des étudiants et qu'elle devienne un lieu de partage et de travail pour la communauté universitaire. Le nouveau concept de service installe une synergie entre les collections, les usagers et le personnel. Les collections sont redéployées par thèmes sur les différents étages. La diversité des espaces (salles de travail en groupe, salle de projection dans l'espace cinéma, salle de contes dans l'espace didactique, espaces individuels, salles de formation, postes informatiques, bureaux des conseillers, comptoirs d'accueil),

le confort, la luminosité contribuent à créer une ambiance conviviale.

www.bibl.ulaval.ca

> Quelques éléments de réflexion

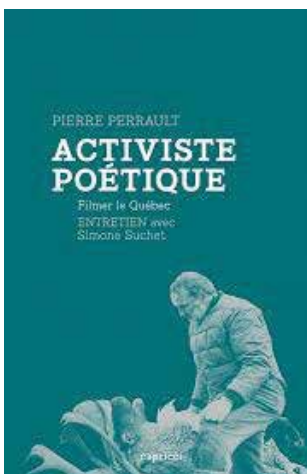
Deux BU, deux environnements que l'on pourrait croire antagonistes, « bibliothécaire » d'un côté, bibliothèque traditionnelle de l'autre. Mais si le résultat est différent, la démarche initiale est la même : comment adapter la bibliothèque et la faire évoluer pour qu'elle réponde au mieux aux besoins de ses usagers, en terme d'espace, de service, d'équipement ? Des choix sont faits en tenant compte des contraintes budgétaires (chacun se souvient de la grève étudiante québécoise de 2012 contre l'augmentation des droits de scolarité

universitaires). Réorganisation administrative, réorganisation des collections, développement de la formation, la réponse a été semblable à McGill ou Laval. La facilité d'accès à une documentation en ligne anglophone, alors que les négociations avec les éditeurs francophones sont toujours difficiles, peut-elle seule expliquer la différence de résultat ? Dans chaque bibliothèque, les réaménagements ont donné lieu à des réajustements. La cyberthèque de McGill démantèle une partie de son équipement informatique. À Laval, l'installation de bureaux individuels va être revue pour favoriser l'échange entre les personnels et réinstaurer un esprit d'équipe.

Enfin, d'un point de vue personnel, quelques éléments récurrents aux BU et aux bibliothèques publiques m'ont mar-

quée : les boîtes à chutes (pour rendre les livres), le prêt automatisé, une signalétique impeccable, la communication professionnelle (carte de visite, badge, signets...) souvent très drôle (un homme vêtu de cuir, barbu, tatoué, devenu rat de bibliothèque !), la propreté des espaces, la multiplication des espaces culturels et bien sûr, l'accueil chaleureux de nos collègues. Certains diraient que c'est le b.a.-ba d'un service public, mais malheureusement, il y a encore des progrès à faire dans ce domaine en France. Ce voyage a donc été une source d'inspiration et de motivation.

Marie-Pierre CURIS
Bibliothèques de l'Université de Toulon



Pierre Perrault, *Activiste poétique. Filmer le Québec. Entretien avec Simone Suchet*, Capricci, 2013, 204 p., ISBN 979-1-023900-10-1

En contrepoint aux premières lignes de ce compte rendu de voyage d'étude qui note que l'évolution du réseau des bibliothèques reflétait celle de la société québécoise, on ne peut que suggérer la lecture de ce très bel entretien sauvé du temps. Le grand documentariste a suivi, observé, filmé tout au long de sa carrière les lignes de faille de cette société québécoise, ses contradictions, ses misères, ses mouvements complexes, et il démonte d'une voix à la fois humble et forte bien des idées reçues. À commencer par celle-ci : à l'encontre des intellectuels de son pays, soucieux d'universel, il rappelle que « *l'universel, c'est la préoccupation des impérialistes qui ont occupé le territoire au détriment des autres* ». « *Je m'élève contre l'universel et je demande qu'on fasse du particulier* » conclut-il. Il fit évidemment les deux.

Significatif, son rapport inaugural et décisif aux bibliothèques qui « *pèsent dans sa réflexion* » en l'engageant paradoxalement à déconstruire son savoir pour le reconstruire hors des livres : « *J'ai commencé à lire les hommes au lieu des livres... Mes films, dit-il encore, sont ma bibliothèque vivante : c'est ma façon de refaire mes humanités au milieu des hommes.* » Il revisite alors son pays, son peuple, sa mémoire orale, ses mythes par la voie d'un cinéma direct, un cinéma qui s'invente à mesure qu'il se fait, « *occasion de vivre de choses extraordinaires* ».

Une idée de la culture se dégage, s'élabore, tissée des fibres mêmes de l'élément le plus concret et non pas tirée d'un imaginaire fabriqué à partir d'images dont la facticité nous échappe (une critique lucide de Rouquier). Or au Québec, « *société aliénée et colonisée* », cette culture est clandestine : « *Il faut au moins manger du pain dans sa langue. C'est cela la culture.* »

« *Les cinéastes, dit-il, sont comme les curés d'autrefois : ils fabriquent une morale.* » Face au cinéma de Hollywood, qui mène le même combat que le Pentagone, à cet imaginaire fabriqué, impérialiste par les armes de la persuasion, « *on ne peut incarner le réel que les deux pieds en terre* ». Ainsi entre-t-on en poésie : « *la seule matière que l'on possède, c'est l'homme, et (...) seule la poésie permet d'exprimer sa condition* ». Une poésie qui n'est autre que « *la découverte en l'homme de sa poésie* ». Poétique au sens antique qui réside dans le faire : « *Quand je vais voir Hauris Lancette dans son champ, je pelle le fumier avec lui, je me sens solidaire de ce qu'il est et j'ai besoin, pour exister, de le connaître.* »

De 1959 à 1994, Pierre Perrault a ainsi tenu sa caméra à hauteur d'homme. Il en reste des films d'une âpre beauté, mais aussi des émissions de radio et pas moins de 25 livres, certains liés à ses films, d'autres d'essais, de poésie, de récits, et celui-ci enfin qui, tiré d'un entretien de 1980, aura mis plus de trente ans à nous parvenir. Mais c'est une parole sur laquelle le temps n'aura guère de prise. PL

Les raisons de la colère

Sur : Denis Merklen, *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*

La violence faite aux bibliothèques pourrait bien nous rappeler que leur prétention à l'universalité, adossée à la supposée neutralité du service public, demeure une abstraction pour ceux qui subissent la tension des rapports de force. Le retour des flammes traduirait le retour d'un refoulé politique qu'il y aurait, aujourd'hui, urgence à assumer.



La bibliothèque de Villiers-le-Bel (95) incendiée en novembre 2007.

De tous les mariages entre « la carpe d'une discipline et le lapin d'un objet¹ », celui de la sociologie et des bibliothèques a été l'un des plus durables et des plus fructueux. Sociologie de la lecture, des publics ou des bibliothécaires : l'éclairage jeté par cette discipline sur l'objet bibliothèque a un intérêt particulier pour les professionnels qui s'autorisent à penser

l'institution qu'ils représentent, la place qu'occupent dans la société les équipements au sein desquels ils travaillent. Une profusion d'enquêtes sociologiques révèle à la fois le désir inquiet des bibliothécaires de connaître leurs publics et leur confrontation parfois douloureuse à des réalités qui heurtent leurs convictions. Le livre de Denis Merklen, *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*, ne déroge pas à cette tradition. Il y apporte même quelque chose de plus, et ce à double titre.

> Sociologie et bibliothèques

En premier lieu, l'ouvrage se distingue par une perspective théorique originale. En effet, dans sa perception des publics des bibliothèques, la sociologie nous avait habitués principalement à deux types d'approches. Une sociologie de la domination s'était longtemps attachée à montrer que, loin de remplir un rôle émancipateur, la bibliothèque, comme l'école, est un facteur de reproduction

1. Anne-Marie Bertrand, « Un anglicisme encombrant : les sciences de l'information et des bibliothèques en France », *Revue de l'Enssib*, n° 1/2013, [en ligne] <http://revue.enssib.fr> (consulté le 04/01/2014).

sociale complice de l'imposition d'une culture dominante. La sociologisation d'une notion de « culture » jusque-là transcendante et sacrée ébranle les fondements idéologiques de la profession. Après l'optimisme d'après-guerre, on s'aperçoit que l'augmentation de l'offre et la multiplication des équipements n'impliquent pas, mécaniquement, une hausse de la fréquentation des bibliothèques par les classes défavorisées. La profession doit désormais affronter la contradiction entre, d'une part, la confiscation des bibliothèques par une minorité sociale et, d'autre part, l'aspiration à réduire les inégalités et à augmenter le nombre d'usagers. La réflexion sur l'échec de la démocratisation culturelle et sa déclinaison dans les bibliothèques, la « non fréquentation », s'accompagne d'une révision critique de la théorie de la légitimité culturelle, de plus en plus déjouée par l'« éclectisme » des univers culturels² et la « dissonance » de la

culture des individus³. Parallèlement, la réhabilitation des cultures populaires, illustrée notamment par la réception de l'œuvre de Richard Hoggart, a permis de poser un regard différent sur ceux que l'on considérait comme les victimes impuissantes de la violence symbolique. Ainsi, selon Jean-Claude Passeron, « c'est par l'oubli de l'autonomie irréductible des symbolismes dominés que le sociologue est conduit tout droit au "misérabilisme", comptabilité apitoyée des absences, des privations et des manques à quoi se réduit une culture populaire dès qu'on n'y voit plus qu'une culture dominée, toute entière définie par les effets de domination⁴. » L'ethnocentrisme lettré de l'institution bibliothèque est révélé et mis à distance à travers le degré de familiarité que les usagers et les non usagers entretiennent avec l'univers de l'écrit et les pratiques qui s'y rattachent.

Une deuxième approche déployée par la sociologie pour saisir les publics des bibliothèques prête une attention particulière aux usages. Participant d'un refus du déterminisme concomitant du retour de l'« acteur » en sociologie, le passage du « qui » vient à la bibliothèque au « comment » utilise-t-on la bibliothèque dans le regard sur les publics permet de prêter attention aux « arts de faire » (Michel de Certeau) de ceux qui s'approprient d'une manière personnelle, détournent ou esquivent l'offre institutionnelle. C'est l'attribution de sens à l'établissement bibliothèque et à ce qu'on y trouve qui est ici valorisée, plutôt que le conditionnement extérieur des publics et des non fréquentants. Dans cette perspective,

le terme « usagers », prend, selon Christophe Evans, une signification particulière : « *Insister sur les usages, sur le "faire", légitime l'intérêt que l'on peut porter aux pratiques les plus singulières ou saugrenues en apparence [...] (il va de soi pour le sociologue que l'usager d'une bibliothèque n'est pas seulement celui qui en fait l'usage qui était prédéfini et attendu par l'institution elle-même⁵.)* » Émerge ainsi une figure complexe de l'usager, que l'on a tendance à penser de plus en plus dans son interaction avec la bibliothèque. Ainsi, dans *Publics à l'œuvre* de Jean-François Barbier-Bouvet et Martine Poulain, la relation entre capital culturel et fréquentation passe au second plan. Les usages probables, déductibles de la position dans la stratification sociale, se partagent largement la scène avec des usages imprévus : « *Entre les pratiques attendues et les pratiques réelles, il y a toujours l'écart des formes d'appropriation particulières par lesquelles les sujets sociaux apposent la marque de leurs besoins propres sur les outils destinés à satisfaire leurs besoins supposés⁶.* »

En mettant l'accent sur les conditions d'accès à l'espace public et sur les relations complexes entre collectif et individualisation, l'ouvrage de Denis Merklen resitue les bibliothèques dans la continuité de leurs fondements idéologiques : l'émancipation des individus et la formation du citoyen sont la justification de la bibliothèque. Si la perspective déterministe dévoilait l'hypocrisie de cette justification, si la perspective pragmatiste soulignait son contournement, ici, elle est prise au mot et

2. Olivier Donnat, *Les Français face à la culture : de l'exclusion à l'éclectisme*, La Découverte, 1994.



Denis Merklen, *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*, Presses de l'Enssib, coll. « Papiers », 2013, 352 p., 15x23 cm, ISBN 979-10-91281-14-0

3. Bernard Lahire, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, La Découverte, 2004.

4. Jean-Claude Passeron. « Richard Hoggart, écrivain et sociologue », in *Richard Hoggart en France* (textes rassemblés par Jean-Claude Passeron), Bpi/Centre Georges Pompidou, 1999, pp. 211-254.

5. Christophe Evans, « Usagers et usages en bibliothèques », in Dominique Arot (dir.), *Les bibliothèques en France (1991-1997)*, Éd. du Cercle de la Librairie, 1998, pp. 201-224 (p. 204 pour la citation).

6. *Publics à l'œuvre. Pratiques culturelles à la Bpi du Centre Pompidou*. Bpi/Centre Georges Pompidou : La Documentation française, 1986, p. 143.

confrontée à ce qui la nie : la violence faite aux bibliothèques.

À travers l'observation sociologique, les bibliothèques apparaissent prises dans un tissu de rapports de forces qui démontent leurs prétentions universalistes. Mais, au-delà de cette entreprise de démythification propre à toute démarche scientifique, elles se voient donner la parole pour dire leur place dans la société. Le livre s'emploie à éclaircir leur position ambiguë, à la fois dedans et dehors. D'une part, elles sont *dedans*, avant-postes du service public dans des quartiers périphériques et difficiles. Dans l'esprit des bibliothécaires, les bibliothèques sont des établissements non contraignants, à la différence de l'école, des espaces ouverts à tous sans discrimination, œuvrant pour l'émancipation par la culture des populations défavorisées : c'est là leur « *vocation selon laquelle "apporter" ou "donner accès" à la culture et à la lecture sont une bonne chose pour ces quartiers et pour ces jeunes qui se trouveraient autrement désavantagés dans leurs possibilités de participation sociale et politique.* » (p. 215). Ces convictions ne sont pas purement incantatoires, mais traduisent une action qui semble ne jamais rencontrer son public là où on l'attend, voire entrer en concurrence avec une littérature populaire qui vient défier les bibliothèques sur le terrain même des mots et de l'écrit.

Car d'autre part, les bibliothèques sont *dehors*, face aux quartiers dans lesquels elles sont pourtant implantées. Du point de vue des bibliothécaires, le quartier, territoire en déliquescence économique et délaissé par la population la plus intégrée socialement, se traduit au sein de la bibliothèque par la présence de publics dont les caractéristiques – diversité culturelle, écart linguistique, comportements déviants



DR

Émeute à Villiers-le-Bel (novembre 2007).

des jeunes – suscitent un fort sentiment d'altérité à leur égard. Du point de vue des habitants, les bibliothèques sont l'outil d'un projet de transformation sociale porté par l'État et les collectivités territoriales, le lieu d'une culture lettrée considérée comme sacrée et d'une langue institutionnelle hautement normative. Le regard des habitants désuniversalise radicalement la bibliothèque et la ravale au rang d'instrument de domination incarnant « l'action d'un groupe social sur un autre » (p. 34). Les cailloux et les cocktails Molotov visent le symbole d'une institution perçue comme partisane et marquent ce moment précis où les classes populaires « *refusent le temps d'un instant d'être des usagers pour devenir un collectif qui constitue en face-à-face deux groupes sociaux : les habitants d'un côté, les bibliothécaires et leurs alliés de l'autre.* » (p. 268) L'enjeu, dans ce contexte, est de faire retrouver aux bibliothèques un rôle dans la formation du collectif des « classes populaires » face à la force corrosive de la désocialisation dans les quartiers.

> « Politicité » contre « publicité » ?

En second lieu, l'originalité du livre de Denis Merklen réside dans l'angle d'entrée de jeu politique à partir duquel sont considérées les bibliothèques, rarement explorées de cette manière. Certes, la dimension politique n'est jamais absente des considérations sur les bibliothèques, à commencer par les missions de service public qui leurs sont assignées au niveau national et local. De nouveaux modes de gouvernance des bibliothèques ont été mis en place avec la municipalisation des politiques culturelles. Enfin, les relations entre l'institution et ses publics, le rôle de la bibliothèque dans la société ont été au centre des débats qui ont émaillé l'histoire des bibliothèques publiques, de la fin des bibliothèques-musées à l'avènement du web social, en passant par l'essaimage des médiathèques et la démocratisation culturelle. La justification même des bibliothèques publiques – à savoir, leur rôle dans la constitution

d'une opinion publique éclairée face aux pouvoirs – est aujourd'hui ébranlée par les évolutions technologiques, les bouleversements sociaux, les restrictions économiques, à tel point que le politique semble revenir en force dans les préoccupations d'une profession que l'on croyait définitivement acquise au pragmatisme. Après des décennies de consensus, l'affirmation de l'utilité publique des bibliothèques redevient urgente.

En mettant en avant le conflit comme constitutif du politique, Denis Merklen donne cependant à ces débats une profondeur différente. Habités à se penser comme des acteurs d'un espace public de type habermasien, rationnel et discursif, les bibliothécaires sont mal préparés à affronter la violence et à lui donner un sens. Il faut dire, à leur décharge, que la violence et la conflictualité sont mal considérées en politique. Aberrantes, inexplicables, voire nihilistes, elles sont la plupart du temps reléguées dans la sphère de la pathologie, hors de la politique. La notion d'espace public – pluraliste mais se tenant à l'écart d'une conflictualité irrationnelle – chère aux bibliothécaires encourage cette conception : « ...les bibliothèques

sont conçues selon le modèle de l'espace public. Un équipement de service public ouvert aux usages les plus divers, susceptible de tous les investissements, capable d'accueillir tous les points de vue. Suivant un idéal démocratique, la bibliothèque est pensée ici comme un livre qu'on conçoit ouvert à toutes les lectures. » (p. 21). Or la violence à l'encontre des bibliothèques, loin d'être dénuée de sens, est porteuse d'un message : la bibliothèque se voit ainsi dénoncer sa propre « charge politique qui tend à rester invisible derrière la "neutralité" du service public. » (p. 21). Elle est projetée du côté des élites institutionnelles et subit de manière frontale une contestation qui la laisse sans voix.

Car le conflit fait partie intégrante de la « politicalité » des classes populaires. La « politicalité » est ici définie comme la « condition politique » des individus et groupes, qui n'est autre qu'une politisation des clivages sociaux (pp. 13, 243, 309).⁷ Première conséquence : les usagers réels et potentiels des bibliothèques ne sont pas des individus abs-

7. Voir également le précédent ouvrage de Denis Merklen, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, La Dispute, 2009.

traits censés s'élever par la culture afin d'exercer leur citoyenneté de manière éclairée, mais des citoyens déjà placés en condition politique, réduits à lutter à la fois pour la reconnaissance et pour la survie. Seconde conséquence : les formes de mobilisation des classes populaires ont lieu « entièrement à l'intérieur des frontières de la citoyenneté. » (p. 317) La bibliothèque ne saurait donc s'extraire d'un espace public conflictuel, se mettre à l'abri de la contestation, demeurer un lieu protégé et neutre. Elle est véritablement « au cœur du politique » (chapitre V), en ce sens où, rattrapée par le conflit, elle doit prendre conscience de sa partialité et s'inscrire dans un mouvement partagé avec les classes populaires : « ...les bibliothèques n'ont d'autre choix que de se rapprocher des classes populaires pour agir avec elles. Sans quoi elles risquent de se trouver complètement out et de laisser les quartiers de l'autre côté de la frontière, dans un territoire dominé par les industries culturelles et par une conception de la politique certes inquiétante. Le mouvement n'est pas facile [...]. Mais ni la bibliothèque ni aucun agent culturel ne pourront avancer dans cette direction en prenant les classes populaires uniquement comme une cible. » (p. 145-146) À l'heure où le « participatif » fait florès, la formation du « collectif » revient ainsi dans le débat pour rappeler aux bibliothèques leur condition politique.

Cristina Ion, Docteur de l'EHESS en études politiques, chercheur, spécialiste de Machiavel (*La politique de Machiavel, art de la guerre ou art de la paix ?*, Ed. Academiei române, 2008), est membre du comité de rédaction de la revue *Cités* pour laquelle elle a notamment dirigé le dossier « Violences dans la cité » (*Cités*, n°50, 2012). Son mémoire de diplôme de conservateur portait sur *La réception du « discours sociologique » par les professionnels des bibliothèques* (2008). Elle a en outre coordonné le numéro « Roumanie » de *Bibliothèque(s)* (n°67, mars 2013).

Du même auteur, à lire également : « Les bibliothèques publiques et le modèle politique français », *BBF*, n°2, mars 2011, pp. 18-22.

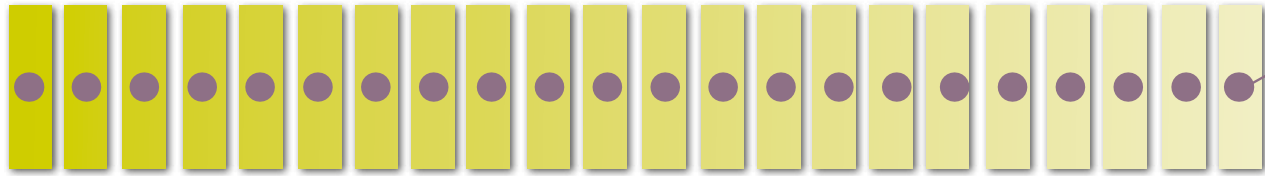
En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0018-003>, « Bibliothèques, web 2.0 et démocratie », in *Actes du Symposium international « Le livre. La Roumanie. L'Europe. »* (20-24 septembre 2010).

Cristina ION
BnF - Département
Philosophie,
histoire, sciences de l'homme



Sur la création d'un réseau de bibliothèques d'archives

Les bibliothécaires d'archives souhaitent aujourd'hui former un réseau afin de promouvoir l'existence et l'identité documentaire mal connues de leurs bibliothèques, avec la volonté de gagner en reconnaissance dans les archives et hors des archives.



Les bibliothèques d'archives sont des bibliothèques spécialisées que la tutelle des Archives a longtemps laissées dans l'ombre. Créées pour servir les centres d'archives, elles se sont développées au fil du temps et offrent à leurs utilisateurs des collections dignes de s'inscrire dans le paysage des bibliothèques françaises. Ces bibliothèques sont gérées par des professionnels, qui souhaitent aujourd'hui se regrouper en réseau. Un groupe « Métier » a récemment été créé sur le site de l'Association des Archivistes Français (AAF). Il aura pour objectifs d'offrir une meilleure visibilité à des fonds documentaires souvent éclectiques, et de rassembler les responsables de ces lieux en vue d'échanges et de coopération.

> Qu'est-ce qu'une bibliothèque d'archives ?

Les services d'archives sont des lieux de conservation et de valorisation de documents anciens ou contemporains. Ils proposent également des collections de livres qui permettent d'aider les archivistes dans leurs travaux d'inventaire et de classement et le public dans ses recherches. Ainsi les bibliothèques d'archives sont des bibliothèques patrimoniales, d'étude et de recherche, rattachées à une structure de tutelle. Elles représentent un des secteurs complémentaires des fonds archivistiques en offrant une documentation administrative et historique, dont la gestion est influencée par des pratiques archivistiques. En effet la collection d'une

bibliothèque d'archives est solidaire des fonds d'archives.

> Des livres aux Archives : une histoire reconnue depuis 1837

Les bibliothèques d'archives ont une histoire qu'un cadre réglementaire vient reconnaître pour certaines structures : les bibliothèques administratives ont été rendues obligatoires en 1837 et le règlement général des Archives départementales officialise ainsi depuis le 1^{er} juillet 1921 l'existence d'une bibliothèque historique. Les bibliothèques des services d'archives municipales semblent, elles, plus facultatives : il est recommandé de créer dans une commune un service d'archives, mais on ignore si ces services doivent intégrer obligatoirement ou systématiquement une bibliothèque. Si elle est créée, il faudra cependant toujours la distinguer de la bibliothèque municipale.

La circulaire DAF/DLL, du 2 septembre 1994, affirme que : « *La totalité des services départementaux d'archives et les plus importants des services d'archives communales ont constitué en leur sein une bibliothèque historique, ouverte au public. Ces bibliothèques, qui ont pour vocation de mettre à la disposition des chercheurs soit des ouvrages de référence relatifs à l'histoire générale ou locale, soit des ouvrages complémentaires des fonds conservés par le service d'archives, ont pu parfois, au fil des années, se développer considérablement. Dans certains domaines, en*

particulier celui des périodiques locaux anciens ou contemporains, et notamment des bulletins communaux ou paroissiaux, leurs collections n'ont pas d'équivalent et rendent les plus grands services aux chercheurs. »

> Des collections riches et variées

Ces bibliothèques présentent un profil très diversifié :

- **une bibliothèque historique** dont la vocation patrimoniale est liée à des missions de conservation de documents particuliers voire rares : ouvrages de référence d'histoire et ouvrages complémentaires des fonds d'archives. La grande richesse de ces bibliothèques tient à leur spécialisation dans l'histoire d'une région, d'un département ou d'une commune. Une autre de leurs particularités est de se rassembler sous la dénomination de « bibliothèques d'archives » alors qu'elles ont toutes des contenus très divers ;

- **une bibliothèque administrative**, puisque des règlements successifs obligent en 1921 les archives départementales à conserver toutes les publications administratives du département ; puis en 1948, elles sont fortement encouragées à s'abonner à toutes les publications de *La Documentation française* ; comme le stipule la circulaire DAF/DLL du 2 septembre 1994, « *les services d'archives départementales et communales sont en*

outre réglementairement chargés de conserver et de mettre à la disposition du public les publications administratives (Bulletin des lois, Journal officiel, Recueil des actes administratifs...) » ;

- **une bibliothèque professionnelle**, où les archivistes trouveront des informations à jour sur les métiers et les institutions ;

- **des bibliothèques privées**, dans la mesure où de nombreux érudits locaux aiment à verser leurs archives au service d'archives de leur ville ou de leur département, et où ces fonds d'archives contiennent aussi... des livres !

- **de la presse locale ancienne**, des périodiques morts, des bulletins des sociétés savantes ou des associations historiques locales, et de la littérature grise, qui, tout en posant souvent des difficultés de gestion aux responsables, permettront vraiment à ces bibliothèques de se distinguer et de satisfaire leurs publics : c'est en effet souvent dans un tiré-à-part de trois pages que l'on trouvera la seule information publiée sur l'histoire de tel personnage, tel bâtiment ou tel événement. Mais ces bibliothèques sont aussi des lieux vivants en perpétuelle évolution où des acquisitions courantes sont finement sélectionnées parmi les dernières parutions, grâce à une politique documentaire aisément définie, et où des abonnements à des périodiques actuels viennent mettre à jour l'information et créer le patrimoine écrit de demain.

> Les services rendus aux utilisateurs : en évolution

Si les collections sont souvent très riches, les services offerts par ces bibliothèques peuvent paraître réduits, surtout si on les compare à ceux que rendent les bibliothèques de lecture publique : peu ou pas de libre accès, pas de prêt, peu de prêt entre bibliothèques ! Cependant, ces bibliothèques se professionnalisent, les fonctionnements évoluent et l'on voit doucement

apparaître, ou se révéler, de nouvelles pratiques. À titre d'exemples :

- les centres d'archives ont toujours répondu à des questions à distance et les bibliothèques d'archives participent de plus en plus à ce service, par messagerie électronique : recherches bibliographiques ou réponse à des questions faisant appel à des outils gérés par la bibliothèque, tels que la presse ou les brochures ;

- si le prêt reste encore un sujet tabou, de nombreux professionnels souhaitent voir évoluer ce service, tout en l'adaptant au fonctionnement des bibliothèques d'archives ;

- si toutes les collections ne sont pas encore traitées et a fortiori, informatisées (!), les responsables des bibliothèques d'archives ont compris les avantages d'un catalogue en réseau et cherchent à présenter leurs collections via le catalogue de la bibliothèque municipale ou de la bibliothèque départementale de prêt : multiplier les accès et bénéficier d'un affichage grand public mène ainsi à une plus grande visibilité pour les utilisateurs.

> Regroupement des bibliothécaires d'archives et construction d'un réseau

Les bibliothécaires d'archives souhaitent aujourd'hui former un réseau afin de promouvoir l'existence et l'identité documentaire mal connues de leurs bibliothèques, avec la volonté de gagner en reconnaissance dans les archives et hors des archives.

Le réseau a pour objectif d'apporter un soutien, de l'information et de la formation aux bibliothécaires dans les services d'archives. Il a pour but d'offrir un espace de réflexion et de dialogue sur des pratiques professionnelles spécifiques : cotation par format ou par producteur, littérature grise, gestion des fonds privés, ouvrages à l'intérieur des versements d'archives, presse locale, etc.

Le réseau des bibliothécaires d'archives souhaite affirmer son existence par les moyens suivants : rédaction d'une charte documentaire propre aux

bibliothèques d'archives ; mise en ligne d'un annuaire des bibliothèques et de fiches pratiques ; publications d'articles dans la presse professionnelle ; organisation de rencontres professionnelles et participation à des journées d'étude. Afin de mener l'ensemble des actions visées, le réseau des bibliothèques d'archives a besoin d'une structure mais aussi d'un affichage, d'où la création d'un groupe métier sur le site de l'Association des Archivistes Français. Si elles restent ainsi dans le giron de leur tutelle, il n'est à leur sens pas du tout paradoxal de vouloir aussi s'annoncer auprès de l'ABF : les débats, les préoccupations et les batailles de cette association professionnelle sont aussi bien souvent celles des bibliothèques d'archives.

Ce rapprochement n'a pas pour objectif de relancer le débat archives/bibliothèques/documentation mais bien de positionner les bibliothèques d'archives au sein d'un milieu professionnel où elles souhaitent être davantage présentes et mieux représentées.

Sabine SOUILLARD
Responsable de la bibliothèque
des Archives départementales
de Seine-Saint-Denis



Annie PRUNET
Responsable de la bibliothèque
des Archives communales
de Marseille



Pour rejoindre ce réseau dès maintenant, n'hésitez pas à nous contacter :

ssouillard@cgg3.fr
aprunet@mairie-marseille.fr

Le *Library hosts directory* ou le *couchsurfing* revu par les bibliothécaires

Le « bibliotourisme » est largement pratiqué par des bibliothécaires du monde entier. Le *Library hosts directory*, ou *Annuaire de bibliothécaires-hôtes* tombe à point nommé pour en faciliter l'usage. L'intrépide Céline Huault l'a testé. Récit d'un marathon...

1. Le concept

L'annuaire *Library hosts directory* a été mis en place, conjointement, par deux groupes d'intérêt spécialisés du Cilip¹ (*Chartered Institute of Library and Information Professionals*), l'association des bibliothécaires britanniques, équivalent britannique de l'ABF : l'*International Library and Information Group*² (ILIG), composée de membres du Royaume-Uni et de l'étranger, qui correspondrait à notre commission International et le *Career Development Group*³ (CDG) qui œuvre pour la promotion et le développement des nouveaux professionnels comme de ceux qui sont déjà en poste et qu'il représente.

Le but de cet annuaire est de favoriser la rencontre et la mise en relation de bibliothécaires de différents pays au cours de leurs déplacements à l'étranger. Chaque bibliothécaire-hôte propose la prise en charge de l'hébergement d'un bibliothécaire-visiteur pour une courte durée (2 ou 3 jours en moyenne) ainsi qu'un accueil privilégié à la bibliothèque. Le degré d'implication est variable et dépend des attentes de l'hôte et de celles du visiteur.

Prendre part à cet annuaire et y avoir recours permet d'établir des passerelles entre les professionnels de l'information et ceux des bibliothèques en vue d'une meilleure compréhension et du développement de la coopération internationale.

> Aux origines

À l'origine, le *Library hosts directory* s'adressait aux membres du Cilip.

1. www.cilip.org.uk/international-library-and-information-group/events-and-activities/hosts-directory

2. www.cilip.org.uk/about/special-interest-groups/international-library-and-information-group

3. www.cilip.org.uk/about/special-interest-groups/career-development-group



Chris Calver et Céline Huault à la Lit&Phil Library, Newcastle.

Il était constitué majoritairement d'hôtes résidant au Royaume-Uni, peu nombreux. La promotion de ce concept restait limitée et s'adressait davantage aux hôtes qu'aux invités. En 2012, l'ILIG a décidé de lui donner un nouveau souffle. De nouveaux outils ont été développés, tels que ce guide destiné aux hôtes ainsi que la carte de localisation des hôtes potentiels.

Lors de sa relance officielle en avril 2013, ce dispositif a fait l'objet d'une campagne de promotion, largement relayée, notamment dans les listes de diffusion professionnelles (Ifla, ABF...), sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) ainsi que par le biais de blogs de bibliothécaires.

En un mois, plus de 100 hôtes s'étaient déjà inscrits et les demandes d'hébergement ont afflué. Ce chiffre, en constante progression, continue d'évoluer au fil des mois. Actuellement, près de 200 hôtes sont inscrits dans une quarantaine de pays du globe, de la Norvège à l'Australie.

> À vous de jouer !

Rendez-vous sur le site Internet du *Library hosts Directory*⁴ et inscrivez-vous en tant qu'hôte (host) en remplissant le formulaire. Vous trouverez un guide en ligne prodiguant quelques conseils utiles⁵, ainsi que le formulaire d'inscription. L'administrateur du projet vous contactera si un visiteur potentiel cherche un hébergement dans votre zone géographique.

Les visiteurs (*guests*) qui recherchent un hôte devront vérifier au préalable sur la carte s'il en existe un dans la zone géographique souhaitée. Si c'est le cas, contactez l'administrateur du projet⁶ en lui précisant qui vous êtes, ce que vous recherchez et la durée souhaitée de votre séjour (maximum deux ou trois jours par hôte). Cela vous permet de découvrir un endroit et de bénéficier des conseils de l'hôte, incomparable avec le fait de loger dans un hôtel. Vous pouvez également saisir l'occasion de votre participation à une conférence pour avoir recours à cet annuaire.

Pour l'hôte comme pour le visiteur, il s'agit d'une fantastique opportunité de découvrir la vie d'un collègue étranger et d'échanger autour de ses pratiques professionnelles respectives. Cela vous permettra d'établir des contacts qui perdureront après votre séjour et de continuer vos échanges, une source perpétuelle d'enrichissement.

Vous pouvez également vous investir en décidant d'aider l'administrateur du projet dans la mise à jour de la carte et de la mise en contact des visiteurs et des hôtes.

4. www.cilip.org.uk/international-library-and-information-group/events-and-activities/hosts-directory

5. <https://docs.google.com/file/d/oBgMrbUSiW3eDWnNOTzZYRjBDZG8/edit?pli=1>

6. ciliphostsdirectory@gmail.com



La Peckham Rye Library, Londres.

Ce dispositif permet de fabuleuses rencontres, découvertes et enrichissements mutuels. À votre tour, lancez-vous dans le « bibliotourisme », vous ne le regretterez pas !

Diffusez largement ce concept autour de vous, auprès de vos collègues et de votre réseau, afin d'y contribuer à votre tour et de permettre l'extension de cette pratique.

2. Le couchsurfing revu par les bibliothécaires

« Dans l'intérêt de la coopération internationale et du partage d'expérience, je vous invite à rejoindre l'annuaire des bibliothécaires-hôtes et à nous aider à en faire une ressource globale. » Ce mail de Doug Knock, président de l'ILIG, branche internationale du Cilip, relayé par l'Ifla fin avril, a tout de suite éveillé mon intérêt. Décision est prise de me lancer à mon tour dans l'aventure. Zone test : l'Angleterre !

Mi-juin 2013, je contacte Doug Knock, me présente et énumère les villes géolocalisées sur la carte des hôtes que je souhaite visiter et les dates possibles. Il contacte les hôtes potentiels et lorsque la réponse est positive, nous met en lien par échange de contacts. Début juillet, quatre hôtes ont répondu positivement dans les quatre villes souhaitées

: Londres, Cambridge, Oxford et Newcastle upon Tyne. À Oxford, j'ai même eu le choix entre une hôtesse francophone et une autre anglophone. J'ai ensuite contacté chaque hôte séparément, afin de les informer de mes attentes et de mes préoccupations. Plusieurs cas de figures se sont présentés : soit j'avais déjà une idée du programme de visites de bibliothèques, soit je laissais l'hôte me conseiller ou carrément les organiser.

> Un marathon des bibliothèques

Du 30 juillet au 7 août, je passe enfin de la théorie à la pratique. J'ai référencé les bibliothèques visitées sur la carte participative ABF des bibliothèques étrangères⁷.

À Londres, j'ai commencé par visiter la Friern Barnett Community Library⁸, ouverte en février 2013 suite à une occupation et une mobilisation des habitants. Désormais gérée par des bénévoles – dont Anne, membre du Cilip qui me l'a fait visiter – l'ensemble de sa collection est issue de dons. Ensuite, je me suis rendue à la British Library⁹, l'une des cinq bibliothèques nationales, située

7. www.abf.asso.fr/pages/carte_bib.php.

8. www.friernbarnetlibrary.org/

9. www.bl.uk/

au cœur de Londres. J'ai découvert avec émerveillement les « *Treasures of the British Library* », exposition permanente de livres rares, puis la Peckham Rye Library¹⁰, ouverte en 2000 dans un quartier de grande diversité ethnique et qui a remporté trois prix.

Je me suis ensuite rendue chez Gillian Harris, mon hôte, membre de l'ILIG, à la tête du Tower Hamlets School Libraries Service¹¹, centre de ressources pour les bibliothèques scolaires du District que j'ai visité le lendemain après-midi. Avant de m'y rendre, j'ai encore découvert deux bibliothèques conseillées par Gillian, ouvertes en 2011, très bien agencées et proposant de nombreux services à destination de tous : la Woolwich Centre Library¹², près d'un grand centre commercial (l'un des plus grands du Royaume-Uni), et la Canada Water Library¹³, construite au bord d'un lac artificiel face à la sortie du métro, titulaire de cinq prix.

Arrivée à Cambridge dans la soirée – accueillie par Aidan Baker, mon hôte – j'y ai découvert le réseau des BU, qui en dénombre plus de 100¹⁴ puis, le lendemain, la Haddon Library of archaeology & anthropology¹⁵ où travaille Aidan et la Jesus College Quincentenary Library¹⁶.



Jesus College Quincentenary Library, Cambridge.

10. www.southwark.gov.uk/info/437/libraries_and_locations/909/peckham_library/1

11. www.towerhamlets-sls.org.uk/

12. www.royalgreenwich.gov.uk/directory-record/1613/woolwich_library

13. www.southwark.gov.uk/info/437/libraries_and_locations/2421/canada_water_library/1

14. www.lib.cam.ac.uk/libraries/

15. <http://haddon.archanth.cam.ac.uk/>

16. <https://www.jesus.cam.ac.uk/college-life/quincentenary-library/>



La Friern Barnett Community Library, Londres.

Il y a 36 colleges à Cambridge, lieux d'études et internats, assurant le suivi et l'appui des étudiants. Leur budget, privé, est séparé du budget des bibliothèques de la fac, mais le catalogue est commun. La plupart proposent un fonds généraliste, majoritairement orienté premier cycle. Je me suis ensuite rendue au Judge Business School Information & Library service¹⁷ où m'attendait Ange Fitzpatrick, pour me présenter leurs collections et ressources numériques, orientées management, gestion et « *business* ». Avant de poursuivre ma route en bus vers Oxford, j'ai eu le temps de découvrir la Earth Science Library¹⁸, où Clare Prike m'a présenté le fonds de géologie et minéralogie, bien que la majorité des ressources soient désormais numériques.

Nicola Beer, mon hôte à Oxford, travaille comme bibliothécaire au service Lecteurs et Information à l'Oxford Central Library¹⁹, l'un des 43 établissements du réseau des bibliothèques de l'Oxfordshire. Elle m'a présenté le système des BU et j'ai pu y reconnaître la même organisation qu'à Cambridge. Le jour suivant débutait par la visite de sa bibliothèque, grande et fonctionnelle, qui fêtait ses 40 ans en 2013, poursuivie par celle de quatre BU. Trois appartiennent au réseau des 103 Bodleian²⁰ : la Radcliffe Science Library²¹ avec Karine

Barker ; la fameuse Bodleian Library, où j'ai pu apprécier l'exposition temporaire « *Magical Books from the Middle Ages to Middle-earth* » et les livres lauréats de la compétition internationale de reliure de livres de Shakespeare, et enfin la Sackler Library²², guidée par Jane Bruder (archéologie, classiques de l'histoire de l'art – Égypte ancienne et Proche Orient –, papyrologie et numismatique). La quatrième,

l'Oxford University Language Library²³ (visite menée par Lucile Deslignères), possède un fonds impressionnant en 180 langues et propose autoformation et cours de langues.

En atteignant Newcastle upon Tyne au terme de plusieurs heures de bus, je redoutais tout particulièrement l'accent et le parler au sujet desquels on m'avait « mise en garde » tout au long de ma « montée vers le Nord » : le Geordie. Il s'est trouvé que j'ai fort bien pu m'en accommoder, et apprendre quelques expressions caractéristiques, avec l'aide de mon hôte, Tracey Ainsley, bibliothécaire au pôle Développement des collections de la Northumbria University Library²⁴, grande BU reconnue pour son écoute et son service aux usagers. Tracey a administré le *Library hosts directory* pendant 6 ans²⁵.

À Newcastle, j'ai également pu découvrir la « Lit & Phil²⁶ » de la Literary & Philosophical Society, la plus grande bibliothèque indépendante en dehors de Londres, ouverte en 1825, dont les salles de lecture sont restées quasiment inchangées. Alma Devine et Chris Calver se sont chargés de me faire visiter la bibliothèque et de m'en expliquer l'histoire, de fond en comble. Je me suis ensuite rendue à Seven Stories²⁷, centre national de littérature jeunesse (à l'image de La Joie par les Livres en France) et visité ses deux sites : l'un



Canada Water Library (en haut) et l'Oxford Central Library (en bas).

réservé à la conservation et l'autre qui s'étend sur sept étages, ouvert au public – visites successivement menées par Lucie Graham, assistante d'éducation puis par Paula Wride, chargée des collections.

J'ai poursuivi par la visite, avec Aude Charillon, de la Newcastle City Library²⁸, ouverte en 2009 au cœur de la ville. Aude y travaille, dans le Business & Intellectual Property Centre, annexe de la British Library, qui aide notamment à l'enregistrement de brevets et appuie l'entrepreneuriat. J'y ai également rencontré Judy Zajac, responsable du Pôle Enfants et adolescents, et Jan Dumbell, membre de son équipe. Mon séjour à Newcastle s'est terminé par une rencontre avec le Career Development Group²⁹ (CDG) du CILIP : chaque bibliothécaire peut y avoir recours, à tout

17. www.cambridgejudgeinfolib.com/library-services/
 18. www.lib.cam.ac.uk/libraries_directory/libraries_directory.cgi?library_id=41&subject_id=22
 19. www.oxfordshire.gov.uk/cms/content/oxford-central-library
 20. www.bodleian.ox.ac.uk/subjects-and-libraries
 21. www.bodleian.ox.ac.uk/science

22. www.bodleian.ox.ac.uk/sackler
 23. www.lang.ox.ac.uk/library/
 24. <http://library.northumbria.ac.uk/home>
 25. http://careerdevelopmentgroup.org.uk/wp-content/uploads/2012/06/Impact15_1_pp9-11.pdf
 26. www.litandphil.org.uk/index.shtml
 27. www.sevenstories.org.uk/

28. <https://www.newcastle.gov.uk/leisure-libraries-and-tourism/libraries/branch-libraries-and-opening-hours/city-library>
 29. www.cilip.org.uk/career-development-group/divisions/cdg-north-eastern



Gillian Harris (Tower Hamlets School Libraries Services) et son équipe.

moment de sa carrière. Un bus de nuit m'a enfin ramenée à Londres où j'ai encore eu le temps de visiter la Victoria Library³⁰ en attendant l'heure de rentrer en France.

> Apport professionnel

Cette expérience m'a indéniablement beaucoup apporté. Je possède désormais une meilleure compréhension de la crise des bibliothèques britanniques, inscrite dans un contexte de crise généralisée³¹. Depuis avril 2013, 474 bibliothèques (sur un total de 4265 bibliothèques³²) sont soit fermées ou sur le point de fermer, soit d'être reprises en main par des bénévoles. J'ai pu constater que les bibliothèques reprises par des bénévoles constituent un sujet polémique³³. En conversant mes collègues, et notamment mes hôtes, engagés souvent depuis de longues années dans les associations professionnelles, j'ai pu comprendre quelles évolutions

30. www.westminster.gov.uk/services/libraries/find-a-library/victoria/

31. Cf. Ophélie Ramonatxo, « Happy Birthday! Les bibliothèques britanniques et les coupes budgétaires, un an après... », *Bibliothèque(s)*, n° 61, mars 2012.

32. www.publiclibrariesnews.com/ [page consultée le 26/02/14]

33. www.publiclibrariesnews.com/campaigning/volunteer-run-libraries

vivait le corps des bibliothécaires : recherche d'emploi, évolutions de carrières, « restructurations » à répétition, les amenant parfois à re-postuler à leur propre poste, sans toujours y réussir...

Ces quelques jours de périple m'ont amenée vers des établissements extrêmement différents (typologie, missions, publics et services). J'ai visité des établissements remarquables d'un point de vue qualitatif et reconnus en tant que tels, à juste titre. Successivement se sont présentés à moi différents agencements de bibliothèques, d'espaces, différentes classifications... J'ai pu découvrir de prestigieuses BU (Oxford, Cambridge) et connaître le contexte historique de leurs réseaux légendaires, auxquelles je n'aurais jamais pu avoir accès autrement.

J'ai particulièrement apprécié de découvrir les pratiques en cours dans ces établissements ainsi que les services proposés au public. J'ai été impressionnée par la richesse des services et des animations, notamment le Summer Reading Challenge³⁴, suivi par toutes les bibliothèques publiques au niveau national. J'ai été ravie de constater que le programme *Books on prescription*³⁵,

34. <http://summerreadingchallenge.org.uk/>

35. <http://www.books-on-prescription.org.uk/>

lancé au printemps dernier, est largement relayé dans les bibliothèques publiques et fonctionne à merveille : des livres reconnus pour leurs vertus thérapeutiques sont prescrits par les médecins généralistes, à aller chercher... à la bibliothèque! Je me suis également penchée sur la place des ressources imprimées et numériques, complémentaires, ainsi que sur l'externalisation des acquisitions auprès de grossistes (tels Bertrams³⁶), auxquels ont recours la plupart des bibliothèques (publiques et universitaires).

Côté horaires d'ouverture, j'ai visité plusieurs BU ouvertes 24/24h et 7/7j (Jesus College, Business School, Northumbria University...). D'autres sujets de discussion ont également émergé : présence sur les réseaux sociaux, partenariats public-privé... Les échanges que j'ai eu la chance d'avoir avec des professionnels d'origine française m'ont permis de comparer les BM françaises et les « *public libraries* » britanniques, ces dernières étant davantage axées sur les besoins de l'utilisateur. Ces quelques jours d'immersion totale m'ont permis d'appréhender la richesse des bibliothèques britanniques à un moment décisif de leur histoire.

Dans « bibliotourisme », il y a « tourisme » : j'ai pu découvrir des villes au gré des explications de mes hôtes avec lesquels je reste en contact. Je les remercie une fois de plus de m'avoir accueillie ainsi que tous ces collègues rencontrés outre-Manche. Je garde un excellent souvenir de cette expérience et de toutes ces personnes qui ont fait preuve à mon égard d'une remarquable hospitalité et ont chamboulé leur temps de travail et personnel pour me transmettre ce qui leur tient à cœur. Je recommande à toutes et à tous cette expérience profondément humaine.

Céline HUAULT
ABF, Commission « International »



36. <https://www.bertrams.com/BertWeb/welcome.jsp>

Ifla 2014 : l'Ifla et les bibliothèques françaises. Défense et illustration.

Les 42 sections de l'Ifla produisent de nombreux documents qui peuvent servir de référence aux professionnels du monde entier, d'appui dans la pratique quotidienne et le développement de nouveaux services, dans la réflexion sur l'évolution des bibliothèques, de leurs missions, et du métier de bibliothécaire.



La bibliothèque de Lomma, près de Malmö (Suède).

En résonance avec le thème du congrès de l'ABF 2014, « Bibliothèques, nouveaux métiers, nouvelles compétences », allez explorer le site de l'Ifla pour y découvrir :

- les « principes directeurs » (*guidelines*) édités par les sections. Par exemple « Les communautés multiculturelles : Directives pour les bibliothèques », réalisé par la Section de l'Ifla sur les services de bibliothèque à l'intention des populations multiculturelles en 2011¹.
- les « manifestes », sur des sujets divers et variés, ou, sujet peut-être « aride » mais important pour démontrer le rôle des bibliothèques et leur impact auprès du public, le *Manifeste pour les statistiques en bibliothèque*² les « prises de position » (*statements*)... par exemple sur le sujet brûlant

de l'accès des bibliothèques aux ressources électroniques et du prêt numérique en bibliothèque « Les fondements du prêt de livres électroniques (E-books) », édité en juillet 2012³, avec une actualisation en 2013, « *Ifla Principles for Library eLending* ».

Découvrez comment vos collègues français ont pu tirer parti de l'Ifla en participant à une conférence satellite organisée par la section des bibliothèques publiques, en travaillant au sein d'une section, ou d'un programme stratégique. Deux exemples pour illustrer l'intérêt pour les bibliothécaires français à « profiter » de l'Ifla, en participant au congrès et en utilisant les ressources proposées sur le site, et à s'investir dans les travaux des sections.

Annie DOURLENT
Déléguée à la coopération
nationale et internationale, Bpi,
Membre de la section
des bibliothèques publiques



1. www.ifla.org/files/assets/library-services-to-multicultural-populations/publications/multicultural-communities-fr.pdf. (Astuce : un « aperçu » en 4 pages est également disponible.)

2. www.ifla.org/files/assets/statistics-and-evaluation/publications/Library-statistics-Manifesto-fr.pdf

3. www.ifla.org/files/assets/clm/publications/Ifla-background-paper-e-lending-fr.pdf

> L'Ifla : un investissement

« rentable » pour soi et pour son établissement

J'ai la chance de m'investir dans l'Ifla depuis 2009, année où j'ai été élue membre du comité permanent de la section Bibliothèques de santé et des sciences de la vie (« *Health and Biosciences Libraries* »). J'ai pu ainsi participer à trois congrès (Milan en 2009, Göteborg en 2010, Puerto Rico en 2011), et bientôt à celui de Lyon, grâce à l'aide du CFIBD et de mon établissement. Mais ma vie à l'Ifla continue entre et après chaque congrès puisque j'ai été désignée coordinateur de l'information de ma section. Les apports de cette expérience, l'enrichissement professionnel se situent donc à plusieurs niveaux.

- Dans mon travail au sein de la section : je mets à jour le site sur les actualités de la section (les annonces de congrès, de projets, les appels à contribution), discute de la thématique de la session des prochains congrès, et participe à l'évaluation et à la sélection des communications. Aborder ainsi les enjeux de la profession est particulièrement motivant... Et accessoirement, je peux améliorer ma pratique des CMS grâce au site web!

- Aux congrès, qui restent bien entendu les temps forts de l'Ifla, et des moments de formation « intense ». Avoir des retours d'expériences de projets innovants (réseaux sociaux, nouveaux modèles économiques pour les livres numériques, services sur smartphone), discuter des enjeux de la profession parfois peu abordés en France (arrivée des bibliothécaires de la génération Y, management) ou d'une actualité brûlante (comment gérer une collection en temps de disette budgétaire, les licences nationales, le signalement des ressources électroniques), ouvrir son horizon professionnel (bibliothèques et développement durable, projets de l'OMS en faveur des pays en voie de développement)... Autant de leçons précieuses qui participent pleinement à la formation continue. Et, une fois revenu dans son établissement, on peut transposer ces

expériences d'autres cultures professionnelles dans sa pratique.

L'Ifla permet aussi de prendre de la hauteur et de mieux appréhender la dimension citoyenne des bibliothèques, via les « activités fondamentales » qu'elle porte comme Faife (cf. encadré). Les rencontres avec les professionnels, même informelles, sont aussi importantes que les conférences. J'ai ainsi pu rencontrer des collègues étrangers (suisse, taiwanais, italien) que j'ai fait collaborer plus tard à un ouvrage que j'ai coordonné, ou que j'ai invités à des journées d'étude en France. Les conférences ont nourri nombre de cours ou d'interventions que j'ai pu faire. Chaque contact est précieux et peut être réactivé pour une collaboration, à court ou plus long terme : peut-être un jour numériserons-nous les archives coloniales médicales de cette collègue africaine rencontrée lors d'un caucus des bibliothèques francophones! (Le premier jour du congrès se réunissent les caucuses, qui permettent la rencontre des bibliothécaires d'une même aire linguistique.)

Tout cela renforce ma conviction que la compréhension, la coopération et la mutualisation sont des clefs pour la survie et la raison d'être des bibliothèques.

J'invite, j'incite donc tout professionnel à s'investir dans l'Ifla !

Claire NGUYEN

Bibliothèque interuniversitaire
de Santé, Paris
Négociatrice Couperin



> Du national à l'international : Val-d'Oise-Suède, aller-retour

En 2009, invitée par la BPI dans le cadre de sa mission de coopération nationale, sur la question du rôle des « Bibliothèques dans la cité », j'ai eu la chance d'assister à une conférence « satellite » du congrès de l'Ifla à Malmö (Suède). Nous étions un petit groupe de bibliothécaires français, dont deux du Val-d'Oise qui, depuis 2008, est très actif sur la thématique du rôle social des bibliothèques, devenue depuis populaire sous l'appellation de « troisième lieu ». Nadine Deschamps, responsable de la bibliothèque de Beaumont-sur-Oise, m'accompagnait donc pour le compte de l'association départementale de coopération entre bibliothèques Cible95. Notre voyage nous a permis non seulement d'assister aux conférences, mais également de visiter des bibliothèques suédoises et danoises, et surtout de rencontrer et d'échanger (en très mauvais anglais !) avec

FAIFE : LIBERTÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION ET POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : L'IFLA S'ENGAGE !

Le Comité pour la liberté d'accès à l'information et pour la liberté d'expression (Faife) est l'un des cinq « programmes stratégiques » de l'Ifla. Il a pour objectif principal de rappeler que l'activité des bibliothèques est intimement liée à la défense d'un ensemble de valeurs professionnelles comme la liberté d'accès à l'information, la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée et la transparence politique. C'est dans cette perspective que, chaque année, au moment du congrès mondial, le comité organise plusieurs sessions au cours desquelles les enjeux contemporains de la société de l'information sont discutés par différents experts et professionnels. Le comité publie par ailleurs régulièrement des « Spotlight », sorte de note de synthèse sur une question d'actualité comme, par exemple, les questions liées à la liberté d'accès aux livres électroniques, la situation des bibliothèques en Syrie ou la censure et les limitations d'accès à Internet¹. Le comité participe également au lobbying international de l'Ifla en contribuant à l'élaboration des positions stratégiques de l'organisation.

En 2010, le comité s'est lancé dans l'ambitieux chantier d'un code d'éthique « universel » pour les bibliothécaires. Dans une perspective internationale et fédéraliste, il ne s'agissait pas de remplacer les codes d'éthique nationaux existant mais, au contraire, d'essayer d'en dégager les fondements communs et de formaliser ceux-ci sous forme de grands principes. Pendant deux ans, un groupe animé par Hermann Roesch, professeur à Cologne, a ainsi collecté les codes existant, les a analysés et a travaillé à une rédaction des principes. Accès à l'information, responsabilités envers les individus et la société, vie privée, *open access* et propriété intellectuelle, neutralité, relations professionnelles : dans l'ensemble des domaines dans lesquels des conflits éthiques peuvent se présenter aux bibliothécaires, le code rappelle les principes fondamentaux de nos métiers². À travers ce genre de projets, le comité Faife espère fournir aux bibliothécaires des outils leur permettant de formuler, de structurer et d'affirmer les valeurs qui fondent leur identité professionnelle. Reste, maintenant, à chacun et à chacune d'entre nous à s'en saisir et à en irriguer sa pratique quotidienne!

Philippe COLOMB

Bpi, membre du comité Faife



1. www.ifla.org/faife/spotlight

2. www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf

des bibliothécaires de tous les pays, dans une ambiance extrêmement conviviale. Je garde en particulier le souvenir ému d'un duo improvisé avec Louise Guillemette-Labory sur une chanson de Beau Dommage, pour la plus grande joie de nos collègues de tous les pays... (Louise dirige le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal).

Cet aspect festif mis à part, nous étions en mission pour nos collectivités. Dès notre retour, et dans le cadre du partenariat entre le conseil général du Val-d'Oise et l'association Cible95, nous avons préparé une demi-journée de restitution intitulée « La bibliothèque ailleurs, autrement », à laquelle ont assisté de nombreux collègues bibliothécaires du département. Olivier Ploux, directeur à l'époque de la médiathèque de Franconville et vice-président de l'association, revenait pour sa part d'un voyage d'étude à Londres, et a joint son retour d'expérience au nôtre.

Nous avons centré nos interventions autour des différences remarquables que nous avons notées, lors de nos visites et des conférences auxquelles nous avons assisté,

et qui allaient dans le sens d'encourager les bibliothèques à diversifier leur offre vers des services autres que documentaires : « La bibliothèque dans la cité », « Une bibliothèque doit être ouverte ou fermée », « Le mobilier au service des idées⁴ ».

Les questions, débats, commentaires suscités par notre récit en images furent riches et constructifs. Nos collègues y ont trouvé matière à réflexion et des idées qui sont mises en pratique encore aujourd'hui, au fil des réaménagements : il n'est plus rare de trouver des canapés (souvent suédois !), des coussins, des jeux et des jouets, des distributeurs de boissons dans les bibliothèques du Val-d'Oise...

Claire GAUDOIS
chargée de mission
« La bibliothèque,
espace public »,
Bib. dept^{ale} du Val-d'Oise.



4. Les supports de nos interventions sont en ligne sur le site du conseil général du Val-d'Oise : www.val-doise.fr/10554-en-suede-et-en-angleterre.htm

Les bibliothèques dans le monde



Colboc Franzen & associés, *Médiathèque de Montauban*, L'œil d'or, coll. « Formes et figures », 2013, 96 p., 15x21 cm, ill. n&b et coul., ISBN 978-2-913661-58-5

Il faut saluer l'initiative de l'éditeur qui, pour ce livre consacré à l'architecture de la médiathèque de Montauban, a demandé à deux bibliothécaires de l'ABF de rédiger le texte introductif sur ce que doit être une médiathèque aujourd'hui. Voici un livre qui peut être utile aux bibliothécaires ayant à piloter un projet de construction de bibliothèque.

En effet, ce petit ouvrage où la très belle iconographie (photos de chantier, documents graphiques) alterne avec les textes des bibliothécaires et des architectes propose un intéressant cheminement : découvrir page après page l'histoire d'un projet culturel et architectural, d'un chantier et d'un quartier. Les photos apportent une illustration en parfaite adéquation et compréhension avec les propos.

Le projet culturel. La médiathèque a tout de suite joué un rôle majeur dans le programme de rénovation d'une zone péri-urbaine de Montauban. Une des idées maîtresses était de ne pas réduire la bibliothèque à des collections et des services mais de construire un espace. Ou comment concilier la notion

de troisième lieu (le lieu dédié à la vie sociale) avec l'impératif de concilier en même temps des publics différents aux activités diverses.

Le projet architectural. C'est à l'agence d'architecture Colboc, Franzen & associés que fut confiée la mission d'ériger la Mémo, médiathèque de Montauban. Comme le souligne en introduction de son texte Benjamin Colboc : « *La Mémo fut imaginée au début des années 2000, conçue en 2005, construite à partir de 2009, livrée en 2013. Il fallut 11 années pour qu'une intuition politique devienne réalité.* » Presque tous les projets de bibliothèque naissent ainsi et il est important de rappeler ce long processus. S'inscrivant dans un quartier en devenir, le bâtiment est conçu comme un repère dans la ville et un repère dans l'habitat vernaculaire (habillage des façades en bardeaux de terre cuite qui fait écho aux briques caractéristiques du centre-ville). Les architectes semblent avoir entendu les bibliothécaires puisqu'ils ont prévu des espaces permettant de travailler et de s'isoler (espaces de travail) ou de se distraire, ou bien encore de se réunir (auditorium, Café). Un entretien avec l'ingénieur structure et l'ingénieur acousticien complète l'aspect technique de cet ouvrage.

Bernard MNICH

Boîte à idées, boîte à outils



Éric Dussert, *Une forêt cachée. 156 portraits d'écrivains oubliés*, préf. Claire Paulhan, La Table ronde, 2013, 608 p., ISBN 978-2-7103-3160-5

C'est en somme une tradition bien installée qui conduit quelques forts lecteurs à ne pas se contenter d'une Histoire toute faite pour s'en aller fureter, par des sentes oubliées, dans ses recoins les moins éclairés. Cette *Forêt cachée* est en somme un

hommage à des devanciers célèbres, Philarette Chasles, Gustave Vapereau, Charles Monselet, Charles Asselineau – sans oublier « l'abbé censeur » Louis Bethléem –, à d'autres moins connus, Fernand Chaffiol-Debillemont, ou, plus près de nous et dans des optiques différentes Philippe Van Thieghem (*Dictionnaire des littératures*), et surtout Patrice Delbourg, jamais évoqué mais dont les 53 portraits d'écrivains de ses *Déséparés* (Castor astral, 1996) constituent un arrière-plan plausible aux présentes notices. Dussert ratisse plus large. Il est vrai qu'être chargé, à la BnF, de coordonner la numérisation des collections imprimées pour Gallica aura certes favorisé cette plongée dans « *les profondeurs où seuls descendent encore volontiers les lecteurs d'extrême position* ». C'est donc le travail de vingt années de braconnage dans les taillis de la littérature que rassemble ici Dussert, après

l'avoir livré au détail dans *le Matricule des Anges* et fait parfois déboucher au grand jour dans la collection qu'il dirige chez l'Arbre vengeur – toujours une histoire de coureur des bois...

Ces 156 portraits, dont 5 seulement échappent au XIX^e et au XX^e s., équitablement représentés, dévisagent les figures les plus diverses, la plupart en effet largement oubliées, d'autres si peu repérées alors qu'elles n'ont pas même eu le temps de l'être, mais certaines encore dont le nom, célèbre hier, erre comme une ombre dans cette zone vague qui s'estompe aux confins d'une culture d'honnête homme, vouée à s'effacer sans autre forme de procès. Parmi ces derniers, les journalistes sont bien représentés. Mais outre ces créatures de papier – éditeurs et folliculaires étaient attendus, bien moins le traducteur... qui est une traductrice –, on relèvera des fourvoyés du cinéma, un galeriste, un vainqueur de Roland-Garros, un naturaliste suisse, un peintre belge, un explorateur anglais, une russe blanche, et, bien sûr quelques bibliothécaires, dont un « précurseur de la bibliothéconomie » (Eugène Mouton) et même un « chômeur intellectuel » à la BN (René-Louis Doyon)¹. Cette assemblée, qui compte une poignée de mondains et quelques assis, est cousue du fil noir d'une belle lignée de révolutionnaires, communards, émeutiers, ravachols, gavroches et saboteurs pour lesquels l'au-

1. Sans oublier Régis Messac, qui donna son nom à la salle de lecture de la Bilipo, ni enfin Cami (1884-1958) qui, sans être du métier, prophétisa la disparition de la bibliothèque : « *en 2000, on se demandera à quoi servait c'truc là* »...

teur ne cache pas une sympathie qui éclaire sur les attendus de l'entreprise : « positionné au cœur de ce volume, le sabotage ne manque pas de logique, voire de cohérence (...) le sabotage des institutions littéraires (...) est un projet qui aurait ici toute sa place. Franchement, il aurait de la gueule. Il est doux d'y songer. » Plutôt que de faire les poubelles de l'Histoire, il s'agirait donc de visiter sa salle des coffres, d'en extraire ses diamants noirs, ses perles plus modestes – « l'humilité d'un modèle ne ternit pas un texte, ni la profondeur d'un sentiment » –, sa part inavouée de folie, douce ou pas, mais aussi de gaîté et d'humour, toujours reléguée, « que les cuistres et les tristes sires ont tôt fait de confondre avec l'idiotie ou l'innocence. Comme ils se trompent ! ». Dussert a dressé lui-même la typologie de ses ressuscités : écrasés, effacés, taiseux ou emphatiques, autonomes, énigmatiques, sombres ou humoristes, agraires ou expatriés, doux ou acides, ces trimardeurs, beatnicks, hallucinés, criminels, cabochards ont tous payé leur singularité au prix fort de la postérité. Mais, plutôt que de colloquer des « ratés² », il est pris acte que l'Histoire, par essence une lecture, est un récit toujours à reprendre ; qu'ombre portée du présent, elle

2. Un terme qui vaut à Robert Darnton de se faire épingle dans une note en forme de coup de pied de l'âne.

se métamorphose avec l'éclairage toujours changeant de notre contemporanéité. De moins en moins implicite au fil des pages, la critique porte sur la doxa des avant-gardes, de « la Faculté qui a vendu sans aucune mesure du structuralisme, du Nouveau Roman et de l'autofiction durant de longues décennies » et finit par une charge à la hussarde sur cette génération qui, au sortir de la guerre, eut besoin « des idées pour respirer et panser les blessures du corps social. Et, au besoin, des idées forgées avec les pieds. »

Les bibliothécaires pourraient accueillir comme un hommage au métier – mais lequel ? – cette révision « de la portée des œuvres et des engagements ». Les désabusés, ensevelis sous les cartons de dons, considéreront la drouille d'un œil neuf et prendront leur revanche sur leurs collègues qui, désherbeurs intempestifs, seront saisis de remords à retardement : mais tous lecteurs, chacun selon ses goûts y trouvera son compte. Une brève notice signale les dernières éditions de ces repêchés de l'Histoire, et mentionne la présence de ces auteurs sur Gallica – une chance est laissée aux chineurs : certains irréductibles ont encore échappé à ce chalutage profond !

Philippe LEVREAUD



Gérard Perrier, *Vitrolles. Un laboratoire de l'extrême droite et de la crise de la gauche (1983-2002)*, Éd. Arcane 17, 2014, 258 p., ISBN 978-2-918721-35-2

Depuis 30 ans avec des idées contraires à l'éthique républicaine, le Front national attire des millions d'électeurs. En passant à la loupe l'exemple vitrollais à partir d'archives récentes et de 80 témoignages politiques, associatifs, syndicaux, journalistes, avocats, chercheurs et artistes, Gérard Perrier, professeur retraité

et figure des mouvements sociaux du Sud, cherche à comprendre les raisons de l'élection de Catherine Mégret en 1997. Les politiques municipales y sont analysées par leurs acteurs, avec recul et franchise rendant cette lecture passionnante, enrichie d'un blog¹ où l'on pourra consulter une partie des témoignages d'un combat quotidien, individuel et collectif de personnes différentes contre l'idéologie et les provocations des Mégret, ainsi que les réponses régionales et nationales à l'expression raciste (entretien de C. Mégret au *Berliner Zeitung*) ou à la guerre contre la culture menée par le FN dans les villes dites conquises comme dans d'autres. Dans un long chapitre est relaté le travail de l'ABF au niveau national et régional, aux côtés des personnels d'Orange, Marignane et Vitrolles : sa réponse aux attaques contre les bibliothèques menées par les militants du FN dans toute la France (enquête de Jean Yves Le Gallou « Bibliothèques ou conformothèques » qui a touché une centaine de BM françaises) est abordée ainsi que l'aide

1. <http://extremedroitehistoiresvitrolles.wordpress.com>

apportée par le ministre de la Culture, Philippe Douste-Blazy, qui, à la demande de Jean Jacques Boin, conseiller Livre et Lecture à la Drac-Paca et des deux inspecteurs Denis Pallier et Jean-Luc Gautier-Gentès, a accepté de rendre public le rapport d'inspection de la bibliothèque d'Orange. De son côté, la ministre Catherine Trautmann avait transmis au groupe PACA celui de Marignane². Il rappelle également l'élaboration d'outils fondamentaux de l'ABF, toujours d'actualité, particulièrement le texte sur les acquisitions et le code de déontologie, auxquels ont travaillé des collègues très motivés sous la responsabilité de Francine Thomas et d'Isabelle de Cours et la vigilance de Claudine Belayche, présidente de l'ABF et des membres du Conseil National, ainsi que la grande aventure du salon du livre antifasciste de Gardanne en 1997, construit par Simone Roche et Jean Tabet avec un collectif auquel participait activement l'ABF-Paca.

L'auteur décrypte le double mouvement de défiance et de rejet du politique qui nourrit l'essentiel de ce vote sur fond d'abandon par la gauche de son combat historique, d'une banalisation des thèmes du FN et d'une généralisation de la casse sociale, de dégradation des liens sociaux et de chômage de masse. Son propos de vrai pédagogue étayé sur des citations de sociologues, d'historiens, de journalistes pousse à aller plus loin. Son étude, argumentée et sensible, est d'une actualité vibrante, parce que Vitrolles n'est pas un cas à part... et que ces élections municipales pourraient ramener au pouvoir l'extrême-droite dans plusieurs villes françaises.

Marie Pascale BONNAL³

2. La réflexion a été poursuivie très utilement par Jean-Luc Gautier Gentès pour offrir aux bibliothèques des arguments sur le pluralisme dans les collections, avec son ouvrage, *Une République documentaire : lettre à une jeune bibliothécaire et autres textes*.

3. Marie Pascale Bonnal a été présidente de l'ABF-Paca de 1995 à 2000.



decitrepro.fr

La Librairie Decitre

vous conseille et vous accompagne
dans vos acquisitions de livres

La Librairie Decitre

Fondée en 1907, notre enseigne est un groupe-libraire indépendant présent sur l'ensemble des canaux de distribution du livre, sous tous ses formats, spécialiste du conseil en lecture et en choix d'ouvrages tant auprès des professionnels que des particuliers.



Nos services

- Le savoir-faire et la disponibilité de **nos libraires** depuis 100 ans
- Une **gestion rapide et efficace** de vos commandes, livraisons, facturations
- **Decitrepro.fr**, le site dédié aux professionnels
- Un **catalogue en ligne** clair et complet
- Des outils de **veille** pour vos recherches bibliographiques
- Une **relation clients** au cœur de notre activité



Notre équipe est à votre disposition :

Service aux Professionnels

Tel : 04 26 68 00 68

E-mail : decitrepro@decitre.fr

Nos Librairies
Annecy, Chambéry,
Grenoble et Lyon

www.decitrepro.fr

Projet d'extension de la Médiathèque La Madeleine (59).

Superficie : 980 m²

Année de réalisation : 2013

Rayonnage : BK3 sur roulettes invisibles

Mobilier de présentation : WallBox

Dans le respect du cahier des charges, IDM a étendu son offre BK3 par un rayonnage en « escalier », pour réunir les mobiliers bas de présentation et les hauts de consultation.

Cette réponse esthétique se fond dans l'architecture à facettes du bâtiment et rythme l'espace.

La gamme BK3 proposée donne une liberté de mouvement à l'espace, grâce à ses roulettes invisibles (plinthe amovible).



IDM Design library

Une nouvelle vision de la médiathèque.

19 rue la Noue Bras de Fer - 44 260 Nantes

www.idm-mediathèque.fr

Tel : +33(2) 40 47 01 47 - Fax : +33(2) 40 12 11 03